Série A N° 173

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

MOHEAU

et les

origines de la démographie en France

au XVIIIe siècle

THÈSE POUR LE DOCTORAT D'ÉTAT
(Sciences politiques et économiques)

Présentée et soutenue

PAR

Marcel MARTIN

Jury de la Thèse
Président : M. André PIETTRE, *Professeur.*
Suffragants { MM. Alfred BEAUCOURT, —
André PIATIER, *chargé de cours.*

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, Paris, 5e
—
1944

MARTIN (Marcel). —

Moheau et les origines de la démographie en France au XVIII^e siècle.

Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1944, in-8°, 160 pages.

(*Thèse Droit, Strasbourg-Clermont-Ferrand, 1944*).

MARTIN (Marcel). —

Moheau et les origines de la démographie en France au XVIII^e siècle.

Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1944, in-8°, 160 pages.

(*Thèse Droit, Strasbourg-Clermont-Ferrand, 1944*).

MARTIN (Marcel). —

Moheau et les origines de la démographie en France au XVIII^e siècle.

Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1944, in-8°, 160 pages.

(*Thèse Droit, Strasbourg-Clermont-Ferrand, 1944*).

MARTIN (Marcel). —

Moheau et les origines de la démographie en France au XVIII^e siècle.

Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1944, in-8°, 160 pages.

(*Thèse Droit, Strasbourg-Clermont-Ferrand, 1944*).

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Série A N° 173

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

MOHEAU

et les

origines de la démographie en France

au XVIIIe siècle

THÈSE POUR LE DOCTORAT D'ÉTAT
(Sciences politiques et économiques)

Présentée et soutenue

PAR

Marcel MARTIN

Jury de la Thèse
Président : M. André PIETTRE, *Professeur.*
Suffragants : MM. Alfred BEAUCOURT, —
André PIATIER, *chargé de cours.*

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, Paris, 5e

1944

INTRODUCTION

La question de la population est une de celles qui, de tout temps, ont le plus préoccupé les économistes et fort nombreux sont ceux qui, dans leurs écrits, ont à ce sujet émis une opinion, élaboré une doctrine ou parfois, mais plus rarement, construit une théorie. Une doctrine étant un ensemble de préférences sociales et politiques, un jugement de valeur, la diversité des conceptions qui ont vu le jour et ont eu cours en ce domaine n'est pas pour nous étonner. Maintes erreurs ont été commises et Arthur Young pouvait très justement écrire : « En Economie politique, je ne connais pas de question qui ait produit une nuée d'erreurs comparable à celle de la population »[1].

Il ne rentre pas dans le cadre de notre essai de donner un état des doctrines et des théories de la population avant la parution de l'ouvrage de Moheau. Il nous paraît cependant nécessaire de faire en quelque sorte le point et de situer les *Recherches et Considérations* par rapport aux travaux antérieurs. La comparaison que nous pourrons en tirer nous fera mieux saisir le mérite et l'originalité de Moheau. Dans cette introduction, nous nous bornerons donc à un aperçu sur les problèmes posés, la méthode employée, les résultats obtenus ou les données recueillies par ceux qui ont jalonné la voie que notre auteur devait suivre.

I. — Les problèmes posés

La doctrine populationniste.

La doctrine populationniste est, dans l'ancienne France, largement dominante. La plupart des auteurs, les écrivains

1. *Voyages en France en* 1787, 1788 *et* 1789, éd. H. Sée, Paris, 1931, t. 2, chap. XVI, p. 862.

mercantilistes notamment, sont convaincus de l'excellence d'une population nombreuse. Ils voient dans le peuple un des éléments principaux de la prospérité de l'Etat et même la mesure de cette prospérité[1]. Ils font dépendre la force du nombre et effectivement la prépondérance politique de la France d'alors était due, pour une grande part, à sa supériorité démographique. Cette attitude s'explique. En effet, l'état de guerre à peu près permanent de l'Europe de la Renaissance, conséquence de la formation des Etats modernes, a eu pour effet d'accroître dans le domaine financier les dépenses et partant les exigences fiscales des souverains et dans l'ordre militaire leurs besoins en hommes... D'où la tendance à envisager la propagation de l'espèce humaine comme un moyen d'accroître le nombre des soldats. A cette raison politique s'ajoute une raison économique[2]. « Il est impossible de faire la guerre sans hommes, d'entretenir ces hommes sans solde, de fournir à leur solde sans tribut », écrivait Montchretien, et l'accroissement de la population se traduit par une augmentation dans les ressources de l'Etat. D'autre part, l'industrie pièce importante pour ne pas dire essentielle du système mercantiliste, plus que toute autre forme d'activité économique nécessite une population dense ; à l'inverse elle permet de donner du travail à des masses sans cesse accrues d'individus. Le peuple est donc à la fois le moyen et la cause du développement des manufactures. Enfin, un nombre élevé de sujets flatte la vanité des rois.

Traitant le problème sous un angle exclusivement national, les populationnistes non seulement désirent que la population soit aussi dense que possible, mais encore croient en l'efficacité des mesures directes : encouragement au mariage et à la fécondité, à l'immigration, restrictions apportées à l'émigration. Ils admettent que la France possède déjà, de par le nombre de ses habitants, un avantage marqué sur les autres

1. Bodin, *La République* (1576), L. IV, chap. II : « Il ne faut jamais craindre qu'il y ait trop de sujets ou trop de citoyens : vu qu'il n'y a richesse ni force que d'hommes ». De même un Edit de 1599 sur le dessèchement des marais : « La force et la richesse des rois et princes souverains consiste en l'opulence et nombre de leurs sujets ».

2. Boisguilbert écrit dans le *Détail de la France* (1697), 2e part. chap. XXI, éd. Guillaumin, p. 216 : « le nombre du peuple est une partie essentielle de la bonté du pays à cause que la consommation ne se saurait faire sans lui ».

Etats européens[1], mais cette forte densité ne leur paraît pas avoir atteint son dernier terme.

La relation population — Subsistances.

En ce qui concerne la relation de la population et des subsistances ils adoptent une attitude dénuée de tout pessimisme. Aucune crainte ne se fait sentir. La politique d'encouragements qu'ils préconisent n'est, en effet, admissible qu'autant qu'il existe une marge entre la population et la somme des subsistances qui limite évidemment son accroissement. Cet optimisme repose sur une confiance bien ancrée en la fertilité du sol français[2] et sur l'idée que toute augmentation de la population doit entraîner un développement corrélatif de la production et des richesses.

Cantillon, mercantiliste dissident, reste partisan d'une forte population, celle-ci étant la cause et l'effet de la prospérité ou d'une balance du commerce favorable. La cause, car elle permet d'exporter une plus grande quantité de travail, c'est-à-dire de richesse comparative et de conserver ainsi plus de richesse intrinsèque. L'effet, car les produits de la terre, importés quand la balance est favorable, procurent un supplément de subsistances et permettent de nourrir une population plus nombreuse. Mais il ne suffit pas de connaître la somme des denrées et ce qui est nécessaire à chaque homme pour en déduire le chiffre de la population. Il faut également prendre en considération la volonté, les modes, les façons de vivre des propriétaires qui commandent la production.

Le marquis de Mirabeau est un fervent populationniste qui

1. Montchretien croit même à une véritable surpopulation : « Depuis que nous jouissons de la paix, écrit-il, le peuple s'est infiniment multiplié en ce royaume. On s'y entr'étouffe l'un l'autre et serait quasi besoin de pratiquer l'exemple ancien de plusieurs nations septentrionales (c'est-à-dire émigrer », *Traité de l'Economie politique* (1615), Paris, Plon, 1889, p. 315.

2. « Nos pères nous ont appris un proverbe, que la France ne fut jamais affamée, c'est-à-dire qu'elle a richement de quoi nourrir son peuple, quelque mauvaise année qui survienne pourvu que l'étranger ne vide nos greniers ». Bodin, *Réponse aux paradoxes de M. de Malestroit* (1568), éd. 1599, p. 51 ; cf. *Ecrits notables sur La monnaie* (XVIe siècle) de *Copernic à Davanzati*, par le Branchu. Coll. des principaux économistes, nouvelle éd., Seule est donc à craindre une exportation imprudente de denrées alimentaires dont la sortie doit, par conséquent, être soumise à des droits. Bodin insiste par ailleurs sur la pêche, la pisciculture et la consommation du poisson.

ne conçoit aucune crainte pour l'avenir[1]. La population se proportionne aux moyens de subsistance. D'ailleurs, si l'accroissement des subsistances permet celui de la population, il y a réciprocité : plus il y a d'hommes, plus la terre rapporte. Pour lui, cependant, les encouragements directs ne sont pas de mise : prendre de telles mesures, c'est dit-il, comme si on fumait la terre sans avoir semé.

La théorie physiocratique.

A la conception populationniste : « multipliez les hommes et vous multipliez les richesses », Quesnay et ses disciples en opposent une toute contraire. Les mercantilistes, disent-ils, ont pris l'effet pour la cause : la population n'est pas la cause mais la conséquence de l'opulence et pour multiplier les hommes il faut, avant tout, multiplier les richesses. La population n'a de bornes que celles des subsistances et tend toujours à passer au-delà : elle n'a pas besoin d'être encouragée. Son augmentation suivra d'elle-même celle des richesses[2] et des revenus[3]. L'agriculture seule créant de la valeur, c'est sur elle que doit se porter l'attention du gouvernemnt. Pour que les revenus s'accroissent, il faut que les prix soient rémunérateurs ; aussi Quesnay attache plus d'importance au « bon prix » des denrées qu'à leur abondance. En effet, plus les prix sont élevés, plus grands sont les revenus et partant les propriétaires peuvent faire travailler un plus grand nombre d'ouvriers, payer plus de salaires, ce qui rend possibles les progrès de la population. Quesnay tient encore au « bon prix », car de lui dépendent les avances agricoles et les revenus des terres sont liés à ces avances. Ainsi, au bas prix imposé par les mercantilistes pour les besoins de l'industrie, les physiocrates opposent

1. « Tout mon ouvrage n'a d'objet que de traiter de la population, de ses avantages et des moyens de l'étendre à l'infini ». *L'Ami des hommes* (1756), éd. 1762, p. 75. cité par Gonnard, *op. cit.*, p. 160.

2. Augmentation qui aura d'heureux effets sur la production ultérieure, non seulement parce que les hommes travaillent, mais parce qu'ils consomment et qu'une demande accrue soutient les prix.

3. « Qu'on soit moins attentif à l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus » *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole* (1768), max. 26. Alors que Quesnay fait de l'augmentation des revenus la condition des progrès de la population, Turgot fait de la multiplication des hommes la cause de l'enrichissement des propriétaires par suite du jeu de la rente.

le « bon prix ». L'exportation des « denrées du cru » prohibée par les premiers est conseillée par les seconds, car elle soutient les prix. Le luxe de subsistance pour le même motif est vu avec faveur. Enfin, suivant Quesnay, il ne faut pas, à tout prix, vouloir le plus grand nombre possible d'habitants. Mieux vaut avoir une population moins dense, mais jouissant d'un niveau de vie plus élevée.

Le mouvement de la population.

Le mouvement de la population au cours du temps, en France et dans le monde, a, faute de données précises, fait l'objet de longues controverses. L'ignorance, les préjugés, l'esprit de parti se sont ici donné libre cours.

Le marquis de Mirabeau, Quesnay et les autres physiocrates ont cru à la dépopulation de la France. Le marquis de Mirabeau l'attribue à la décadence de l'agriculture, au luxe et à la trop grande consommation d'un petit nombre d'habitants. Pour remédier à cet état de choses il conseille « d'aimer et d'honorer l'agriculture », de lutter contre l'absenteïsme des propriétaires et contre l'urbanisme. Quesnay attribue à la France, en 1750, 16 millions d'habitants, en 1701 : 19 millions 1/2 et 24 en 1650. Cette diminution serait due à la dégradation de l'agriculture provoquée par des impôts mal assis, la milice, la corvée, les entraves apportées à la liberté du commerce et à la liberté de culture, par l'urbanisme enfin [1].

Si les « Economistes » ont pensé que le royaume se dépeuplait, il ne s'agissait pour eux cependant que d'une dépopulation momentanée, accidentelle et transitoire. Cette croyance s'explique en partie par la dépopulation réelle qui s'est produite dans notre pays à la fin du règne de Louis XIV. Pour les physiocrates, la diminution du chiffre de la population devait aller de pair avec la misère constatée des habitants et particulièrement de ceux qui étaient attachés à la culture du sol, assimilation qui cadrait bien avec leur théorie. Les faits ainsi interprétés étaient une confirmation.

Pour Montesquieu la dépopulation n'est plus transitoire.

1. V. *Les idées de Quesnay sur la population* (Landry), *Revue d'histoire des doctrines économiques*, 1909.

L'auteur de *l'Esprit des lois*, en France, et Wallace, en Angleterre, ont soutenu la thèse d'une dépopulation générale et permanente. Montesquieu affirme dans les *Lettres persanes* : « Après un calcul aussi exact qu'il peut l'être en ces sortes de choses, j'ai trouvé qu'il y a à peine sur la terre la dixième partie des hommes qui y étaient dans les anciens temps. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle se dépeuple tous les jours et si cela continue, dans dix siècles elle ne sera plus qu'un désert »[1]. Comme causes de dépopulation, il indique : la polygamie chez les Mahométans, l'interdiction du divorce chez les chrétiens, le célibat monastique et écclésiastique qui « a anéanti plus d'hommes que les pertes et les guerres les plus sanglantes n'ont jamais fait », le droit d'aînesse, les colonies, les épidémies et les guerres[2].

Voltaire a pris le contre pied de la thèse de Montesquieu. Il pense que l'Allemagne, la France, l'Angleterre sont plus peuplées qu'elles ne l'étaient : la population aurait triplé presque partout depuis Charlemagne. Elle tend toujours, en effet, à se mettre au niveau des subsistances. Or, celles-ci sont plus abondantes qu'autrefois. Voltaire condamne toutefois le principe de la progression géométrique de la population : « On ne propage point, écrit-il, en progression géométrique.Tous les calculs qu'on a faits sur cette prétendue multiplication sont des chimères absurdes »[3]. Selon lui, les guerres et autres fléaux ne laissent pas de traces durables, alors que pour Montesquieu les grandes destructions sont difficilement réparables[4].

A ces deux mouvements de la population, Buffon, dans son *Histoire Naturelle*, oppose une sorte d'équilibre et d'état stationnaire. Pour l'homme comme pour les animaux, le nombre des individus dans l'espèce reste constant : « ... à prendre la terre entière et l'espèce humaine en général, la quantité des

1. Montesquieu prend comme terme de comparaison avec le temps présent l'antiquité dans les *Lettres Persanes* et le Moyen âge dans l'*Esprit des Lois*. V. Lettre 113 et *Esprit des Lois* L.XXIII, Chap. XXIV.

2. V. *Lettres Persanes* (1721). éd. E. Carcassonne, Paris, 1929, Lettres 112, 114, 116, 117, 121 et 129.

3. *Dictionnaire philosophique* (1764) Art. *Population*. Œuvres Ed. Beuchot, Paris 1829, t. 31, p. 482. V. également *Remarques sur l'Essai sur les mœurs* (1756) remarque XIX. éd. Renouard. Paris, 1819, t. 16, p. 397 et suiv.

4. V. Lettre 121.

hommes doit, comme celle des animaux, être en tout temps à peu près la même »[1].

Les essais de stastique.

Ces considérations générales, ces jugements *a priori*, non ronnés par l'exposé d'un programme ou d'un système constituent déjà un apport qui n'est pas négligeable. Mais sur tous ces points, le manque de bases certaines est une grave lacune, car faute de données concrètes la porte est ouverte aux pures conceptions de l'esprit et aux erreurs. S'agit-il de la relation de la population aux subsistances ? Il y a là deux mouvements dont il faut déterminer le sens et comparer la vitesse. S'agit-il de l'évolution générale du chiffre de la population ? Doit-on admettre un état stationnaire, une certaine constance dans le nombre des individus ou, au contraire, un mouvement se dégage-t-il ? Et si mouvement il y a, quel est son sens ? Autant de questions qui restent sans réponse, sans réponse définitive s'entend. La recherche des causes d'un phénomène correspond à une exigence de notre raison, mais la connaissance des conditions de ce phénomène, de ses composantes, est indispensable. Des auteurs nous ont-ils, avant Moheau, fourni de telles données ? Oui, dans la mesure où nous saurons nous contenter d'approximation.

Vauban en exposant son plan fiscal, plan qui a pour but de remettre le royaume dans une abondance parfaite d'hommes et de biens, est souvent amené à traiter sur la population. Se basant sur quelques dénombrements plus ou moins récents[2] et sur les *Mémoires des Intendants*, il attribue à la France 19.094.116 habitants[3]. Ces *Mémoires* nous donnent la première évaluation démographique ayant un caractère général. Ils constituent, écrit Levasseur, « le document le plus considéra-

1. Le cours de la nature vivante « ... est en général toujours constant, toujours le même. Son mouvement, toujours réglé, roule sur deux pivots inébranlables ; l'un, la fécondité sans bornes, donnée à toutes les espèces, l'autre les obstacles sans nombre qui réduisent le produit de cette fécondité à une mesure déterminée et ne laissent en tout temps qu'à peu près la même quantité d'individu de chaque espèce ». *Du Lièvre* (1756). Œuvres de Buffon, éd. de L'Encyclopédie, t. V, p. 141.

2. Les plus anciens, dit Vauban, n'ont pas plus de douze à quatorze ans. *Dîme*. II Partie, Chap. VII, § 2. *Collection des principaux économistes*, Paris, Guillaumin, 1843, p. 122.

3. *Dîme* (1707), II[e] Partie, Chap. VII, § 2, p. 121.

ble et le plus complet que nous possédions sur l'état économique et administratif de l'ancienne France, et le seul relevé général de la population française avant 1789 ayant un caractère officiel »[1]. Ce dénombrement a été effectué à la fin du XVII^e siècle, à la demande du duc de Beauvillier, gouverneur du duc de Bourgogne. Fénelon et Vauban avaient rédigé de concert le questionnaire qui fut envoyé aux Intendants et auquel ceux-ci durent répondre par des *Mémoires*. Les chiffres de Vauban ne concordent d'ailleurs souvent pas avec ceux des Intendants.

Au cours du XVIII^e siècle, les publications relatives à la population du royaume sont nombreuses. « Le XVIII^e siècle, dit Levasseur, est le premier qui, en France, ait appliqué à cette matière (la démographie) la curiosité scientifique et constaté par des recherches méthodiques que la vie humaine est soumise à des lois »[2]. Il sert de transition entre les siècles précédents au cours desquels on ne recueille que des conjectures et le XIX^e qui fera de plus en plus usage des stastistiques.

Dans la première moitié du siècle après la *Dîme Royale* de Vauban (1707) paraissent successivement le *Dénombrement du royaume de France* de Saugrain (1709), *l'Etat de la France* du comte de Boulainvilliers (1717). En 1746, Deparcieux publie les premières tables françaises de mortalité dans son *Essai sur les probalilités de la durée de la vie humaine*. Mais c'est surtout après 1750 que les recherches démographiques prennent un caractère scientifique : « Si de nombreux auteurs ont, antérieurement à cette date, spéculé sur la question de population d'une manière plus ou moins abstraite, les premiers démographes et staticiens français proprement dits, ceux qui ont étudié le problème et analysé ses éléments *a posteriori*, appartiennent à la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les principaux sont Expilly, Messance, Moheau, Dupré St-Maur, Lavoisier »[3].

Expilly est l'auteur du *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules* (1761-1770) et d'un manuel *Le Parfait Géographe* (1770).

1. *La population française*, t. I, p. 202. Paris, Rousseau, 1889-1892.
2. Levasseur, *op. cit.*, t. I, p. 229.
3. R. Gonnard, *Histoire des doctrines de la population*, p. 192. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1923.

En 1766, sont données au public les *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen et de quelques autres villes du royaume* par Messance, secrétaire de l'intendant d'Auvergne La Michodiere [1]. Beaucoup de renvois seront faits à cet ouvrage, car il a bien des traits communs avec celui de Moheau. Pour chiffrer la population des généralités, Messance établit une proportion, là où il peut la constater, entre la moyenne annuelle des naissances et le nombre des habitants. Cette opération étant répétée en plusieurs lieux, il en déduit un coefficient qui, appliqué à l'année commune des naissances, donne le chiffre de la population. Par le même procédé, il calcule la population totale du royaume et, réfutant Mirabeau, prouve son accroissement. Sceptique quant à l'efficacité des encouragements législatifs, il conçoit qu'il existe des lois naturelles réglant les phénomènes démographiques [2]. Il établit enfin un rapport entre la mortalité et la morbidité d'une part, et le prix du blé d'autre part.

II. — La méthode

Abstraction faite de ces quelques ouvrages les études sur la population présentent un caractère occasionnel, fragmentaire, et sont dominées par des préoccupations extra-scientifiques. Le manque d'objectivité est leur défaut le plus apparent.

Un caractère occasionnel, en ce sens que si les questions démographiques sont abordées, ce n'est jamais à titre principal. On touche à ces problèmes en passant. Il ne faut cependant pas en conclure qu'on n'en saisit pas l'importance et qu'on les considère comme accessoires. Leur intérêt est très généralement reconnu, mais, étant traités au cours de l'exposé d'un système qui est la première préoccupation, les réponses qui y sont faites sont influencées ou même déterminées par les exigences, les conditions indispensables ou paraissant indispen-

1. Le traité est généralement attribué à la Michodière. V. art. *Population, Encyclopédie méthodique* (*Economie politique*) et Lavoisier : *Résultats* (extraits d'un ouvrage intitulé : « *De la richesse territoriale du Royaume de France*). Lavoisier dit s'être aidé dans ses recherches des travaux de Moheau et de la Michodière.

2. V. *Recherches*, p. 2 et 106.

sables à la réalisation de ce système. Ainsi, les mercantilistes désirent une population dense, car elle est nécessaire à l'accomplissement de leur politique. La théorie physiocratique faisant dépendre l'accroissement du nombre des habitants de l'augmentation du produit net a conclu, étant donnée la dégradation de l'agriculture, à une dépopulation transitoire du royaume. Vauban critiquant le système fiscal de son temps a, sans doute, été amené à exagérer la misère, le dénuement des sujets. Ce ne sont là que des exemples.

Un caractère fragmentaire, car ou bien des phénomènes isolés sont seuls étudiés, et ils le sont sans être rattachés à l'ensemble plus vaste dont ils ne sont que des éléments, ou bien le fait démographique est examiné sous son aspect le plus général, et il en résulte une vue globale des choses, mais indistincte et incomplète. Il est, en effet, donné réponse aux seules questions qu'il est indispensable de trancher eu égard aux fins poursuivies.

Les recherches sont de plus dominées par des préoccupations extra-scientifiques, politiques, pratiques, morales et autres. Les auteurs ont pour but immédiat d'établir des normes, des règles d'action, et pour ce faire ils se basent plus sur de pures considérations *a priori* que sur une science précise des réalités. Ils ne prennent pas la précaution de soumettre à l'observation les faits sociaux avant de porter sur eux des jugements. Aussi, les spéculations abstraites, les conceptions plus ou moins subjectives ont, dans leurs œuvres, la plus large part. Quelques chiffres viennent parfois étayer les propositions avancées. Seuls les livres de Vauban, Saugrain, Boulainvilliers, Expilly, Messance, s'efforcent à une plus grande exactitude et font usage de la stastique.

III. — Les données recueillies

Jusqu'aux environs de 1700, qu'il s'agisse du chiffre de la population, de sa composition ou de son mouvement, on est réduit à des hypothèses. Le manque de matériaux et, dans la mesure où ces matériaux existent, leur valeur plus que douteuse, expliquent les erreurs auxquelles se sont laissés aller ceux qui, par la force des choses, ont spéculé sur ces problèmes

en tenant compte plus d'impressions subjectives que de l'observation des faits. Les progrès de la science démographique sont, en effet, liés au développement de la statistique [1]. Certes les données numériques concernaient bien, le plus souvent, la population, mais elles étaient en petit nombre car la statistique exige pour sa généralisation la réunion de certaines conditions tenant notamment à l'agglomération, à la concentration des habitants, ce qui donne aux phénomènes démographiques un caractère de masse, et d'autre part à l'unification des Etats, à l'extension du domaine d'action de l'administration, à l'uniformisation des méthodes [2].

Pour évaluer la population française avant le début du XVIII[e] siècle, on ne dispose que de documents rares et fragmentaires [3]. Ce sont des *polyptiques* d'abbaye, et surtout le *polyptique* de l'abbé Irminon de St-Germain-des-Prés pour la Gaule carolingienne, l'*Etat des feux des bailliages et sénéchaussées de France* de 1328, les données de Froumenteau, enfin les *Mémoires des Intendants*. On ne peut s'appuyer sur certaines assertions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont très aventureuses. Témoin le projet fiscal présenté aux Etats de Blois en 1576 attribuant à la France 40.000 lieues carrées, 600.000 villes ou villages, 20.000.000 de feux. Ces 20 millions de feux, en adoptant le coefficient 4, qui est généralement admis, correspondraient à 80 millions d'habitants [4] ! Témoin encore le chiffre de 1.700.000 clochers que raille l'auteur de la *Satire Menippée*, indiqué dans un autre projet fiscal plus ancien que celui de l'Etat de Blois et soumis au Conseil du roi sous Charles VI. Suivant Levasseur, ce total aurait été présenté pour la première fois dans la *Chronique des religieux de St-Denis* en 1405 et n'apparaissait pas tellement

1. La démographie pouvant être définie « l'étude statistique des collectivités humaines ». Huber, *Cours de démographie et de statistique sanitaire*, Paris, 1938.

2. La statistique a fait son apparition avec l'Italien Sansovino et le Français Pierre Davity comme étude comparée des gouvernements. Elle consiste alors dans la description de tous les éléments généraux de l'Etat, une place spéciale étant faite à la population. Puis elle se développe surtout en Allemagne avec Conring et Achenwall. Ce dernier lui donne son nom moderne mais la définit encore comme la connaissance approfondie de la situation respective des Etats. Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que la statistique de descriptive qu'elle était, devient l'étude numérique des faits sociaux et Sussmilch lui imprime une orientation particulière en limitant son emploi aux études démographiques.

3. V. Henri Sée, *Revue d'économie politique*, 1924, p. 647 et suiv.

4. V. Bodin, *La République*, L. VI, Chap. II.

exorbitant puisqu'il a été reproduit ou jugé digne d'être au moins démenti jusqu'au XVI^e siècle. La plus grande fantaisie règne aussi chez les auteurs. Ainsi, Machiavel, dans la seconde moitié du XV^e siècle donne à la France 25 à 30 millions d'habitants ; d'après Froumenteau[1] elle comprendrait 132.000 paroisses ce qui est invraisemblable. Wallace attribue à la Gaule 32 et même 48 millions d'âmes alors qu'en 1685, Vossius ramène la population française à 5 millions et celle de l'Europe à 30 !

On est encore plus mal renseigné sur la composition et le mouvement de la population, c'est-à-dire sur l'âge, le sexe, l'état civil des habitants, les naissances, les mariages et les décès. En vertu de l'Edit de Villers Cotterets du 10 août 1539 (art. 5 et suiv.), les curés sont tenus, sous la surveillance des officiers de judicature, d'enregistrer les baptêmes, les mariages et les enterrements. Cette prescription fut renouvelée par une ordonnance de 1579. Mais cet enregistrement donnait lieu à de fréquentes omissions. N'entraient pas en ligne de compte les décès des personnes auxquelles la sépulture écclésiastique était refusée, les naissances, les mariages et les décès des non catholiques, les décès des enfants morts avant leur première communion ou tout au moins avant leur baptême. Ce n'est qu'après 1750 que les registres ont été tenus plus régulièrement[2].

1. Fromenteau, *Le secret des finances de la France* (1581).
2. Depuis le commencement du ministère de Colbert, on publiait chaque année le mouvement de la population de Paris.

L'ATTRIBUTION DES « RECHERCHES »

C'est en 1778 que parurent les *Recherches et Considérations* imprimées avec approbation et privilège du roi et publiées par Moutard, imprimeur-libraire de la Reine. A Louis Guimbaud cette date paraît inexacte bien que portée sur l'édition [1] En effet, l'épître dédicatoire à un Roi est du 12 novembre 1774 et Grimm rend compte des deux volumes [2] au mois de décembre 1777. Conclusion un peu hasardeuse car l'épître a fort bien pu être rédigée à l'époque ou Moheau a commencé ses recherches et, étant données la nature et l'étendue de celles-ci, de longs mois ont dû s'écouler avant que l'ouvrage ait acquis sa forme définitive. « Il est telle page de ce livre qui a coûté nécessairement deux mois de travail, et un volume de chiffres », nous dit l'« Avis au lecteur ». Cependant, d'autres indications ne permettent pas de s'arrêter à cette hypothèse. L'auteur dans le même « Avis », avoue qu'il n'était pas dans son intention de donner un livre et que seules des idées de bien public l'ont déterminé à faire éditer son travail [3]. Il est alors difficilement concevable qu'il ait écrit l'épître tout au début, c'est-à-dire à un moment où, de son propre aveu, il ne pensait pas publier le résultat de ses observations. Un passage même de l'épître semble montrer que sa rédaction est postérieure à l'achèvement de l'ouvrage : « ... le nom de ce Prince n'est point inscrit à la tête de cet ouvrage, mais il est gravé dans nombre de pages en caractères intelligibles pour tout Français qui a l'âme sensible et reconnaissante ». Qu'en conclure ? Dans

1. *Un grand bourgeaois au* XVIII[e] *siècle* : *Auget de Montyon*, par L. Guimbaud, Paris, 1909, p. 160 et note.

2. Les *Recherches et considéraions*, éd. de 1778, comprennent deux tomes de 280 et 157 pages respectivement reliés en un seul volume. La réédition par R. Gonnard date de 1912. *Collection des économistes et des réformateurs sociaux de la France*, Paris, Geuthner.

3. Avis au lecteur, p. VII.

les *Recherches* on trouve des résultats afférents à l'année 1774. Est-ce alors la date de l'épître qui est inexacte ? Dans tous les cas, le livre a certainement été publié après le mois de Juillet 1777 puisque le privilège du Roi a été obtenu le 9 juillet de cette année, l'approbation du censeur ayant été donnée le 20 mai.

Le livre parut sous le seul nom de Moheau. Nous n'avons que fort peu de renseignements sur celui-ci et certains ont mis en doute son existence ne voyant dans ce nom qu'un simple pseudonyme et en Moheau qu'un personnage imaginaire. F. Labour[1] nous apprend, sans plus de commentaires, qu'il aurait été un des secrétaires de Montyon, l'intendant philantrope. Montyon lui-même écrit dans un *Mémoire* rédigé en 1892 qu'il a fait paraître en 1778 des *Recherches et considérations sur la population de la France*, sous le nom de Moheau son secrétaire. Stangeland donne comme dates la vie de Moheau : 1773-1820. Mais 1733 étant l'année de naissance de Montyon et 1820 celle de sa mort, il semble bien que Stangeland ait identifié les deux personnes[2]. D'ailleurs, que l'on considère sinon comme certaine, du moins comme probable, l'existence de Moheau, cela ne fait pas disparaître tout débat touchant la paternité des *Recherches*. Que Moheau ait réellement existé, ce qui semble acquis, ne prouve en aucune façon qu'il soit le véritable auteur du livre contesté. Peut-être n'a-t-il été qu'un simple prête-nom ? La question s'est posée presque immédiatement. La controverse est très généralement circonscrite aux deux noms de Moheau et de Montyon, bien qu'Henri Sée en ait suggéré un troisième, celui de La Michodière ancien intendant d'Auvergne « qui a dirigé tout le service démographique à la fin de l'Ancien Régime »[3].

Dès 1779, les *Recherches* furent attribuées, tout au moins pour la plus grande partie, à de Montyon. « C'est Lalande

1. *M. de Montyon d'après des documents inédits*, par F. Labour. Paris, 1883, p. 183.

2. *Premalthusian doctrines of population*, New-York, 1904, p. 324 cité par Gonnard, *Notice* à la réédition des *Recherches*, p. V.

3. *Op. cit.*, t. 2, p. 856. On a encore mis en avant un quatrième auteur : « Le Chanoine Guiot, bibliothécaire de Saint-Victor, dans son *Nouveau supplément à la France littéraire* de l'Abbé d'Hebrail, M. Villenave, dans sa *Biographie Universelle* et quelques autres biographes, on rangé par erreur cet ouvrage parmi ceux de Moreau l'historiographe ». Quérard, *Les supercheries littéraires*, art. Moheau.

écrit Quérard, qui, dans le *Journal des Savants*, mai 1779, édition de Hollande, p. 344, a le premier attribué la plus grande partie de ce livre à M. Montyon »[1]. R. Gonnard[2] fait ressortir l'importance de la mention de l'édition faite par Quérard, car, dans l'édition de Paris qu'il a consultée, il n'est fait aucune allusion à l'œuvre de Moheau, ni dans le fascicule d'avril 1779 indiqué par Faure, ni dans celui de mai 1779 indiqué par Labour. La notice se trouve, poursuit-il, dans le fascicule d'août et dans cette notice « il n'y a pas une ligne, pas un mot qui mette en doute l'authenticité de la signature de Moheau ». Quoiqu'il en soit, l'opinion émise par Lalande a été le point de départ d'une longue discussion.

Parmi les tenants de la thèse « montyoniste », nous relevons les noms de Labour, Faure, Guimbaud.

F. Labour remarque : « ... bien que cet ouvrage (*les Recherches*) ne porte pas le nom de Montyon, mais celui de Moheau son secrétaire, le *Journal des Savants* de mai 1779 dit que cet ouvrage est de M. de Montyon. Girault de St-Fargeau n'est pas de cet avis. L'opinion du *Journal des Savants* a toutefois prévalu. Je la partage et j'estime l'avoir définitivement assise sur des bases certaines »[3]. Faure considère comme « certain dans tous les cas, que le véritable auteur du livre est M. de Montyon »[4]. Louis Guimbaud écrit : « ... avec l'aide d'un de ses secrétaires Moheau, de Montyon achève des *Recherches et Considérations*... Le livre parut sous le seul nom de Moheau, mais on y reconnut vite dans le monde et dans les bureaux « l'esprit de chiffres » qui caractérisait l'ancien intendant d'Aunis ; on lui en fit compliment »[5]. Dans la *Biographie Universelle de* Michaud, l'opinion du *Journal des Savants* est considérée comme ayant assez généralement prévalu. D'après la *Nouvelle Biographie Universelle* : « Montyon fit paraître en 1778 des *Recherches* .. » ; de la proposition avancée, il n'est donné aucune justification ; on ne signale même pas qu'une controverse ait surgi. Remarquons d'ailleurs que l'attribu-

1. Quérard, *op. cit.*, art. Moheau. De même Barbier dans son *Dictionnaire des Ouvrages anonymes*.
2. *Notice* à la réédition, p. VI en note.
3. *Op. cit.*, p. 183.
4. *Les précurseurs de la société de Statistique de Paris*. Nancy, 1909, p. 20 cité par Gonnard, *Notice*, p. VII.
5. *Op. cit.*, p. 160.

tion à de Montyon n'exclut pas en principe une collaboration de Moheau, mais la part de ce dernier serait peu importante.

Contre la thèse du *Journal des Savants* s'inscrivent Quérard Girault de St-Fargeau, Levasseur, Gonnard.

Quérard note : « Il est des personnes fort instruites qui prétendent que Moheau a eu plus de part à cet ouvrage que les apologistes de Montyon ne lui en attribuent, et ces personnes ont raison ». Girault de St-Fargeau se borne à indiquer Moheau comme auteur des *Recherches*[1]. Levasseur estime que c'est sans raison suffisante qu'on a voulu attribuer à Montyon « le mérite d'avoir écrit le livre contesté »[2]. Pour Gonnard, rien ne s'oppose a *priori* à ce que de Montyon soit l'auteur de *Recherches* ou de « la plus grande partie », mais il ajoute que cette opinion est loin d'être définitivement établie et refuse de se montrer, sur ce point, aussi affirmatif que l'est, par exemple, Faure[3]. Son suffrage va, semble-t-il, à une opinion mixte, insinuée par G. de Molinari[4] et qui associe Montyon et Moheau dans la paternité des *Recherches*. Mais quelle est dans cette collaboration la part de chacun ? La thèse de Molinari peut fort bien rallier « montyonistes » et tenants de Moheau. Les uns et les autres admettent généralement, en effet, une collaboration des deux auteurs supposés. Pour les premiers, ce n'est qu'une partie du livre, la plus grande toutefois, qui doit être attribuée à de Montyon. Les seconds acceptent l'idée d'un apport de Montyon réduit, il est vrai, à quelques documents et statistiques. Ce n'est donc que par celui auquel elles accordent la part prépondérante que ces deux thèses s'affrontent.

René Gonnard a, dans la notice insérée en tête de sa réédition des *Recherches*, passé en revue les divers arguments invoqués à l'appui de la thèse « montyoniste » et en a montré les points faibles. « La plupart de ceux qui ont été amenés à se prononcer touchant la paternité des *Recherches*, écrit-il, se bornent à énoncer une opinion établie sur celle d'écrivains antérieurs, comme Lalande, ou motivée par des impressions personnelles tirées de la lecture même de l'ouvrage »[5].

1. *Bibliographie de la France*, Paris, 1845, p. 54.
2. *Op. cit.*, t. I, p. 58.
3. *Notice*, p. VIII.
4. *Notice sur de Montyon*, par G. de Molinari, *Collection des principaux economistes*. Guillaumin. éd. Paris, 1848.
5. *Notice*, p. VIII.

La notice de Lalande lui paraît peu probante, car, dans le cas contraire, la controverse aurait sans doute pris fin dès 1779. De plus Lalande lui-même n'attribue que « la plus grande partie du livre » à de Montyon. « En résumé, il est probable que Lalande, comme MM. Faure et Labour eux-mêmes, n'a étayé son opinion que sur des conjectures, et notamment sur ce fait que Moheau était connu comme secrétaire du célèbre intendant »[1].

La lecture de l'ouvrage n'est pas non plus convaincante. D'après Faure, les chiffres dont il est fait usage se rapporteraient *tous* à l'Auvergne, la Provence et le pays d'Aunis, dont Montyon fut successivemnt intendant de 1767 à 1775. Et Faure en conclut que Montyon est indiscutablement l'auteur des *Recherches*. L'argument n'est pas concluant. Il s'en faut de beaucoup que les statistiques se rapportent uniquement aux trois provinces citées. Sans doute maintes données concernent les généralités de Riom, Aix, La Rochelle, mais, nous le verrons, d'autres sont fournies par celles de Paris, Lyon, Rouen, etc... D'ailleurs, la proposition de Faure, même si elle était fondée, ne constituerait pas une démonstration En effet, Moheau étant le secrétaire de Montyon a dû suivre celui-ci dans ses déplacements et ainsi se documenter là où ce dernier aurait pu le faire. Enfin, l'intendant a certainement procuré des documents à son secrétaire et il est normal que ces documents se réfèrent aux pays qu'il a administrés.

Faure trouve dans l' « Avis au lecteur », p. 5, un autre argument. Dans cet avis, l'auteur s'exprime ainsi : « des devoirs d'Etat m'ont obligé à faire ou diriger des recherches qu'à ordonnées le Gouvernement ». Est-ce là le langage d'un scribe inconnu ? Cet argument, remarque Gonnard, perd toute sa force si on lit « devoirs d'état » au lieu de « devoirs d'Etat ». L'auteur a bien orthographié *Etat*, mais au XVIII^e^ siècle il était courant d'écrire les noms communs avec des initiales majuscules. On peut donc entendre « devoirs d'état » dans le sens de « devoirs de la profession » et même si on s'y refuse, l'interprétation contraire peut encore convenir au secrétaire

1. *Notice*, p. VI, en note.

de Montyon qui, sous sa direction, avait certainement à s'occuper de choses concernant « l'Etat »[1].

De plus, dans ce même « avis au lecteur », Gonnard relève des passages qui conviennent mieux à Moheau qu'à Montyon. L'avis débute ainsi : « Convaincu par *l'expérience d'autrui*, qu'il il est dangereux de gouverner, d'instruire ou d'amuser le Public, et même de l'occuper, quelle qu'en soit la manière, j'avais *jusqu'à ce moment* fui ses regards ». Or dès 1767, Montyon était intendant d'Auvergne ; en 1777 il avait publié un *Eloge du Chancelier de l'Hôpital* qui obtint un accessit au concours de l'Académie Française et qu'il mentionne lui-même dans la liste de ses ouvrages écrite en 1813 à l'usage des Académiciens de Suède[2]. Cependant, cet *Eloge* ayant paru sans nom d'auteur, Montyon aurait fort bien pu écrire qu'il avait jusqu'en 1778 fui les regards du public. Mais s'il en est ainsi, pourquoi, tout en nous avertissant qu'il consent à ne plus rester dans l'anonymat, se retranche-t-il derrière un prête-nom ?

D'autres passages sont d'ailleurs plus significatifs. Ainsi, l'auteur appuie sur l'obscurité de son nom, de son état, sur son peu de talent et d'habitude d'écrire. Plus loin, il avise le lecteur qu'il aurait caché son nom « si la nature et l'espèce des recherches que contient cet ouvrage n'eût décelé l'Auteur ». Peut-on admettre qu'il déguise encore son nom au moment même où il avoue qu'il l'aurait fait si pareille mesure avait quelque chance de succès. « Ce serait, dit Gonnard, une singulière malice et bien vaine si la nature et l'espèce des recherches doit fatalement la déjouer »[3].

Enfin, l'auteur compte parmi ses bienfaiteurs « un grand nombre d'Administrateurs à qui l'Humanité est chère... Il en est un, entr'autres, à qui je dois tout et qu'il ne m'est pas permis de nommer : je me soumets à un ordre dont l'injustice m'afflige ; mais peut-être le Public sera moins discret que

1. *Notice* p. IX. Il nous semble difficile de traduire « devoirs d'Etat » par « devoirs de la profession », car lorsque le mot est pris dans ce sens il est orthographié par Moheau avec une initiale minuscule.

2. « *Eloge du Chancelier de l'Hopital* donné au concours par l'Académie française. L'*Eloge* fait par M. de Montyon, qui ne s'est pas nommé, a eu l'accessit. Mme de Deffant soupçonne que l'ouvrage est de M. Guibert, qui, depuis, a été de l'Académie Française. Le discours était de M. de Montyon, qui ne s'était point nommé, comme depuis il s'est abstenu de mettre son nom à ses ouvrages ». V. L. Guimbaud, *op. cit.*, p. 240 en note.

3. *Notice*, p. X.

moi ». N'est-il pas fait allusion ici à de Montyon le célèbre intendant ?

Les *Recherches* seraient donc de Moheau, aidé toutefois dans son travail par de Montyon qui aurait collaboré largement sans doute à la documentation de l'ouvrage. Les faits invoqués par Labour viendraient corroborer cette conclusion. Au cours des recherches opérées aux Archives Nationales dans les papiers séquestrés, sur les émigrés et les condamnés. F. Labour a retrouvé « au milieu de baux, quittances, papiers de toutes sortes ayant appartenu à M. de Montyon, des feuillets épars, couverts de chiffres et d'appréciations, se rapportant à l'ouvrage en question, le tout écrit de cette écriture fine, peu lisible, à peine achevée qui est celle de M. de Montyon. Le doute n'est donc plus possible. Sur le recto, on trouvait un bail ou un projet de bail, et sur le verso des chiffres de la « Statistique ». Pour qui connaît la parcimonie habituelle de M. de Montyon, la chose n'est pas étonnante »[1]. Ces faits constituent les « bases certaines » sur lesquelles Labour appuie sa conviction que Montyon est bien le père des *Recherches*. Mais on peut aussi en déduire simplement que Montyon a fourni à Moheau diverses statistiques.

Montyon a reconnu la paternité des *Recherches* dans plusieurs listes de ses travaux écrites de sa main et conservées aux Archives de l'Assistance Publique. Ainsi, dans un mémoire rédigé dans les premiers jours de mai 1802 alors qu'il sollicitait son retour en France, il écrit : «... J'ajoute une dernière réflexion : la République paraît disposée à traiter favorablement les personnes qui ont obtenu quelques succès dans la carrière des lettres. Ce genre de distinction ne m'est pas absolument étranger. Dans les temps de ma vie où mes fonctions n'ont pas absorbé tout mon temps, je n'en ai point fait un usage inutile. J'ai fait paraître : en 1778, des *Recherches et Considérations* ....(sous le nom de Moheau, mon secrétaire) ... »[2]. Montyon se serait-il approprié un ouvrage dont il n'était pas l'auteur et cela pour rendre plus évident son mérite littéraire ? Ce serait étonnant. Il faut donc admettre qu'il a pour le moins collaboré dans une large mesure avec Moheau,

1. Labour, *op. cit.*, p. 183-184.
2. L. Guimbaud, *op. cit.*, p. 330.

cette participation lui permettant, le cas échéant, de revendiquer une paternité douteuse.

D'une comparaison littéraire entre les *Recherches* et les œuvres incontestées de Montyon, peut-on retirer quelques indications ? Dans les *Particularités et observations sur les ministres des Finances de France les plus célèbres* [1] ou dans le *Rapport à Sa Majesté Louis XVIII* [2], Gonnard avoue n'avoir trouvé que peu de passages à rapprocher de certains développements des *Recherches*. Dans les *Particularités*, il en note deux, un sur l'état arriéré de la statistique de la population, l'autre où sont condamnés les édits populationnistes de Colbert. Dans le *Rapport*, il relève quelques « observations banales » sur le fait qu'à l'époque de la Révolution la population était considérablement augmentée et augmentait annuellement, que l'état du citoyen s'était amélioré, notamment quant à l'alimentation et l'habitation [3]. Ces opinions étaient, d'ailleurs, partagées par de nombreux écrivains du XVIII[e] siècle. Cependant dans ce *Rapport* et dans un autre écrit de Montyon : *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples* (Paris 1808), il est des passages qui révèlent chez leur auteur des préoccupations analogues à celles de Moheau et les solutions données à certains problèmes rappellent singulièrement celles qui sont préconisées dans les *Recherches*. Qu'il s'agisse de l'effet des religions ou de la religion catholique en particulier, des travaux malsains et des professions à réserver aux femmes, du luxe et des domestiques, des célibataires, des impôts et de leur assiette, des rapprochements sont à faire entre de Montyon et Moheau [4]. Nous y reviendrons quand nous aborderons ces questions, mais on ne peut se baser sur de telles similitudes pour trancher catégoriquement le débat qui nous occupe.

Du style des *Recherches* comparé à celui de Montyon, on ne peut tirer non plus un indice. Que conclure en définitive? Aucun argument n'entraîne une complète conviction dans un

1. Paris, 1812.
2. Londres. Constance 1796. Ce rapport est attribué par Levasseur à M. de Barentin. V. Levasseur, *op. cit.*, p. 529.
3. *Notice*, p. XII.
4. De même, les fondations de Montyon répondent à quelques-uns des souhaits exprimés par Moheau ; ainsi, les prix. pour ceux qui découvriront les moyens de rendre les opérations mécaniques moins dangereuses et moins malsaines.

sens ou dans l'autre. Le fait même que Montyon s'attribue le livre contesté n'exclut pas la possibilité d'une collaboration [1]. Pour notre part, nous ne voyons pas de motif suffisant pour nous déterminer à rectifier la mention de l'auteur faite sur l'édition. De Montyon a toutefois certainement participé au travaux de Moheau. Nous nous rallions donc à la thèse de Molinari qui nous paraît la plus vraisemblable et la plus sage, étant données les bases de discussion dont nous disposons. Ce n'est certes pas faire à la question de la paternité des *Recherches* une réponse pleinement satisfaisante. Il faudrait de plus déterminer la part de chacun, mais il y a là une discrination impossible à opérer et nous devons y renoncer.

1. C'est ainsi que l'entend Louis Guimbaud. D'ailleurs, Montyon aurait-il fait paraître les *Recherches* sous le nom de Moheau, si celui-ci n'y avait pas participé ? Il lui suffisait, s'il ne voulait pas se nommer, de s'abstenir de toute indication d'auteur, comme il le faisait ordinairement.

LA METHODE DE MOHEAU

Le titre même donné par Moheau à son livre *Recherches et Considérations sur la population de la France* indique que les divers problèmes relatifs à la population, et plus particulièrement à la population française, en constituent l'unique objet. Ce n'est donc plus occasionnellement que seront abordées les questions démographiques, mais bien à titre principal. « La nature, écrit Moheau, ne peut offrir aux spéculations de l'homme un objet plus admirable, plus instructif, plus intéressant que lui-même ; l'être humain, placé dans la classe des êtres créés la plus parfaite, et le plus parfait lui-même de cette classe, est le chef-d'œuvre et le roi de la nature »[1]. Mais ce n'est pas l'homme isolé dont tout nous indique la faiblesse, qu'il faut considérer ; ce sont les hommes pris en masse, car « c'est alors que notre être prend un caractère de dignité »[2]. L'étude des populations rassemblées, des collectivités humaines, présente le plus vif intérêt car, par leur réunion, les hommes sortent du néant et deviennent véritablement des êtres nouveaux. D'ailleurs le caractère essentiel de la méthode statistique, que Moheau emploie, est de s'appliquer aux êtres ou aux faits considérés en masse.

La plupart des devanciers de Moheau n'ont touché, nous l'avons vu, aux problèmes démographiques qu'en passant. Quelques-uns, cependant, se sont plus particulièrement attachés à ces questions. Parmi ceux-ci, Messance tient une place importante. Son travail s'apparente par certains côtés à celui de Moheau. Ce dernier utilise dans une large mesure les données de Messance relatives aux trois généralités de Riom,

1. *Introduction*, p. 1, éd. de 1778 (nous indiquons toujours, en premier lieu, les pages de l'édition originale, les chiffres entre parenthèses se rapportent aux pages de la réédition de 1912 par R. Gonnard).
2. *Introduction*, p. 4 (2).

Lyon et Rouen. Les mêmes questions retiennent l'attention des deux auteurs. Les cadres dans lesquels sont placés les résultats diffèrent peu et les procédés sont identiques. Mais Messance, et le titre de son ouvrage nous en avertit, se confine en général dans l'étude de la population des trois généralités citées et de quelques villes du royaume. Rarement il s'élève sur le plan national. Moheau, au contraire, envisage la population du royaume dans son ensemble. De plus, Messance se contente de nous présenter des chiffres et son travail apparaît plus comme un recueil de statistiques que comme un traité de démographie proprement dit. Moheau, lui, s'efforce de les interpréter et il les fait suivre de judicieuses observations. Il avait d'ailleurs à sa disposition des documents plus nombreux, d'une plus grande portée et présentant plus de garanties, notamment en ce qui concerne l'Etat Civil. Son traité est enfin plus complet que celui du secrétaire de La Michodière : l'état et le mouvement de la population, les obstacles à son accroissement, les remèdes possibles y sont, tour à tour, abordés.

Alors que les études antérieures étaient le plus souvent fragmentaires, partielles, Moheau envisage l'ensemble des problèmes posés par la population. Là également apparaît son originalité. En suivant un plan méthodique il a posé la plupart des questions qui sont encore étudiées par nos contemporains. A ces questions il a, nous le constaterons, donné des réponses que les statistiques modernes, plus précises et plus nombreuses, ne font que confirmer. Les *Recherches*, écrit Levasseur constitutent « une œuvre d'ensemble remarquable, la plus générale, et en même temps la plus précise qu'un staticien eût produite jusque là en France. Sans avoir les mêmes visées religieuses que Sussmilch, Moheau possède l'esprit d'observation autant que le pasteur protestant, dont il paraît avoir ignoré l'œuvre ; il étonne, comme Sussmilch, par la justesse de ses appréciations, quoiqu'il n'ait disposé que d'un petit nombre de données numériques, et il doit être considéré comme un des fondateurs de la démographie »[1].

« L'esprit d'observation » de Moheau explique sans doute la « justesse de ses appréciations », mais la méthode qu'il a sui-

1. *Op. cit.*, t. I, p. 58.

vie n'y est pas étrangère. C'est grâce à cette méthode qu'il a pu éviter certaines erreurs et porter des jugements qui, pour un grand nombre, conservent aujourd'hui encore, toute leur valeur. Quelle est cette méthode ?

Elle est indiquée dès les premières pages des *Recherches*. C'est la méthode inductive. « Cette méthode qui consiste à s'élever de l'examen des faits à l'établissement du principe, de l'exemple au précepte, et de l'expérience à la théorie, est la voie la plus certaine pour parvenir à la connaissance de la vérité »[1], nous dit Moheau, et il ajoute : « Les expériences, les recherches, les calculs forment la sonde de toutes les sciences ». La méthode est « lente et pénible », mais elle est « sûre » De plus, c'est seulement en invoquant des faits qu'on peut opérer une conviction générale et complète, car « des faits frappent tous les esprits, et forment un corps de preuve, qui, par son évidence, nécessite la conviction, et émeut fortement les hommes les plus froids, sur les opinions réellement utiles »[2] et, « si à des raisonnements on répond bien ou mal, on ne répond pas à des chiffres ». Les statistiques constituent donc, aux yeux de Moheau, des arguments irréfutables, du moins celles qui sont correctement établies et interprétées, car elles peuvent être également, comme on l'a dit plus tard, une forme raffinée du mensonge.

C'est donc à l'observation des faits qu'il faut tout d'abord s'attacher. Mais il y a un choix, une discrimination à opérer parmi ces faits car ils n'ont pas tous la même valeur. Ainsi, des faits isolés ne sont guère significatifs. Mais pas plus qu'elles ne sont « une dissertation vague et dénuée de preuves », les *Recherches* ne sont « une collection de faits isolés et indépendans, rassemblés sans objet, présentés sans ordre, sans combinaison et sans discussion ». Moheau nous dit avoir fait porter, de préférence, ses observations « sur les faits desquels il peut résulter plus de lumière et des connaissances plus intéressantes », et il ajoute : « ils ont été tellement disposés que chaque masse de faits donne lieu à une conséquence, peut être la base d'une opinion, et la preuve ou l'indice d'une vérité importante »[3]. Il y a là l'indication de deux méthodes diffé-

1. Chap. II, p. 9 (6).
2. Chap. II, p. 8 (5)
3. Chap. II, p. 8 (5).

rentes : des faits observés sans idée préconçue, on s'élève au principe ou bien les faits interviennent *a posteriori* pour vérifier le bien-fondé d'une hypothèse. Il ne faut pas exagérer cependant cette opposition. En effet, l'observation pure n'existe pas en ce sens qu'on observe toujours en fonction une idée. De plus, l'expérimentation proprement dite, l'expérimentation directe, est impossible en matière sociale. L'observateur ne peut, en effet, faire varier les circonstances principales qui accompagnent les phénomènes sociaux. Ces phénomènes, il les recueille tels que la nature les lui offre. Mais de même que la statistique a permis une description raisonnée de la réalité sociale, dont la complexité rendait impossible l'observation directe, de même elle permet un examen critique des résultats, un contrôle *a posteriori*.

La confiance à accorder aux chiffres dépend essentiellement des conditions de l'observation et des méthodes suivies. La valeur des données brutes varie suivant le but poursuivi, les procédés d'investigation adoptés, l'époque et le lieu de l'observation, la nature des renseignements demandés et la qualité des personnes chargées de les recueillir.

Comme de nos jours, les statistiques étaient, pour la plupart, dressées par les administrations pour leurs besoins propres et ne répondaient pas, le plus souvent, aux exigences de la science.

En second lieu, si, pour des circonscriptions restreintes, Moheau a pu recueillir des données plus ou moins précises, pour la France entière, il ne fournit que des évaluations. Ces évaluations sont obtenues en généralisant les observations relatives à telle ou telle partie du royaume. Par ce procédé, en admettant même l'exactitude des observations de base, on ne peut aboutir qu'à de larges approximations. Cependant, si on opére sur des lieux convenablement choisis et suffisamment nombreux, l'extension des résultats à un territoire plus vaste ne doit pas donner lieu à de graves erreurs. C'est ce que fait Moheau. S'efforçant de déterminer par exemple une proportion du nombre des naissances au nombre des habitants valable pour tout le royaume, il estime nécessaire « afin d'opérer avec plus de certitude et de se procurer une base juste et constante » d'associer « des pays de différente qualité, pays bas, élevés, secs et marécageux, cultivateurs, commer-

çans, indigens et riches ». Aussi, ses observations portent elles « ... sur diverses communautés prises au hasard dans diverses contrées, ou choisies en sorte que leur situation soit combinée et forme compensation »[1].

Les statistiques ne valent, en effet, que pour les régions où elles ont été recueillies. Telle donnée vraie pour une circonscription déterminée ne l'est plus pour la circonscription voisine. Si on ne peut multiplier les observations en les faisant porter sur des lieux différents, il est nécessaire, avant d'étendre dans l'espace des constatations relatives à une région particulière, de les modifier en tenant compte des particularités locales. Ainsi, d'après les tables contenues dans les *Recherches*, on compterait deux veuves contre un veuf, mais, appliquée à la France, Moheau trouve cette proportion excessive parce que « les lieux dénombrés et donnés pour exemple sont voisins de la mer, et dans la classe de ceux où la destruction des hommes est plus marquée »[2]. Moheau s'abstient même de toute généralisation si d'une région à l'autre la diversité est trop marquée.

De même que pour diminuer les risques d'erreurs il faut multiplier les observations dans l'espace, il faut aussi les multiplier dans les temps. Moheau y est attentif. Pour évaluer la population française il se base, nous le verrons, sur le nombre annuel des naissances, des mariages et des morts. Mais ce nombre varie d'une année à l'autre. Aussi, pour compenser ces inégalités, Moheau englobe une période et dégage une moyenne. Les taux de natalité sont également obtenus en rapportant une moyenne décennale des naissances au nombre d'habitants dénombrés. Les taux de nuptialité et de mortalité, pour ne citer que ceux-là, sont calculés de la même façon.

Le degré de certitude de la statistique varie selon l'objet auquel elle s'applique. La sincérité des déclarations est fonction de la nature des questions posées ; on s'expose à des déboires toutes les fois qu'il s'agit d'enregistrer des faits complexes ou qu'on sollicite des renseignements confidentiels pouvant avoir des conséquences dommageables pour les déclarants, ou si seulement ceux-ci peuvent craindre de telles

1. Chap. V, question V, p. 35 (21).
2. Chap. VIII, question I, p. 83 (49).

conséquences. Le secrétaire de Montyon l'a fort bien compris et il signale le peu de crédit à accorder à certaines déclarations, l'impartialité de leurs auteurs étant soumise à une trop rude épreuve [1]. Mais il reproduit aussi parfois un peu facilement des assertions pour le moins douteuses, par exemple en faisant sienne la croyance à des cas de longévité extraordinaire [2], sans voir que la tendance des personnes âgées à se vieillir est pour une bonne part dans le nombre élevé des pseudo-plus-que-centenaires.

Moheau a bénéficié de l'appoint de documents officiels. C'est ainsi qu'il a eu communication des relevés annuels des naissances, mariages et décès dressés sur l'ordre de l'abbé Terray. Il a également fait appel aux travaux de ses devanciers, entre autres à ceux de Deparcieux, Expilly, Buffon et surtout de Messance. Il s'est livré lui-même à des recherches personnelles au cours de ses déplacements en Auvergne, en Provence et dans le pays d'Aunis. Enfin, rappelons que Montyon lui a aussi presque certainement fourni des documents. Les statistiques des *Recherches* proviennent donc de sources différentes et ont été établies avec plus ou moins de soin par des personnes plus ou moins compétentes et sincères. Mais toutes les données utilisées ont été passées au crible et vérifiées. « Chacun de ces faits, écrit Moheau, a été, lorsque les circonstances l'ont permis, vérifié avec un travail prodigieux et une exactitude scrupuleuse ; et quant à ceux pour lesquels cette vérification n'a pas été possible, on a soin d'avertir de l'insuffisance des preuves, et des moyens d'en acquérir de nouvelles » [3]. Notons cependant que les statistiques empruntées à Messance, et elles sont nombreuses, sont généralement reproduites sans aucune modification.

Les chiffres bruts recueillis par l'observation présentent une utilité. Ils indiquent des dimensions, des ordres de grandeur. Ils permettent de faire certaines comparaisons et révèlent quelques mouvements. Mais à d'autres points de vue, ils sont nettement insuffisants. Ainsi, pour un phénomène déterminé on ne dispose que de données multiples et fragmentaires.

1. Livre I, Chap. V, question I^re^, p. 24 (15).
2. Livre I, Chap. II, Question II, p 179 (120).
3. Livre I, Chap. II p. 8 (5).

Pour que se dégage une vue d'ensemble, il faut réduire ces données multiples en une valeur synthétique unique. De même les nombres bruts n'ont souvent pas de sens, car ils n'ont pas de base commune. Afin de rendre possibles des comparaisons leur transformation en nombres relatifs s'impose. C'est dans le calcul de ces moyennes, de ces taux, des nombres indices que consiste l'élaboration statistique, élaboration qui est devenue de nos jours très savante. L'importance de cette adaptation des données primitives aux besoins de la science est évidente. Il est indispensable, en effet, de choisir l'outil le mieux adapté au cas étudié, le mieux approprié à chaque phénomène et dans ce choix le statisticien doit faire preuve d'autant de discernement que dans l'observation des faits. Il serait vain d'espérer trouver dans l'œuvre de Moheau ces coefficients divers qui tiennent dans les traités de démographie modernes une si grande place. Ce sont surtout des moyennes et des taux bruts (taux de natalité, de nuptialité, de mortalité, par exemple) qui nous sont présentés dans les *Recherches*. Ces taux sont d'ailleurs loin d'offrir les mêmes garanties d'exactitude que les taux actuels. De plus, pour les obtenir, on tient compte d'éléments qui n'ont avec le fait étudié aucun lien direct. Les taux spécifiques n'ont pas cet inconvénient, car on ne retient comme base que la fraction de population qui peut avoir une influence sur le phénomène envisagé. On calcule ainsi des taux de fécondité en comparant les naissances enregistrées dans un intervalle de temps donné au nombre des femmes en âge de fécondité existant au milieu de l'intervalle considéré. Moheau ne fait-il pas quelque chose d'approchant quand il rapporte le nombre des naissances (moyenne décennale) au nombre des femmes dénombrées ou au nombre des femmes mariées, ou même au nombre des mariages. Ces taux certes ne sont pas comparables à nos taux de fécondité et de fertilité et on peut, à bon droit, éprouver quelque méfiance à leur égard. En outre, ils sont peu significatifs, peu représentatifs, car Moheau s'appuie sur des observations portant sur des groupes de population trop restreintes et ne pouvant, par suite, faire autorité. Les résultats auxquels notre auteur est parvenu sont cependant remarquables si l'on songe à toutes les difficultés qui ont dû être écartées.

Le travail d'élaboration terminé, les taux obtenus doivent

être interprétés, critiqués, avant leur utilisation et leur mise en place. En effet, si la statistique est à la base de la démographie, elle ne constitue pas la démographie toute entière. La statistique traduit en chiffres la réalité sociale. C'est tout d'abord un mode de représentation. Mais il ne suffit pas d'enregistrer et classer les divers phénomènes relatifs à la population, il faut encore les interpréter. On peut faire dire aux chiffres tout ce que l'on veut, mais l'art du statisticien est de leur faire dire tout ce qu'ils peuvent dire, et rien de plus. A cet égard, les qualités personnelles de Moheau, son discernement, son esprit critique se font jour. « On est surpris, à lire Moheau, écrit Gonnard, de voir avec quelle prudence scientifique, déjà toute moderne. il se sert des chiffres et interprète les statistiques ; de constater, combien peu de ses jugements apparaissent erronés à la lueur des documents, incomparablement plus nombreux et plus précis, dont disposent les savants contemporains ; de relever comment il échappe à plusieurs préjugés très répandus de son temps, et que partageaient les hommes les plus éminents d'alors ; de remarquer enfin que sur des points de première importance, il a évité les exagérations ou les erreurs commises après lui, et malgré des facilités d'étude plus grandes, par des écrivains d'une bien plus grande réputation »[1]. La prudence domine, en effet, chez Moheau. Il ne se hâte pas de conclure et évite de trancher telle question quand il ne dispose pas d'élément suffisants. Il se méfie de toute affirmation catégorique et s'en tient au « peut-être ». Il s'arrête généralement aux opinions moyennes et aux idées traditionnelles. Mais il se borne le plus souvent à commenter, judicieusement il est vrai, les statistiques qui illustrent ses démonstrations, confirment ses thèses. Il les utilise rarement comme instrument d'investigation et de recherche. En réalité, son ouvrage est plus descriptif qu'explicatif.

Tout ce qui précède vaut surtout pour le premier livre des *Recherches* dans lequel Moheau étudie ce qu'il appelle *l'Etat de la population*. C'est là, en effet, la partie la plus essentiellement statistique. Dans le second livre il est traité des *Causes du progrès ou de la décadence de la population*. L'étude de ces causes présente un caractère doctrinal et le subjecti-

1. *Notice* de Gonnard, p. XV.

visme n'est pas absent de cet exposé rationnel. Cependant, les assertions sont toujours confrontées avec les faits quand, et dans la mesure où, la nature de la question agitée permet un tel contrôle. « Ce n'est que relativement aux causes générales qui peuvent influer sur la population, nous dit Moheau, qu'on s'est permis d'avoir des idées indépendantes de la collection des faits ; encore a-t-on recherché à les étayer sur des expériences, autant que l'a permis la nature des questions agitées »[1].

Les *Recherches* ne sont donc ni un ensemble d'appréciations *a priori*, de considérations abstraites, ni une simple compilation des chiffres, « mais une tentative jusque là presque sans exemple en France, pour exposer méthodiquement et tenter de résoudre scientifiquement les principaux problèmes relatifs à la population »[2]. Moheau s'appuie sur les bases concrètes fournies par l'observation consciencieuse de la réalité et bannit toute opinion préconçue ou qui ne lui semble pas suffisamment étayée par les faits. Il interprète les statistiques avec prudence, mesure et circonspection et s'efforce par des recherches méthodiques, de parvenir à la connaissance des lois qui régissent la vie humaine. Et si les *Recherches* ont apporté quelque chose de positif à la science démographique, ce qui ne nous paraît pas pouvoir être nié, c'est autant à la méthode qu'a suivie Moheau qu'à sa bonne foi et à sa sagesse qu'on le doit.

1. Livre I, Chap. II, p. 9 (6).
2. *Notice* Gonnard, p. XIV.

PREMIÈRE PARTIE

L'Etat et le mouvement de la population[1]

1. Nous réunissons sous ce titre les nombreuses questions qui forment le premier livre des *Recherches* consacré, nous l'avons vu, à l'état de la population. En effet, ce que Moheau entend par là comprend non seulement l'état proprement dit, c'est-à-dire l'aspect statique, mais encore le mouvement de la population.

TITRE I

L'état de la population

CHAPITRE I

LES RECHERCHES DÉMOGRAPHIQUES

Section I

Leur utilité [1]

Avant d'aborder l'examen des divers problèmes que comporte l'étude de la population sous son aspect statique, Moheau s'attache à faire ressortir l'intérêt des recherches démographiques. Déjà, avant lui Bodin [2] Vauban et d'autres avaient insisté sur l'utilité que présentent de tels travaux et particulièrement sur l'importance des dénombrements pour l'administration du pays. « Il serait à désirer que le roi voulut bien s'éclairer davantage sur ces dénombrements, en ordonnant une revue annuelle plus exacte... » écrit Vauban [3], qui poursuit « ... Il est certain que le roi en tirerait de grands avantages, ne fut-ce que d'apprendre tous les ans... l'accroissement ou le décroissement de ses peuples, le plus ou moins d'écclésiastiques, de moines ou de religieux... le trop ou trop peu de noblesse, et ainsi, des autres ordres ; suivant quoi sa Majesté serait à même d'arrêter les trop grands accroissements

1. *Recherches*, Livre I, Chap. IV, p. 19 (12) et suiv.
2. *La République*, Livre VI, Chap. II.
3. *Dîme*, II[e] partie, Chap. VII, § 2, p. 122.

des uns, et de procurer l'augmentation des plus faibles ». Plus loin, l'auteur de la *Dîme*, après avoir exposé son projet de dénombrement annuel, brosse un tableau des joies procurées par la statistique[1].

Cependant l'évidence de l'utilité des recherches sur la population ne s'imposait pas à tous puisque, nous dit Moheau, « il s'est trouvé quelques esprits singuliers, quelques ennemis de tout examen et de toute spéculation, qui ont prétendu qu'il ne résultait aucune utilité des recherches faites sur cette matière », et pour lesquelles « le nombre des hommes qui couvrent la superficie de la terre est un secret de la nature, difficile à pénétrer, inutile à savoir ».

Aussi Moheau consacre-t-il tout un chapitre à démontrer ce qui, de nos jours, ne fait l'objet d'aucune controverse.

Après avoir remarqué que la population est à la base de la force de la société politique et que par conséquent il importe d'en connaître l'état, notre auteur signale l'intérêt pratique et la nécessité des statistiques démographiques. « ... Il ne peut y avoir, écrit-il, de machine politique bien montée, ni d'administration éclairée dans un pays où l'état de la population est inconnu ». Cette connaissance est indispensable pour le gouvernement de la société, car on n'administre bien que ce qu'on connait bien et les dirigeants doivent être renseignés sur les forces dont ils peuvent disposer[2]. Dans bien des cas, il faut recourir aux chiffres et les mesures à prendre doivent souvent s'appuyer sur des statistiques. Il en est ainsi quand il s'agit de secourir des populations éprouvées par la famine[3], d'évaluer le nombre des combattants que le pays peut opposer à un ennemi éventuel ou d'asseoir sur des bases certaines

1. *Dîme*, Chap. X, p. 145. « Quelle satisfaction ne serait-ce pas à un grand Roi de savoir tous les ans, à point nommé, le nombre de ses sujets, en général et en particulier, avec toutes les distinctions qui sont parmi eux, le nombre et les noms de sa noblesse, le nombre des ecclésiastiques de toute espèce, de tous les gens de robe, des marchands, des artisans, manœuvriers, etc... Quel plaisir n'aurait-il pas d'en voir l'accroissement par sa bonne conduite, et en même temps quel désir n'aurait-il pas de raccommoder les parties qu'il verrait dans quelque désordre, à l'occasion des guerres ou autrement... ».

2. « Il est très important pour l'administration de connaître exactement l'état de la population du royaume et cette connaissance ne sera pas moins utile à chacun de MM. les Intendants de Province ». Terray, Lettre 14 août 1772, cité par Levasseur, *op. cit.*, p. 250, t. 1 en note.

3. « Comment le Commerce ou le Ministère qui se croit trop souvent obligé de le remplacer, pourront-ils fournir les aliments à des consommateurs dont le nombre est inconnu », p. 20 (13).

la contribution de chaque province à la milice. De même encore « les recensements et les états des pertes de la population » pourraient indiquer quelles sont les provinces les plus surchargées au point de vue fiscal [1] et qui « par leur situation ont plus de droits aux secours du Prince ».

Il ne suffit d'ailleurs pas de connaître le chiffre de la population. Pour apprécier les besoins des habitants et les services qu'on en peut attendre, il faut tenir compte de leur répartition suivant l'âge et le sexe. La distribution des citoyens entre les différentes professions n'est pas non plus indifférente pour le gouvernement. Elle doit retenir l'attention des dirigeants qui, par des faveurs ou des obstacles, ont à faciliter ou entraver l'adoption de certaines professions eu égard à leur utilité sociale.

Mais ceux qui sont chargés de « diriger et mouvoir la machine politique » ne sont pas les seuls à tirer parti de ces recherches qui, tout en étant infiniment utiles au gouvernement et à l'Administration, profitent également à « ... toutes les sciences qui ont pour objet la santé, la conservation, la protection ou les secours à porter à l'humanité ».

Et quand bien même, écrit Moheau, l'intérêt de pareilles études ne serait pas évident actuellement, il ne faut pas pour cela les mépriser car, dans un avenir proche, il se peut qu'elles servent de point de départ à des améliorations de la condition humaine.

C'est donc par leur portée pratique, leur opportunité, que notre acteur justifie ses travaux. Mais ils ont aussi pour objet de satisfaire notre curiosité, curiosité qui est un des caractères de notre civilisation. Nous avons le constant souci d'étendre et d'approfondir nos connaissances, de fournir une explication aux phénomènes observés. Toute recherche qui a pour fin de nous faciliter la compréhension de la réalité est légitime sans qu'il soit besoin de faire appel à son utilité pratique : l'intérêt purement scientifique y suffit.

1. Cette surcharge provoquant une émigration vers les régions moins accablées.

Section II

Les procédés d'évaluation

§ 1. — *Les dénombrements*

Les recensements donnent aujourd'hui, avec une suffisante exactitude le nombre des habitants d'un pays. Mais, si dans les Etats nordiques on a, dès le milieu du XVIII^e siècle, eu recours à de telles opérations[1], le premier recensement français ne date que le l'année 1801. Jusqu'au début du XIX^e siècle, il faut donc se contenter, à défaut de dénombrements, d'évaluations indirectes du chiffre de la population française.

Non seulement il n'a été fait, avant 1801, aucun dénombrement général, « tête par tête » des habitants, mais encore la possibilité de procéder à semblable enquête était communément mise en doute[2]. Ainsi Messance écrit : « Tous les politiques et administrateurs des Etats ont toujours pensé qu'un dénombrement exact des habitants d'un royaume était une opération nécessaire pour les différentes parties du gouvernement, mais il a paru difficile dans tous les siécles de la pratiquer tant à cause du temps et du soin qu'elle exige que par les craintes qu'elle pourrait inspirer aux peuples toujours prévenus contre les recherches ordonnées par le gouvernement »[3]. Suivant Necker « il n'était pas possible de faire le dénombrement général d'un si vaste pays » et « il était encore moins praticable de le renouveler chaque année »[4]. Des Pommelles constate en 1789 qu'il n'a jamais été procédé dans le royaume à pareil recensement et il ajoute « il est difficile de ne pas douter au moins de la possibilité et surtout de l'exécution d'une telle opération »[5].

Moheau admet qu'un dénombrement donne du chiffre de la population la notion la plus précise, mais il en indique les difficultés d'exécution et note les erreurs qui peuvent l'accompagner.

1. La Finlande en 1749, la Suède en 1750, le Danemark et la Norvège en 1769.
2. Vauban est sans doute le seul à être d'un avis opposé. Il présente même un projet qui permettrait d'opérer un dénombrement annuel en 24 heures. *Dîme*, II^e Partie, Chap. X, p. 138 et suiv.
3. *Op. cit.*, p. 2.
4. *Administration des Finances*, t. 1, Chap. IX, p. 202.
5. Cité par Levasseur, *op. cit.*, t. 1, p. 80 en note.

Un recensement, pour être exact, doit fournir une image *instantanée* de la population. Celle-ci étant un ensemble complexe d'individus en perpétuelle transformation, « une énumération tête par tête de tous les habitants d'un royaume n'en ferait pas connaître exactement le nombre, à moins qu'elle ne fût faite *en même temps dans tous les lieux* »[1]. Les recensements à jour fixe répondent à cette exigence. Cependant Moheau n'en envisage pas la réalisation. Il a lui-même dirigé certains dénombrements partiels et la méthode qui consiste à « ... prendre le lieu dénombré par une extrémité, de le suivre jusqu'à l'autre, et d'inscrire par ordre les habitans de chaque maison, en marquant leurs noms, leurs professions ou qualités », lui paraît la meilleure. Mais il ne pense pas que pareille opération puisse être étendue à tout le royaume. Outre les frais élevés qu'elle entraînerait elle ne permettrait pas d'éliminer certaines causes d'erreurs tenant au nombre élevé des rédacteurs, à la difficulté de corriger leurs fautes, à l'inapplication et au défaut d'ordre des employés, sans compter les fausses déclarations du public. Sur ce dernier point Moheau fait une remarque bien des fois vérifiée et qui conserve de nos jours toute sa valeur. Si, écrit-il, « la prévention du peuple lui fait voir des impôts ou des projets de finances » dans l'entreprise du gouvernement « cette idée affaiblit les déclarations ». Au contraire « si l'administration présente des vues plus consolantes et une perspective de secours, alors souvent les déclarations sont forcées, et l'espoir et l'avidité créent nombre de citoyens qui n'existèrent jamais ». Il est infiniment peu probable, en effet, qu'on recueille des déclarations sincères quand des conséquences heureuses ou malheureuses peuvent en résulter pour les déclarants ou quand ceux-ci peuvent espérer ou craindre de telles conséquences.

Puisqu'on ne peut qu'évaluer indirectement la population de la France sous l'Ancien Régime des approximations sont seules permises. Ce manque d'exactitude qui constitue, pour nous, une grave lacune ne présente pas de l'avis de Moheau, de sérieux inconvénients. Cela tint à ce que l'auteur des *Recherches* voit surtout dans les données démographiques leur utilisation possible sur le plan matériel. Or « l'homme d'Etat

1. Chap. V. Question première : *des dénombrements*, p. 24 (15).

qui veut connaître les forces de la population d'un pays, n'a besoin que d'approximation... ». En ce domaine « l'exactitude mathématique n'est qu'une perfection sans objet ou de peu d'utilité ».

Plusieurs procédés d'évaluation du nombre des habitants ont été employés, Mais ils ne présentent pas tous le même intérêt et n'inspirent pas une égale confiance car ils n'offrent pas les mêmes garanties.

§ 2. — *Les procédés accessoires.*

Un premier procédé consiste à calculer le nombre commun des habitants d'une division territoriale d'un caractère général et d'un certain degré d'uniformité, d'une paroisse par exemple. Telle est dans ses grandes lignes la façon d'opérer de Buffon : deux bailliages bourguignons qui ont 79.732 habitants (il s'agit là d'une approximation) forment 138 paroisses ; la France en comprenant 41.000 (Expilly) une simple règle de trois fournit la population globale[1]. Mais, outre que des erreurs peuvent se glisser dans une évaluation du nombre des paroisses[2], il est bien difficile de connaître la quantité de personnes que groupe en moyenne chacune de ces communautés, car il y a de l'une à l'autre de grandes différences. Messance trouve, d'aprés ses observations, une moyenne de 696 habitants. Plus loin[3], il écrit : « Les paroisses doivent contenir les unes dans les autres au moins 600 habitants ». Selon Moheau, elles en grouperaient un peu plus de 600 mais, ajoute notre auteur, « ... ce n'est qu'une conjecture et une vraisemblance »[4].

On a pensé utiliser aussi comme base de calcul la proportion du nombre des habitants au nombre des maisons, mais s'il est relativement aisé de dénombrer ces dernières, il l'est beaucoup moins de dire combien d'individus elles abritent généralement. C'est en effet très variable. Messance estime qu'à Paris il y avait 24 1/2 habitants par maison, 24 à Lyon,

1. Buffon sur ces bases attribue à la France (sans Paris) 21.074.177 habitants. *Op. cit.*, t. 4, p. 352. V. également art. Badey, *Buffon précurseur de la science démographique. Annales de géographie*, 1929.
2. Froumenteau en compte 132.000.
3. *Op. cit.*, p. 274, 275.
4. Chap. V. Question 2, p. 27 (17).

6 à Rouen. La proportion serait bien moins forte dans les villages. Les villes et les campagnes réunies, Moheau admet qu'une maison contient, en moyenne, 5 personnes[1].

Le nombre des familles, des cotes de capitation ou des feux, offre un autre moyen d'évaluation plus intéressant que les précédents et plus communément employé. Les termes feux, familles, maisons, cotes, sont des termes voisins mais qui ne désignent pas toujours les mêmes groupes d'individus. Il faut se garder, écrit Moheau, contre « l'illusion de la dénomination de feu qui, dans quelques pays, annonçait plutôt une faculté quelconque de payer qu'une habitation »[2]. Le feu est surtout une unité imposable et sous ce titre on fait figurer les gens qui vivent seuls (célibataires, veufs, veuves) comme les pères de famille[3]. Il ne faut pas confondre feu et maison car une maison peut renfermer plusieurs feux. Le nombre des cotes de capitation, observe l'auteur des *Recherches*, n'est pas le même que celui des maisons, puisque quelquefois une maison renferme plusieurs familles, et qu'une cote de capitation n'en comprend jamais qu'une. La cote de capitation ne s'identifie pas non plus avec la famille car « le père et le fils marié, la veuve et le fils mineur ayant quelque bien, doivent former des articles d'imposition séparés, et cependant ne composent qu'une famille ». Toutefois. « le nombre des cotes de capitation, des feux et des familles donne un nombre d'habitans à peu près égal »[4].

Levasseur étudiant *l'Etat des paroisses et feux des bailliages et sénéchaussées de France* de 1328, donne un aperçu de la diversité des taux adoptés[5]. Moheau attribue aux quatre généralités de Riom, Lyon, Rouen et Tours, 4 personnes 1/4 par famille (35.581 familles et 151.008 habitants)[6]. D'après lui

1. Chap. V. Question 3, p 28 (17).
2. Chap. VIII, p. 252 (178).
3. Plusieurs pères de famille peuvent n'être comptés que pour un feu. V. Gachon, *Une commune rurale en Auvergne*, thèse Lettres, Clermont-Ferrand, 1939, p. 14 : « Les domaines sont exploités généralement par plusieurs pères de familles : le père et le ou les fils eux-mêmes chargés de famille, ou bien par plusieurs frères. Dans tous les cas, les exploitants vivant en communauté seront naturellement comptés pour un feu ».
4. Chap. V, Question IV, p. 30 (18).
5. *Op. cit.*, t. 1, p. 159 et suiv.
6. Table I, p. 31 (19). — Pour les trois premières généralités, il se contente de reproduire Messance. Les tables que ce dernier a insérées dans son ouvrage

la cote de capitation correspondrait à 3 personnes 67/68 (13.662 cotes et 54.446 habitants)[1].

Cependant, même si l'on est d'accord sur le nombre des feux et sur le multiplicateur à lui appliquer pour obtenir une évaluation de la population, toutes les difficultés ne sont pas écartées. Il se peut, en effet, que le nombre des feux augmente alors que celui des habitants diminue, comme l'indique un document financier du XVIIIe siècle que cite Levasseur[2].

Enfin, la consommation individuelle moyenne comparée à la consommation totale peut donner une idée du nombre des habitants, à condition de choisir une denrée dont l'usage est commun à tous et dont la quantité consommée est, à peu de chose près, la même pour chaque ordre de citoyens. Le pain est, en France, l'aliment qui répond le mieux à ces conditions. Moheau en fixe la consommation moyenne annuelle par habitant à 480 livres correspondant à deux setiers de blé froment de 240 livres chaque[3], la consommation de la nation étant évaluée à 47 millions de setiers[4]. « Ce genre d'estime, écrit-il, est peut-être le moins fautif pour les villes du premier ordre, où l'affluence des Etrangers dérange les rapports existans dans d'autres lieux entre le nombre des naissances et celui des habitants »[5]. Les inconvénients en apparaissent cependant nettement quand il s'agit d'évaluer la population du royaume. Le pain est sans doute d'une consommation courante, mais qui varie d'une province à l'autre, et dans une même province suivant les individus : le froment n'est pas d'un

(p. 9, 26, 62 et suiv.) donnent : 1° le nombre des habitants comptés « tête par tête » en 1756 pour la généralité d'Auvergne en 1759 pour celle de Lyon, en 1762 et 1763 pour celle de Rouen et respectivement dans 17, 26, 105 villes, bourgs ou paroisses de ces généralités ; 2° le nombre des familles ; 3° les naissances ; 4° les mariages.

1. Table II, p. 31 (19).

2. En 1764, le subdélégué de Condom note dans un rapport à l'intendant de Bordeaux qu'il serait faux de conclure de l'augmentation du nombre des articles de capitation qui s'est produite depuis 1728 à l'accroissement corrélatif de la population « car on a capité depuis quelques années beaucoup de domestiques qui ne l'étaient pas en 1728 ». En réalité, ajoute-t-il, la population a diminué de 1728 à 1764. V. Levasseur, *op. cit.*, t. 1, p. 209.

3. Vauban la portait à 3 setiers (*Dîme*, IIe Partie, Chap. VII, § 4, p. 129). De même, A Young (*Voyages* t. 2, chap. XVI, p. 840).

4. V. *Recherches*, IIe Partie, Chap. XII, p. 136 (280). Suivant Lavoisier, elle est de 14 milliards de livres de blé.

5. Chap. V. Question VIII, *in fine*.

emploi généralisé [1]. Comment, dans ces conditions, déterminer avec quelque certitude la consommation moyenne de blé froment par habitant ? D'autre part, comment chiffrer exactement la consommation globale ? Partant ce procédé ne peut fournir, comme les précédents, qu'une très vague approximation.

§ 3. — *Evaluation de la population par le nombre des naissances, des mariages, des décès.*

Moheau préfère s'appuyer, dans ses calculs, sur le nombre des naissances, des mariages ou des décès. Au XVIII[e] siècle, et surtout dans la seconde moitié [2], les registres de l'Etat civil sont dressés à peu près régulièrement ; des chiffres officiels remplacent les données hypothétiques et malgré leurs lacunes donnent aux auteurs qui en ont eu connaissance la possibilité de raisonner sur la natalité, la nuptialité, la mortalité et d'en tirer un coefficent (qui n'est d'ailleurs qu'une probabilité) pour calculer le nombre des habitants.

Le guide le plus sûr est le nombre des naissances. « A défaut du dénombrement tête par tête, ou famille par famille, le fait le plus analogue à la population, le moyen de l'apprécier le plus facile et le plus juste, est le nombre annuel des naissances » écrit Moheau [3]. Messance, Necker partagent cette opinion [4]. En effet, une évaluation par le nombre des mariages

1. « Bien des gens en France, observe A. Young ne mangent qu'un peu de seigle et pas de froment... dans une partie de la Normandie et de la Bretagne on vit surtout, quoique pas entièrement, de sarrazin. Dans le Limousin, la Marche, une partie du Languedoc, on mange des châtaignes en abondance et dans les provinces méridionales du royaume, on se nourrit principalement avec du maïs ». (*Voyages*, t. 2, p. 840).

2. En exécution d'une déclaration du 9 avril 1736, art. 17, les curés, vicaires, etc... doivent déposer chaque année au Greffe du bailliage royal le double de leurs registres de baptêmes, mariages, sépultures. Les officiers de police doivent tenir registre des décès pour les personnes auxquelles la sépulture ecclésiastique est refusée. En 1772, l'Abbé Terray, contrôleur général des finances, prescrit aux intendants de faire, d'après un modèle déterminé, le relevé des naissances, mariages et décès de leur généralité, en remontant jusqu'à l'année 1770, et d'en adresser tous les ans le rôle au Contrôleur général. Moheau, Necker ont eu communication de ces documents.

3. Chap. V, Question V, p. 33 (20).

4. « L'année commune des naissances doit être une règle sûre pour déterminer le nombre des habitants existant dans une province puisque c'est par les naissances que la population se soutient et se perpétue...», écrit Messance, *op. cit.*, p. 1 et Necker : « l'indice le moins incertain est celui qui résulte du nombre des naissances... ». *op. cit.*, t. 1, Chap. IX, p. 203.

ou celui des décès ne s'accompagne pas de garanties semblables à celles qui entourent un calcul basé sur les naissances de l'année. Les mariages n'entraînent par eux-mêmes aucune modification dans le chiffre de la population. Leur influence n'est que médiate et les variations de la fécondité légitime d'une part, la fécondité hors mariage d'autre part, rendent fautive toute estimation d'après le nombre des nouveaux époux. Quant à la mortalité, elle ne se caractérise pas par une régularité comparable à celle qu'indiquent les registres de naissances[1]. Les mortalités anormales ne sont pas exceptionnelles. Pour compenser ces inégalités et déterminer un taux qui ne soit pas purement accidentel, il faut opérer sur un grand nombre d'années et alors le coefficient obtenu n'est plus d'actualité. De plus, certains décès, ceux des enfants en bas âge, sont omis dans les registres. Néanmoins, une évaluation de la population en partant du nombre des mariages ou de celui des décès n'est pas automatiquement à rejeter. Elle peut avoir son utilité ne serait-ce que comme moyen de contrôle.

Le rapport entre le nombre des naissances et celui des habitants n'est pas le même dans toutes les parties du royaume. Il varie, nous disent Moheau et Necker[2], suivant le degré de fécondité, la vie moyenne, les mouvements migratoires : un nombre quelconque de naissances doit faire supposer un plus grand nombre d'habitants dans les pays où « l'humanité est stérile » que dans ceux où elle est féconde, dans les pays salubres que dans ceux qui sont malsains, dans les pays d'immigration que dans ceux dont les habitants s'expatrient.

Les observations de Moheau portent sur plusieurs généralités. Pour chacune d'elles il compare une moyenne décennale des naissances au nombre des habitants dénombrés. « Le résultat de ces opérations, écrit-il, a toujours été une proportion de 25 à 1, ou peu différente ». Huit généralités (Paris, Riom,

1. Malthus note que c'est précisément cette régularité apparente des registres de naissances qui peut jeter dans des erreurs graves : « ... qu'un pays perde par la peste 1/8 de sa population il est probable que la moyenne des 5 ou 6 années suivantes indiquera un accroissement dans le nombre des naissances, en sorte qu'au moment où la population est le plus diminuée, un calcul des naissances ferait croire qu'elle est le plus augmentée... » *Essai*, p. 251.

2. Moheau, Chap. V, Question V, p. 32 (20) et suiv. — Necker, *op. cit.*, t. 1, Chap. IX, p. 203-204.

Limoges, Lyon, Champagne, Rouen, Tours et La Rochelle) totalisent en dix ans 87.855 naissances ; les habitants sont au nombre de 219.678[1]. La proportion est donc de 24 83/88 et elle varie suivant les provinces de 23 1/2 (Limoges) à 27 1/2 (Rouen). Moheau estime cependant qu'en adoptant 25 comme coefficient, on obtiendrait un chiffre de population inférieur à la réalité. Les expériences ont été faites « dans les villes villages ou communautés du second ou du dernier ordre, et dans des lieux qui perdent plus qu'ils ne gagnent de citoyens ». Or, le nombre d'habitants pour une naissance est moins élevé dans ces lieux que dans ceux qui attirent les étrangers, moins élevé dans les villages que dans les villes, étant donné l'émigration rurale et aussi et surtout la fécondité plus grande des mariages à la campagne. Ainsi, dans la généralité de Tours les campagnes donnent 23 2/3 et les 4 villes chefs-lieux des élections environ 33. Dans la généralité de Rouen même constatation : on passe de 26 à 29.

Il est portant difficile de classer séparément les villes et les camgagnes et d'employer, suivant les lieux sur lesquels on opére, des taux différents. On ne peut, en effet établir « un terme de proportion particulier et uniforme pour les villes ». D'une part, les villes ne sont pas toujours ainsi qualifiées en fonction du nombre de leurs habitants et il est des bourgs et des villages plus peuplés que certaines d'entre elles. D'ailleurs les petites villes de province ne sont pas comparables aux grandes cités de Paris ou Lyon. D'autre part, si l'on ne classe dans cette catégorie que les groupements d'individus passant un certain chiffre (4.000 habitants par exemple correspondant à 160 naissances environ) il se peut que 25 soit un terme trop faible pour un village de population moindre et trop fort pour une ville de 5 à 6.000 âmes[2]. Cependant « dans l'ordre ordinaire les villes gagnent et les campagnes perdent des citoyens » : aussi « un nombre égal de naissances doit faire supposer un plus grand nombre d'habitans dans les villes que dans les campagnes ». Sur « les villes de la première classe »,

1. Table 1, p. 44 (26). Pour les généralités de Riom. Lyon et Rouen, Moheau reprend les données de Messance (*Recherches* p. 9, 26 et 62). Le nombre des habitants est reproduit sans aucun changement. Quant à celui des naissances, Moheau donne respectivement 10.200, 8.262, 21.972 et Messance 10.203, 8.264, 21.974.

2. Car il est des bourgades qui gagnent des habitants, tandis que certaines villes considérables se dépeuplent journellement.

Moheau renonce à porter un jugement. Quaut à celles du second ordre, prises en masse, elles donneraient, selon lui, 31 habitants pour une naissance.

Dans ces conditions, quel multiplicateur adopter ? 25 est trop faible. Notre auteur s'arrête à 25 1/2 en se basant sur le fait que dans un pays supposé isolé il ne saurait y avoir moins de 26 habitants par naissance ; or, il est plus de Français qui s'expatrient que d'étrangers qui viennent s'établir dans le royaume : il s'opère donc une diminution dans la population totale et partant la population doit être un peu moins forte. Cette proportion est celle qu'indiquent également Messance [1] et Expilly. Quant à Necker, ayant hésité entre 25 1/2 et 26, il prend une moyenne, 25 3/4, comme facteur de son calcul [2].

Afin d'établir une proportion entre le nombre de mariages et des décès d'une part, celui des habitants d'autre part, Moheau procède de la même façon que pour le rapport des naissances à la population. De ses observations il tire un coefficient qu'il critique et modifie ensuite s'il y a lieu.

D'après les données qu'il a recueillies, il se ferait un mariage sur 114 habitants [3], mais ce terme d'évaluation lui paraît trop faible et devrait être porté à 121 ou 122 [4]. En effet, les dénombrements effectués ne comprennent pas de grandes villes ; or, dans celles-ci, du fait de l'immigration, un mariage correspond à un plus grand nombre de personnes que dans les campagnes. Ainsi, dans la capitale le rapport de un à 160 ne serait pas exagéré [5]. Notons que le même fait qui pouvait

1. Il trouve dans les généralités de Riom, Lyon et Rouen, 25, 24 et 27 1/2 hab. par naissance.

2. *Op. cit.*, t. 1, Chap. IX, p. 205 : « Le nombre des naissances est, à elui des habitants, de 1 à 23 et 24, dans les lieux contrariés par la nature ou par des circonstances morales ; ce même rapport dans la plus grande partie de la France est de 1 à 25, 25 1/2 et 26 ; enfin dans les villes selon leur commerce et leur étendue, chaque naissance répond à 27, 28, 29 et jusques à 30 habitants et même davantage pour la capitale ». Malthus pense que Necker a probablement employé un multiplicateur trop bas, son calcul fondé sur cette donnée se trouvant trop petit. Ce multiplicateur aurait été, selon lui, de 27 au lieu de 25 3/4. *Essai*, p. 217 et.234.

3. Chap. V Question VI, p. 49 (29) et suiv. Dans cinq généralités, Paris, Riom, Lyon, Rouen et La Rochelle, on compte 164.464 habitants et 14.445 mariages en 10 ans. La proportion varie de 111 (généralité de Lyon) à 129 hab. pour 1 mariage (Paris). Moheau utilise là encore les travaux de Messance.

4. C'est seulement par 113 1/3 que Necker multiplie le nombre des mariages, *op. cit.*, t. 1, Chap. IX, p. 206.

5. Groine, cité par Malthus (*op. cit.*, p. 189) donne un taux identique applicable également à Rome, les deux villes abondant en célibataires.

nous faire attendre dans les agglomérations urbaines une natalité supérieure à celle des campagnes, c'est-à-dire l'afflux des éléments jeunes, devrait entraîner aussi un taux de nuptialité plus élevé. Si dans les villes les célibataires sont nombreux les unions illégitimes fréquentes, la population adulte y est considérable et partant la fréquence des mariages par rapport à l'ensemble des habitants plus grande. Moheau n'en tient pas compte ; un peu plus loin il signale pourtant cette forte proportion des adultes dans les villes[1] et la diminution de mortalité qui en résulte.

Touchant le rapport des décès à la population, notre auteur avoue que ses recherches « ne sont ni aussi nombreuses ni aussi concluantes que l'exigeait une matière si importante ». Elles se limitent en effet à quelques paroisses et les proportions obtenues varient de 26 dans l'Ile d'Oléron à 32 dans l'élection de Marennes[2]. Moheau prend une moyenne et fait sien le rapport, qu'il considère d'ailleurs comme peu certain, de 30 habitants pour un décès. Dans son évaluation de la population par les morts, Necker multiplie leur nombre par 29 3/5 ; son coefficient diffère donc peu de celui de Moheau.

1. P. 55 (32).
2. Table 1, Chap. V, question VII, p. 53 (51) et suiv.

CHAPITRE II

LA POPULATION DE LA FRANCE

Section I

Le Chiffre de la Population[1]

Moheau a eu connaissance, du moins pour les cinq premières, des relevés généraux de l'Etat Civil. Certes, l'enregistrement des décès, des mariages et des naissances était, à l'époque, opéré avec une bien moindre rigueur que de nos jours. Il n'était pas tenu compte des enfants morts avant leur baptême ; les morts-nés étaient donc omis. Les décès des non-communiants n'étaient pas mentionnés dans les registres paroissiaux. Il en était de même des non conformistes, à moins qu'ils n'aient été baptisés à l'Eglise romaine[2]. De plus, certaines parties de province ne figuraient pas les états ; ainsi, nous dit Necker : « Récemment, on vient encore de découvrir que le Clermontois, sous l'administration particulière de la maison de Condé, n'avait jamais été compris dans les états de population ». Cependant, malgré leurs lacunes il y a là des données plus sûres que toutes celles dont disposaient les prédécesseurs de Moheau et ce dernier avance une évaluation fondée non plus sur de simples vraisemblances mais sur « des faits certains », des documents officiels.

D'après les relevés des années sur lesquelles Moheau a opéré les naissances annuelles s'élevaient en moyenne à

1. Chap. VI, p. 61 (36) et suiv..
2. « ... à la réserve des Juifs de Lorraine, d'Alsace et du pays Messin ». Necker, *op. cit.*, t. 1, Chap. IX, p. 206.

928.918[1] ; à raison de 2 naissances par 51 habitants cela fait une population de 23.687.409 sujets. Le nombre des mariages (192.180) donne plus de 23 millions et celui des décès (793.931) 23.817.930[2]. Il est préférable de substituer à cette apparente précision des chiffres ronds et l'auteur des *Recherches* attribue à la France 23.500.000 à 24.000.000 habitants Rappelons que le marquis de Mirabeau lui en accordait seulement 18.107.000 en 1754, assertion sans preuves il est vrai. Certains auteurs étaient même plus pessimistes encore puisque Moheau a pu écrire (p.62) : « Il y a environ 20 ans qu'on ne comptait en France que 15 à 16 millions d'habitans »[3] et il ajoute : « dans ces derniers temps, les spéculateurs ont traité le royaume avec plus d'indulgence et on a fait monter l'estimation à 18, 19, 20, 21, 22 millions ». Voltaire donnait 20 millions[4]. Expilly en 1762 : 22.014.357, Messance, 23.909.400[5] en 1766 ; Buffon, 21.671.777[6]. Necker en 1785 trouve 24.802.580 habitants et est persuadé que les naissances du royaume y compris la Corse, s'élèvent à plus d'un million, ce qui indiquerait une population de près de 26 millions d'âmes[7]. Après 1875, les évaluations se multiplient et varient

1. Necker donne 940.935 comme moyenne de 1771 à 1780. Pendant les cinq dernières années, le nombre des naissances est de 4.816.038 (année commune : 963.807) contre 4.593.320 de 1770 à 1775 (année commune : 918.664). Pour la décade 1771-1780, voici année par année, le nombre des naissances suivant Necker et Moheau (*Recherches* p. 147 (92). *Adm. des Finances* t. 1, Chap. IX, p. 205-206).

Années	Necker	Moheau	Années	Necker
1771	923.214	920.883	1776	939.074
1772	905.580	913.817	1777	998.191
1773	900.438	905.774	1778	932.800
1774	939.608	946.161	1779	957.667
1775	934.480	957.983 (en 1170)	1780	989.306
Moyenne :	918.664	928.918	Moyenne :	963.207

2. *L'Encyclopédie méthodique*, art. *population (Eco. Po)* calculant sur les années 1770, 1771, 1772 donne à peu près les mêmes résultats : les naissances (coefficient 25 1/4) fournissent 23.205.122 habitants, les mariages (coefficient 124), 22.487.235 et les morts, 23.811.259.

3. Ainsi Quesnay indiquait 16 millions en 1750.

4. *Remarques sur l'Essai sur les mœurs*, R. 19. éd. Renouard, Paris, 1819, t. 16, p. 399.

5. *Op. cit.*, p. 275 ; p. 270 Messance ne donne que 23.109.250.

6. *De l'homme* (1777) *op. cit.*, t. 4, p. 352.

7. En calculant d'après les naissances de 1770 à 1780 il n'en trouve que 24.229.075. L'année commune des mariages et celle des morts donnent des résultants approchants. C'est en ne considérant que les cinq dernières années de la

de 23 à 29 millions. Levasseur estime qu'elles sont presque toutes un peu faibles et il attribue à la France en 1789, conformément au résultat présenté par le Comité des impositions de l'Assemblée Constituante, environ 26.300.000 habitants[1], chiffre rendu vraisemblable, note-t-il, surtout par le dénombrement de 1801 qui a donné 27.445.297 habitants. Ce recensement suppose, avec un nombre initial de 26 millions un taux d'accroissement annuel de 1/2%, taux admissible malgré les troubles de la Révolution. En effet, durant la période révolutionnaire, la population a, comme l'a soutenu Malthus[2], vraisemblablement augmenté. Il semble alors que Moheau soit légèrement au-dessous de la réalité quand il évalue la population française en 1778 à 24 millions car, en la chiffrant à 26 millions en 1789, le taux d'accroissement entre ces deux dates approcherait 10 pour mille.

Section II

La Population Française Comparée

Même chiffrée à 24 millions en 1778 c'est là une population relativement forte, eu égard à celle des autres pays.

Il est bien difficile de donner une approximation de la population mondiale au XVIIIe siècle. Les obstacles rencontrés quand il s'agissait de la France deviennent alors presque insurmontables. Des écarts sensibles apparaissent entre les diverses estimations, ce qui n'est pas pour nous étonner si l'on songe que, de nos jours, on ne peut fixer avec exactitude le nombre des hommes vivant à la surface du globe. Moheau évalue l'espèce humaine à 950 millions[3] sans grande conviction d'ailleurs puisqu'il écrit[4] : « ... dans l'état actuel du

décade que Necker obtient 24.800.000. *Op. cit.*, t. 1, Chap. IV, p. 205-206.Dans le tableau récapitulatif par généralités, il arrive à 24.676.000 habitants (Chap. XI p. 228 et suiv.) sans la Corse qui en aurait 114.000 (Chap. X, p. 221 et Chap. XII, p. 307).

1. Et en 1770, 24.000.000. V. Levasseur, *op. cit.*, t. 1, Chap. XI, p. 217 et Chap. XII, p. 287. Arthur Young, *op. cit.*, t. 2, Chap. XVI, p. 855 et suiv.

2. *Essai*, p. 221 et suiv.

3. Chap. VI, p. 51 (36) Moheau cite sans le nommer, un écrivain auquel il emprunte ses estimations. Il s'agit du Baron de Bielfeld : *Institutions politiques*, 1760, p. 508. V. *Encyclopédie méthodique* (*Eco. Po.*) art. *population*.

4. Chap. VIII, p. 250 (177).

commerce, des relations, et de la police d'une grande quantité de peuples, il est impossible d'avoir une idée de leur population ». William Petty, en 1682, l'estimait à 320 millions, le pasteur Sussmilch, en 1742, à 950 millions ou 1 milliard, Voltaire, en 1763, à 900 millions[1].

On peut se faire une idée plus approchée de la population européenne. Expilly, en 1768, la fixe à 130 millions et Moheau toujours d'après le baron de Bielfeld, à 150. Suivant Levasseur, l'Europe avait, en 1800, environ 175 millions d'habitants et d'après Lucien March, 130 millions en 1761. En prenant comme termes de comparaison 150 et 24 respectivement pour l'Europe et la France, la part de cette dernière dans la population du continent est de 16 %, alors qu'en 1930 elle n'est que de 8,3 %[2].

La supériorité démographique de l'ancienne France apparaît nettement quand on compare sa population à celle des grandes puissances européennes. L'amenuisement progressif de cette prépondérance est saisissant. En 1700, la France avec 20 millions d'habitants, a en face d'elle : l'Empire germanique (20 à 22 millions) , la Russie d'Europe (10 millions), l'Angleterre (9 millions). Sa part ressort donc à 30% environ. A la veille de la Révolution, les cinq grandes puissances c'est-à-dire la France, l'Angleterre, la Russie, la Prusse et le Saint-Empire groupent 98 millions de sujets, total dans lequel la France avec 26 millions, figure pour 25 %. Après 1870 elle ne compte que pour 15 % (France 36 millions, Angleterre, Russie, Allemagne, France, Italie, Autriche : 244 millions). Enfin, en 1930, les cinq Etats les plus peuplés sont : la Russie (120 millions d'habitants en Europe), l'Allemagne (65), la Grande-Bretagne et l'Irlande (49), la France (42) et l'Italie (42). L'apport de la France n'est plus que de 13 %. Certes, la puissance d'un pays ne dépend pas uniquement du nombre des hommes qui vivent sur son territoire. L'aspect quantita-

1. *Dictionnaire philosophique*, art. *population*, éd. Beuchot, t. 31, p. 473. 950 millions est, sans doute, un chiffre exagéré. Lucien March (Introduction au 2e volume de la *statistique internationale du mouvement de la population*, p. 10) attribue au globe en 1761, 750 millions d'habitants, tandis que le professeur Willcox (*International migrations*, vol. II, p. 78) s'arrête pour 1750, à 660 millions. V. Huber. *Cours de démographie et de statistique sanitaire*. Paris, 1938. fasc. III, p. 20-21.

2. 41.600.000 Français pour 500 millions d'habitants en Europe.

tif, s'il est important, ne doit pas faire sous-estimer la qualité que ce soit au point de vue moral, politique ou économique. Le seul comptage d'une population n'en indique évidemment pas la force. Toujours est-il pourtant que la place de premier plan occupée autrefois par la France en Europe était due pour une large part à la supériorité numérique de son peuple.

Section III

La répartition géographique de la population

Moheau donne une classification des généralités en tenant compte de leur population évaluée d'après le nombre des naissances[1]. Mais cette classification est peu significative[2] car les provinces de l'ancienne France étaient d'une superficie très inégale. Les chiffres absolus, faute de base commune, ne sont pas comparables entre eux et si on ramène la population à la superficie, on obtient un ordre tout différent ; les diverses généralités changent alors de rang. Moheau fait d'ailleurs remarquer que certaines d'entre elles ont une population plus rassemblée que ne l'indique leur taux de densité, car elles comprennent des régions inhabitables ou tout au moins incultivables (montagnes, marais,bois), dont il n'est pas fait compte.

La Flandre a la densité la plus forte avec 1.700 habitants par lieue carrée. Elle précède la Bretagne, les généralités de Lyon, Rouen, Amiens, Alençon, l'Alsace, Caen, le Hainault, la Rochelle et Riom, tandis que la Champagne, l'Orléanais, le Dauphiné, le Roussillon et les généralités de Moulins et Auch, occupent les dernières places, avec, pour celles-ci, à peu près 500 habitants par lieue carrée[3]. Dans les généralités de Rouen,

1. P. 66 (38). Il les range dans un ordre peu différent de celui indiqué par Necker (*op. cit.*, t. 1, p. 228 et suiv.). La Bretagne, le Languedoc, les généralités de Tours, Bordeaux et Paris, le duché de Bourgogne, la Lorraine et la Champagne viennent en tête, alors que selon Necker les généralités les plus peuplées sont celles de Rennes, Paris, Montpellier, Bordeaux et Bayonne, Tours, Dijon, Nancy, Auch et Pau, Châlons.

2. « On ne peut décider qu'une population est nombreuse qu'en la considérant relativement à l'étendue du terrain qu'elle occupe ... ». Messance, *op. cit.*, p. 103.

3. P. 66 (39). Suivant Necker la population atteint sa densité la plus élevée dans la généralité de Lille (1772). Arrivent ensuite les généralités de Paris (1540),

Caen, Alençon, la densité approcherait 1.100 ; dans celles de Limoges, Moulins et Bourges, elle ne serait que de 600 ou guère plus [1].

Les écarts sont presque aussi sensibles d'une élection à l'autre dans une même généralité. Ainsi, pour celle de Tours, les élections d'Angers, Saumur, Château-Gontier, en n'y comprenant que la campagne, contenaient vers 1762, environ 1.000 habitants par lieue carrée, et celles de Baugé, Loudun et Loches seulement 589, 410 et 386.

Levasseur estime que la densité moyenne de 872 attribuée par Moheau à la population française est vraisemblablement inférieure à la réalité. Necker, en 1785, sans tenir compte de la Corse, trouve 916 habitants (superficie : 25.951 lieues carrées, 24.676.000 habitants) [2]. Il n'est pas étonnant que chaque auteur donne un taux de densité moyenne qui lui soit propre, car de même que la population du royaume, l'étendu du territoire est très diversement appréciée au XVIII[e] siècle [3]. Comme ces taux diffèrent peu en somme, dire quel est celui qui correspond à la réalité est bien difficile.

Moheau signale quelques-unes des causes de la densité : « Les raisons principales de ces différences de population sont la bonté du sol, le nombre de cultivateurs qu'il exige, les occupations offertes à l'industrie, ou les établissemens de diverses espèces dûs au gouvernement », mais il insiste surtout sur les causes pyhsiques, causes tenant à la topographie ou à la nature du sol et qui exercent une attraction ou au contraire une influence répulsive sur les hommes. « Les pays les plus peuplés, écrit-il sont les côtes de la mer, parce que le peuple y trouve dans le poisson un aliment facile à se procurer et une solde assurée dans les emplois que le commerce

Lyon (1522), Rennes (1282), Rouen (1260), Strasbourg (1183), Amiens (1164), Alençon (1138), Caen (1103), Riom (1047), La Rochelle (1034), Valenciennes (1031). Les habitants seraient le plus clairsemés dans la généralité de Moulins (629) et celle de Pau (603).

1. P. 13 et 14 (8 et 9).

2. *Op. cit.*, t. 1, p. 221. Vauban donne 636 (*op. cit.*, Chap. VII, § 2, p. 121) et Lagrange 921,6 dans son *Essai d'arithmétique politique* (27.126, 47 lieues carrées et 25 millions d'habitants).

3. « Les auteurs qui ont décrit l'étendue de ce beau royaume ne s'accordent guère entre eux », écrit A. Young, qui, après avoir rappelé les calculs de Vauban, Voltaire, Templemann et autres, se déclare enclin à accorder le plus de confiance à ceux de Necker, *op. cit.*, t. 22, chap. I, p. 500.

procure à la main-d'œuvre ». Il attribue la grande densité de population en Bretagne à la grande étendue de côtes que donne à cette province sa forme de presqu'île, l'intérieur étant « inculte et presque désert ». Après les côtes, « le pays de vignoble... est celui qui fournit la plus forte population ». Viennent ensuite, à une grande distance, les pays à blé, puis ceux de pâture, et enfin en dernier rang les forêts et les landes [1]. De même, « les villes les plus considérables du royaume sont placées sur des fleuves, des rivières, ou sur les bords de la mer ; Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, etc. ; et l'habitation de celles dont la situation n'a pas l'avantage du cours d'eau, certainement n'est pas aussi favorable » [2].

Mais à côté de ces causes naturelles, il en est d'autres sociales, politiques, économiques tout aussi importantes ; le plus souvent elles s'ajoutent aux premières et renforcent leur action ; parfois, au contraire, elles agissent seules et donnent alors des résultats opposés à ceux qu'on pouvait attendre de la seule action du milieu physique. «... Tous les évènemens de l'ordre politique ont leur influence sur la population », note Moheau, et il ajoute, voyant là un moyen dont peut et doit disposer le gouvernement pour diriger les mouvements migratoires : « La création, la translation, la suppression de toute espèce d'établissemens, de religion, d'administration, de magistrature, de finance, de commerce, d'industrie, appelle et concentre la population, et dépouille les contrées voisines » [3].

Section IV

Population urbaine et population rurale [4]

Au XVIIIe siècle, comme de nos jours, les plaintes s'élèvent touchant la dépopulation des campagnes. « Les villes, dit

1. P. 67 et suiv. (39-40). V. Montesquieu, *Esprit des Lois*, L. XXIII, Chap. XIV. « Les pays de pâturage sont peu peuplés parce que peu de gens y trouvent de l'occupation ; les terres à blé occupent plus d'hommes et les vignobles infiniment davantage ». Dans le chapitre précédent, Montesquieu écrit que le grand nombre d'enfants observé dans les ports tient à la facilité de la subsistance.
2. L. II, Chap. III, p. 19 (207).
3. Livre II, Chap. XVII, p. 154 (291).
4. Chap. VIII. Question 3, p. 97 (58) et suiv.

Deparcieux, ne sont si peuplées pour la plupart qu'aux dépens des campagnes ». « Il est de l'essence des villes, observe Moheau, de prendre dans les campagnes leurs recrues, et d'en pomper la population, sans qu'il y ait esprit de retour, et que les enfans des Citadins viennent repeupler les campagnes ». Certains livres de raison témoignent aussi de cette désertion des villages au profit des villes[1]. Seul, semble-t-il, A. Young déplore que cette tendance ne soit pas plus prononcée. Il prétend que dans les pays florissants, la moitié de la nation se trouve dans les villes. Or, en France, c'est seulement le quart qui y habite. Il ajoute que si la population urbaine est relativement peu importante, c'est parce que la France est surtout un pays agricole[2]. La concentration urbaine dépend, en effet, du développement de l'activité manufacturière et Moheau remarque que « ... la proportion du nombre d'hommes renfermés dans les villes, est d'autant plus forte, que la demande de main-d'œuvre est plus considérable par la multitude de manufactures, le commerce ou la proximité de la mer ».

Evidemment, l'importance de la population rurale varie suivant les provinces. En Franche-Comté, la population urbaine constitue les 2/11 de la population totale, dans la généralité de Rouen le quart, et dans l'Artois et la Flandre réunis les 3/7. Notons que Moheau entend par population urbaine la population des agglomérations de plus de 2.500 habitants. La distinction comporte bien une certaine part d'arbitraire, c'est cependant, en l'absence d'un meilleur critère, celle adoptée depuis 1846. On comprend, en effet, à l'heure actuelle, sous la dénomination population urbaine toutes les communes ayant plus de 2.000 habitants agglomérés.

1. *Livre de raison de* J.B. Honoré de M. cité par de Ribbe : *Les familles et la société en France avant la Révolution*, p. 144 : « C'est à Paris qu'habitent les plus grands propriétaires. C'est de là que les officiers des finances dirigent les opérations de leurs commis, c'est là qu'on fait tous les payements. Chacun veut avoir sa part des commodités, des ressources, de l'agiotage de la capitale. Chacun veut y poursuivre à son gré la fortune ou le plaisir et se flatte de s'y fixer.

« Ceux qui ne sont pas assez heureux pour pouvoir y établir leur demeure jettent les yeux sur les villes les plus considérables qui sont à l'égard des provinces ce que Paris est à l'égard du royaume. Souvent, les campagnes sont devenues désertes, les petites villes et les gros bourgs sont entièrement dépeuplés... ». V. également Gautier de Biauzat : *Doléances sur les surcharges que portent les gens du Tiers-Etat.* Cité par Taine, *op. cit.*, t. 1, p. 439. « En Auvergne les campagnes se dépeuplent journellement ; plusieurs villages ont perdu, depuis le commencement du siècle, plus d'1/3 de leurs habitants ».

2. *Op. cit.*, t. 2, Chap. XVII, p. 855 et suiv.

Pour la France entière Moheau pense que les villes groupent le 1/3 ou le 1/4 de la population, soit de 6 à 8 millions d'individus. C'est sans doute aller un peu loin. Selon l'évaluation du Comité des Impositions de l'Assemblée Constituante, sur laquelle se base A. Young, 20.521.138 personnes habitaient les villages et les campagnes et 5.709.270 seulement, c'est-à-dire moins du quart, les villes et les bourgs. De plus, en 1846, la population urbaine (et il s'agit alors de la population des communes ayant plus de 2.000 habitants agglomérés et non plus 2.500) s'élève à 8.647.000 et ne forme pas tout à fait le quart du total (exactement 24,4 %). Or, de 1778 à 1846, le mouvement de concentration urbaine est certainement allé croissant car les raisons qui incitaient déjà, au XVIII^e siècle, les villageois à déserter leur foyer, n'ont pas cessé d'agir loin de là au XIX^e siècle, ou du moins si certaines ont presque disparu avec le temps, d'autres, au contraire, ont pris de plus en plus d'importance.

Moheau en indique quelques-unes. Les paysans chassés de leur village par la misère, la famine ou les vexations de la taille et de la collecte, affluaient vers les centres[1] où ils pensaient trouver du travail sinon des secours, car « les villes renferment des établissemens et des personnes riches qui soldent le travailleur, assurent l'emploi de la main-d'œuvre et la subsistance de l'indigence, procurent une existence meilleure, et conséquemment attirent l'habitant au lieu voisin ; et des raisons contraires dépeuplent les campagnes ». Les mendiants et les pauvres étaient, en effet, très nombreux dans les campagnes et cela était dû, entre autres causes, à la surcharge démographique qu'on y constatait à la fin du XVIII^e siècle[2]. D'ailleurs, si les villes offraient plus de sécurité

1. Le Marquis d'Argenton écrit dans son journal : « ... J'ai vu un Intendant d'une des meilleures provinces du royaume qui m'a dit qu'on n'y trouvait plus de fermiers, que les pères aimaient mieux envoyer leurs enfants vivre dans les villes, que le séjour à la campagne devenait chaque jour un séjour plus horrible pour les habitants... Un homme instruit dans les finances m'a dit qu'il était sorti cette année plus de 200 familles de Normandie, craignant la collecte dans leurs villages. A Paris, on fourmille de mendiants.. On dit que ce sont tous des habitants de la campagne qui, n'y pouvant plus tenir par les vexations qu'ils y essuient, viennent se réfugier dans la ville... » Cité par Taine, *op. cit.*, t. 1, p. 435.

2. V. Gachon, *Une commune rurale en Auvergne*, p. 151 et suiv. A. Young signale aussi cette surpopulation rurale, notamment en Flandre, *op. cit.*, t. 3, Chap. XXX, p. 1220.

elles offraient également comme de nos jours, plus de jouissances et « l'avidité des plaisirs », l'espoir d'une vie facile, y provoquaient l'afflux de campagnards enrichis. Enfin, l'industrie, le commerce, la domesticité attiraient dans les villes bon nombre de villageois.

Notre auteur ne cherche pas à chiffrer la population des principales villes du royaume. Il donne seulement une évaluation pour Paris qui aurait 670.000 habitants (total obtenu en multipliant le nombre des naissances par 35). Aprés Paris, viendraient Lyon, Marseille, Rouen[1].

1. Vauban attribuait à Paris, d'après un dénombrement effectué en 1694, 720.000 habitants, mais il pensait être au-dessus de la vérité (*Dîme*, Chap. VII, § 2, p. 122). Messance lui en donne, en 1762, 676.630 (*Recherches*, p. 176). Buffon en 1767, 658.000 (*op. cit.*, t. 4, p. 345) et Necker de 640 à 680.000. «Selon les saisons de l'année où la ville est plus ou moins peuplée » (*op. cit.*, t. 1, Chap. XI, p. 277). A Young, enfin, calculant la population de la capitale d'après la consommation, trouve 615.937 habitants et il rappelle que le dénombrement de 1790 n'a pas fourni plus de 550.800 (*op. cit.*, t. 2, Chap. XVI, p. 871).

CHAPITRE III

LA COMPOSITION DE LA POPULATION

Les recensements permettent de nos jours de faire, avec quelque précision, la répartition de la population suivant le sexe des individus qui la composent, leur âge, leur état civil et autres caractères distinctifs. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, Moheau a dû se contenter d'observations portant sur des groupes restreints, ce qui diminue beaucoup la valeur et l'autorité de ses conclusions.

Section I

Composition de la population suivant le sexe

La proportion des femmes dans la population totale est la résultante de plusieurs facteurs. Elle dépend de la proportion des filles parmi les nouveaux-nés, de la mortalité comparée des hommes et des femmes, des mouvements migratoires. Il naît généralement plus de garçons que de filles mais la mortalité masculine étant plus forte dès les premiers âges de la vie, la différence est rapidement compensée et fait bientôt place à un avantage marqué au profit des femmes [1]. Au XVIII[e] siècle, comme de nos jours, on comptait dans la population française plus de femmes que d'hommes : « En France, il existe, écrit notre auteur, un plus grand nombre de femmes

1. « En général il naît plus de mâles que de femelles, mais les armées de terre et le commerce maritime enlèvent un grand nombre d'hommes... L'espèce mâle est exposée à des fatigues et à des métiers qui en abrègent la vie et dont les femmes sont exemptes par le genre de leur occupation et c'est par cette raison que le nombre des mâles en général est inférieur à celui des femelles ». Messance, *op. cit.*, p. 103.

que d'hommes »[1]. Messance considérait qu'il y avait en moyenne 576 personnes du sexe feminin pour 545 du sexe masculin[2]. Moheau trouve 17 femmes contre 16 hommes[3] et ajoute que cette proportion varie suivant les pays[4] comme elle varie au cours du temps.

Il serait intéressant de comparer le nombre des femmes à la population masculine dans les diverses catégories d'âges, mais les renseignements font défaut. Moheau présente bien, p. 75, une table de la composition par âge en distinguant suivant le sexe dans chaque groupe. Toutefois le dénombrement ne porte que sur dix paroisses et un total de 4.800 habitants est une base par trop étroite. De plus, dans ce total, il se trouve que le nombre des hommes (2.421) est supérieur à celui des femmes (2.379), ce qui démontre bien l'insuffisance des données. Moheau donne cependant quelques indications. Ainsi, c'est dès la première année que les femmes acquieraient la supériorité du nombre : « Les hommes qui naissent en plus grand nombre que les femmes, perdent leur supériorité dès la première année, et leur nombre décroît encore les années suivantes, dans une proportion plus forte ». A raison de la mortalité plus élevée des hommes, la proportion des femmes est plus forte dans les âges avancés : « On peut communément compter que sur un nombre égal d'hommes et de femmes, nés dans la même année, après 50 ans, il se trouve un quart de femmes plus que d'hommes ; au-dessus de 60 ans un tiers et dans les âges subséquens, l'excédent du nombre des femmes est toujours plus considérable »[5]. On constate aujourd'hui,

1. Chap. VII, p. 71 (41).

2. La proportion la plus faible était fournie par la généralité d'Auvergne (pour 545 hommes, 557 femmes), car les habitants de cette province émigrent beaucoup et les hommes se déplacent plus facilement que les femmes. Expilly compte 10.562.631 hommes et 11.451.726 femmes, c'est-à-dire 1.084 femmes pour 1.000 hommes. V. *Encyclopédie méthodique* (*Finances*) art. *population*.

3. Soit 1.062 femmes pour 1.000 hommes (en 1931, il y avait sur 41.228.000 habitants, 19.912.000 mâles, soit 1.072 femmes pour 1.000 hommes). Sur 258.145 habitants dénombrés, Moheau trouve 135.000 femmes (table I, Chap. VII, p. 74). Là encore, il utilise les données de Messance relatives aux généralités de Lyon, Riom, et Rouen. V. Messance, *op. cit.*, p. 13, 30, 70, 71 et 72.

4. La supériorité numérique des femmes s'atténuerait quand la latitude augmente. Mais l'exemple de Moheau n'est pas probant. En effet, en Suède, sur 2.383.813 habitants, il s'est trouvé 1.127.938 hommes et 1.255.175 femmes, d'où une proportion plus forte qu'en France. (1.112 femmes pour 1.000 hommes). V. note p. 71 (41).

5. Chap. II, question IV, p. 208 (147). Messance est plus près de la vérité

à la lueur de statistiques plus nombreuses et plus exactes, le bien-fondé de ces appréciations tout au moins dans leur généralité et dans la mesure où Moheau ne se pique pas de précision.

Section II

La population par âge

Après le sexe, le caractère individuel le plus important est l'âge. De la composition par âge d'une population dépendent, en effet, sa valeur économique présente et sa puissance future. Alors que Necker n'envisagera qu'un côté du problème et considèrera seulement l'état présent, Moheau tient compte des perspectives de développement. «... Il est des âges, dit-il dont l'utilité est nulle pour le moment, mais qui donnent des espérances : il en est dont ni le présent ni l'avenir ne peuvent tirer parti ; il en est enfin qui ne sont propres qu'à certains services et certains usages »[1].

Il n'est pas possible de grouper exactement par âge la population de la France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La répartition donnée dans les *Recherches*, ne porte que sur 4.800 habitants. Moheau regrette d'ailleurs cette insuffisance : « Il eût été à désirer, dit-il, qu'on eût pu opérer sur un plus grand nombre de personnes, et dans des lieux qui, n'étant pas tous de la même qualité, peuvent présenter une diversité telle qu'elle puisse avoir analogie avec la masse de l'humanité »[2]. Après rectifications, la table offrirait cependant un exemple assez juste de la division des âges. Quoique approximatives, ces données n'en restent pas moins instructives et méritent d'être reproduites[3].

quand il écrit, p. 137, que les femelles commencent à être plus nombreuses dès qu'elles ont acquis l'âge de 14 ans. En réalité, c'est au-dessus de 20 ans que le sexe féminin prend l'avantage.

1. P. 72 (42). V. également p. 17 (10) *in fine* et Necker, *op. cit.*, t. 1, Chap. IX.
2. P. 76 (45).
3. Chap. VII, table 2, p. 75 (44).

LA POPULATION PAR AGE

Ages	Moheau						Lavoisierf[1]				
	Personnes dénombrées			Proportions			Hommes	Femmes	Total	Proportion %	
	Hom.	Fem.	Total	Moheau							
1-10	572	647	1.219	1/4	25	44, 04	2.479.166	3.369.792	6.348.958	25%	44, 34
11-20	470	456	926	4/21	19, 04		2.447.917	2.375.000	4.822.917	19, 34	
21-30	381	333	714	2/13	15	48, 9	1.984.375	1.734.375	3.718.750	14, 9	48, 7
31-40	337	311	648	1/7	14		1.755.209	1.619.791	3.375.000	13, 5	
41-50	305	286	591	1/8	12, 5		1.588.542	1.490.583	3.079.125	12, 7	
51-60	177	188	365	1/13	7, 4		921.875	979.166	1.901.041	7, 6	
61-70	124	113	237	1/20	5	7, 06	645.833	588.542	1.234.375	4, 9	5, 96
71-80	47	40	87	1/56	1, 8		244.792	208.333	453.125	1, 8	
81-90	7	3	10	1/480	0, 2		36.452	16.625	52.077	0, 2	
91-100	1	2	3	1/1600	0, 06		5.208	10.416	15.624	0, 06	
	2.412	2.379	4.800				12.609.369	12.391.623	25.000.992		

Ainsi, les enfants et adolescents forment presque la moité de la population (44,04 %), la part des personnes âgées de 20 à 60 ans n'est que de 48,9 %, celle des vieillards (plus de 60 ans) de 7,06. Moheau ayant apporté à ces résultats les rectifications jugées utiles, admet que la moitié des habitants a moins de 20 ans, que les « 2/7 de l'humanité n'ont pas plus de 14 ans »[2]. Quant aux personnes ayant passé 60 ans, elles ne constitueraient que le douzième de la population totale. La proportion des enfants était donc considérable, celle des vieillards faible : la différence du temps passé et du temps présent ressort du tableau ci-dessous où nous indiquons la proportion pour 1.000 habitants des enfants et adolescents, des adultes et des vieillards en 1778, 1876 et 1931.

1. *Résultats* extraits de *La richesse territoriale du royaume de France*. Lavoisier dit s'être aidé dans ses recherches sur la population des travaux de Moheau et de la Michodière. Il attribue la supériorité au sexe masculin de 11 à 50 ans et au sexe féminin de 0 à 10 ans, ce qui paraît peu vraisemblable. La même remarque doit être faite en ce qui touche la table de Moheau.

2. D'après Messance, le 1/3 seulement de la population aurait moins de 14 ans.

Population française par groupes d'âges en 1778, 1876 et 1931

(La proportion de chaque groupe étant calculée sur un total de 1.000 habitants)

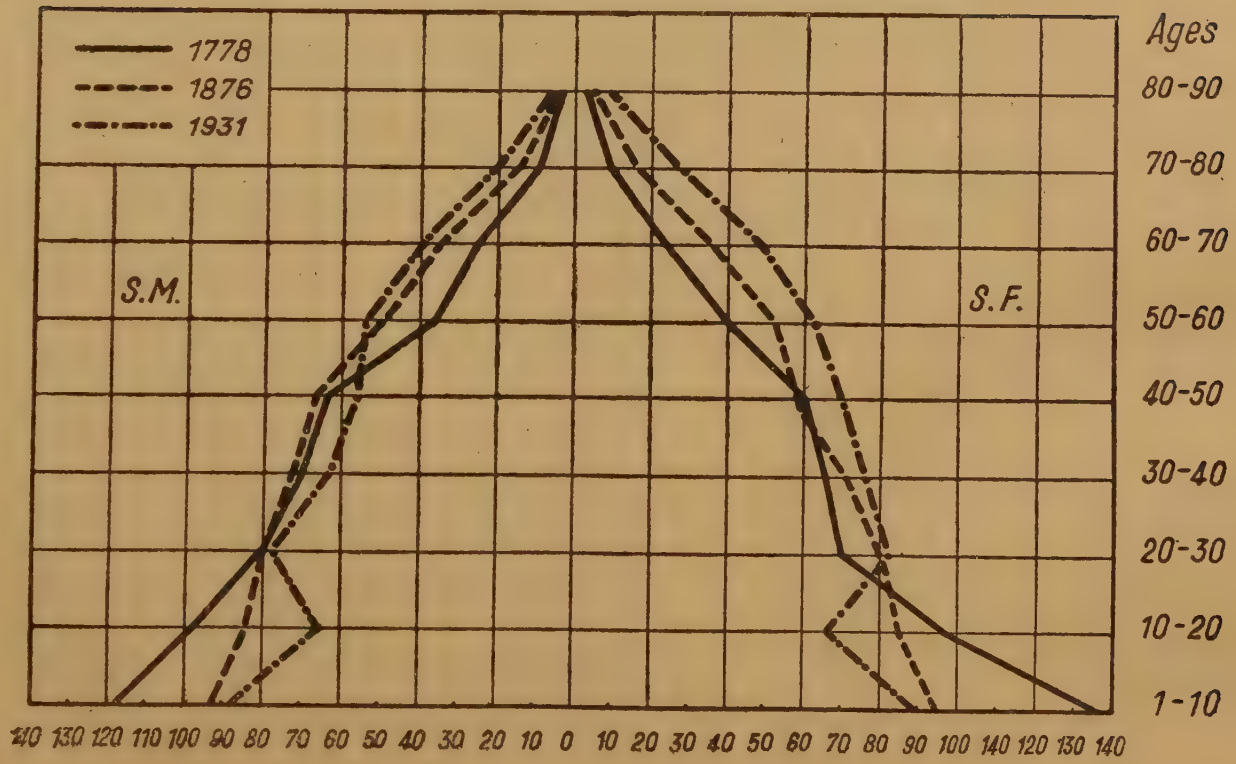

	1778	1876	1931
Enfants et adolescents	440, 4	358	304
Adultes (20-54)	489	524	556
Vieillards (— 64)	70, 6	118	140

Alors que la proportion des moins de 20 ans a passé de 440,4 en 1778 à 304 en 1931, les deuxième et troisième groupes ont vu leurs effectifs augmenter et passer l'un de 489 à 556, l'autre de 70,6 à 140 ‰. Le changement qui s'est réalisé dans la composition de la population de 1778 à 1931 est mis en relief par la représentation graphique des données dont nous disposons[1]. Le profil de la pyramide des âges aux deux époques est bien différent : en 1778, la pyramide a une base large, du fait de l'importance des éléments jeunes, et va s'amenuisant progressivement. Au XIX^e^ et au XX^e^ siècles, la base s'est rétrécie, le centre s'est renflé et la pyramide a pris peu à peu la forme d'une urne. La baisse de la mortalité et celle de la natalité expliquent ce profil nouveau qui est celui d'une population vieillie.

Section III

La population suivant l'état matrimonial

L'âge exerce une influence marquée sur les proportions respectives de célibataires, mariés et veufs. Nécessairement, par le fait du développement physique insuffisant et aussi de la législation positive fixant une limite d'âge inférieure pour le mariage, le célibat constitue l'état normal d'une grande partie de la population. Pour être significative, la répartition des habitants suivant leur état matrimonial doit donc être faite par groupes d'âge. Ce qui importe surtout c'est la proportion des célibataires dans la population mariable : « il est utile de distinguer, écrit Moheau, les célibataires qui le sont par goût et par choix, et ceux à qui l'ordre de la nature n'a pas encore permis de renoncer à cette qualité »[2]. En se-

1. La pyramide des âges que nous reproduisons est une pyramide simplifiée, mais qui fait ressortir nettement les transformations subies dans le temps.
2. Chap. VIII, question I, p. 79 (47) et suiv.

cond lieu, il faut dans cette répartition considérer séparément chaque sexe, car la plénitude de la puberté est atteinte plus tôt par les filles que par les garçons ; par suite l'âge minimum exigé des postulants au mariage est moins élevé pour les premières que pour les seconds. De plus, l'intensité de la mortalité varie suivant le sexe. Enfin, les hommes émigrent plus facilement que les femmes. Aussi, la population mariable féminine est numériquement plus considérable que la population mariable masculine.

Les célibataires, nous dit Moheau, n'ont jamais peut-être, été aussi nombreux : ils forment plus de la moitié de l'humanité. D'après les données réunies dans la table 1, p. 84, leur nombre est, à la population totale, à peu près comme 27 est à 50[1]. Dans la table suivante, p. 85, Moheau établit une distinction en tenant compte de l'âge, mais pour chaque groupe il donne la proportion des célibataires à la totalité des habitants. et non à la population correspondante de cet âge. Ainsi, « les célibataires de 16 ans et au-dessous forment le tiers de la population et ceux de 18 ans et au-dessous, deux-cinquièmes ». Or, le 1/3 des habitants a moins de 16 ans, les 2/5 moins de 18 ans. Les personnes qui n'ont pas atteint 18 ans sont donc, sinon toutes, du moins pour la plupart, des célibataires. C'est évident. La table 3, p. 86, contient pour les lieux visés dans la table II, le nombre des célibataires qui ont passé l'âge de 12, 14, 16 ou 18 ans et la population globale[2]. Au-dessus de 12 ans, les célibataires formeraient environ 1/5 de la population ; la proportion ne différerait que peu au-dessus de 14 ans et de 16 ans. Au dessus de 18 ans, elle serait moindre, car entre 16 et 18 ans certains individus ont contracté mariage. La proportion décroît quand l'âge augmente, mais si on calcule cette proportion, comme le fait Moheau, en considérant les célibataires au-dessus d'un certain âge et la population totale, et non les célibataires d'un groupe d'âge

1. 72.619 célibataires sur 134.586 habitants. La plus grande partie des données de cette table et des tables suivantes (t. 3 et 4) est empruntée à Messance. Moheau a simplement défalqué de la population des généralités de Riom, Lyon, Rouen le nombre des domestiques. V. Messance *op. cit.*, p. 13, 31, 72.

2. Cette table complète la précédente qui donne le dénombrement des célibataires de moins de 12, 14, 16 ou 18 ans. Les groupes d'âges sont donc fort étendus puisqu'ils ne comportent pas de limite d'âge supérieure dans un cas, de limite inférieure dans l'autre.

bien déterminé et la population correspondante, la diminution est due en partie à la progression de l'âge, car on englobe nécessairement dans le premier terme des unités de moins en moins nombreuses [1].

D'autre part, dans les divers groupes d'âges tels qu'ils sont conçus par Moheau, le nombre des célibataires est donné séparément pour chaque sexe, mais semblable distinction n'est pas faite pour l'ensemble des habitants dénombrés [2].

Dans les villes, les célibataires seraient plus nombreux qu'à la campagne. A Angoulême et à Dunkerque, les célibataires de plus de 12 ans forment respectivement 27 et 26% de la population, alors qu'en Provence et dans la généralité de Tours leur proportion n'est que de 21 %. Dans les villes « d'un grand commerce, de plaisirs ou de luxe » le nombre relatif de célibataires serait encore beaucoup plus élevé [3].

Le reste de la population, c'est-à-dire un peu moins de la moitié, est formé par les gens mariés (37,5 %) ou veufs (7,5 %) de l'un ou l'autre sexe. Messance, lui, donne 266 personnes mariées ou veuves pour 631 habitants soit 42 % [4].

Il y a enfin plus de veuves que de veufs [5]. Moheau les a dénombrés dans 49 paroisses et partout les veuves sont plus nombreuses. La proportion est en moyenne de deux contre un. Moheau émet cependant quelques doutes sur ce rapport

1. Le nombre des célibataires qui ont plus de 18 ans est égal à celui des célibataires ayant passé 16 ans, déduction faite de ceux qui ont entre 16 et 18 ans et de ceux qui se sont mariés dans cet intervalle.

2. Pour les généralités de Riom, Lyon, Rouen, grâce à la table I, Chap. VII, p. 74 (43) on connaît cependant la population masculine et la population féminine.

3. Etant donné la fréquence du concubinage, l'affluence des ecclésiastiques et aussi la grande quantité de domestiques qui, pour la plupart, s'abstiennent de convoler.

4. Messance, *op. cit.*, p. 118-120. Lavoisier sur 25 millions d'habitants compte 11.100.000 gens mariés, 609.756 veufs et 1.219.512 veuves. Les proportions ne sont plus les mêmes aujourd'hui, car la composition par âge de la population est très différente de ce qu'elle était.

Ainsi, le recensement de 1931 donne sur 41.228.466 habitants : 18.077.130 célibataires (44%), 18.906.331 personnes mariées (près de 46%) et 3.658.725 veufs (près de 9%). Pour 865.654 veufs, il y avait 2.793.071 veuves.

5. Deparcieux, *Essai*, p. 99 : « On voit plus de femmes veuves que d'hommes veufs ». Messance, *op. cit.*, p. 104 « Comme la mortalité des hommes est plus grande que celle des femmes, il y a en général plus de veuves que de veufs ». De plus, la femme étant souvent moins âgée que son mari a chance de lui survivre. Enfin, le veuvage est supporté difficilement par les hommes. « L'usage et le souci des bonnes mœurs, écrit Babeau, ne permettent guère à un homme encore jeune de rester veuf ». *Les bourgeois d'autrefois*, p. 263. Aussi les secondes noces et même les troisièmes étaient, nous le verrons, fréquentes.

qu'il estime trop fort pour être étendu à tout le royaume, car les lieux dénombrés sont voisins de la mer ; or, dans les régions côtières, la mortalité des hommes est plus élevée qu'ailleurs, en raison des dangers auxquels expose la navigation. Ainsi, dans 14 paroisses de la généralité de Riom, il ne se trouve que 13 veuves pour 8 veufs alors que dans 8 paroisses de l'île de Ré, pour 9 veufs il y a 29 veuves.

Section IV

Proportion du nombre des hommes en état de porter les armes, des ecclésiastiques et des nobles à la population.

Hommes en état de porter les armes[1]. — Leur nombre est tiré par Moheau du chiffre de la population. Il s'élèverait à 5.518.940 si l'on tient comme « mobilisables » les hommes âgés de 16 à 50 ans, à 4.600.000 si ceux qui ont plus de 40 ans sont écartés, à 3.870.000 enfin quand on exempte du service ceux qui ont moins de 18 et plus de 40 ans[2]. En France où le service est exigé des seuls célibataires âgés de 18 à 41 ans, le nombre des hommes qu'on peut forcer à prendre les armes est réduit à 1.175.000 environ. De ce nombre, il faut encore déduire ceux qui, affligés de quelque infirmité, sont inaptes au métier des armes. Le dénombrement en aurait été fait avec exactitude dans deux provinces et « il s'est trouvé monter à 1/17 »[3]. En définitive, on ne peut compter que sur un total de 1.100.000 hommes, total qui devra encore être diminué suivant les exemptions éventuellement accordées à certaines classes de citoyens. Il est vrai que les diverses opérations qui conduisent à ce résultat l'exposent à critiques. Le chiffre de 1.100.000 hommes d'âge militaire est en effet extrait, par des soustractions successives basées sur des proportions qui ne sont que

1. Chap. VIII, question II, p. 91 (55) et suiv.
2. C'est-à-dire moins du 1/6 de la population. P. 93 (57). V. Malthus. *Essai*, p. 123 et 220.
3. Cette proportion peut paraître excessive, ajoute-t-il, mais on doit considérer que les « infirmités se trouvent principalement dans la classe des célibataires » et que la moindre d'entre elles écarte du service p. 96 (57).

des probabilités, d'une simple approximation du nombre des habitants.

Nobles[1]. — Moheau avoue ne pas être en mesure d'indiquer la place que la classe des nobles occupe dans la masse de la population. Dans telle province il trouve un noble sur 344 habitants, dans telle autre un sur 280, ailleurs, « en Lorraine, en Bretagne et dans d'autres provinces, il s'en trouverait beaucoup davantage ». D'après Lavoisier, les nobles ne formeraient que 1/300 de la population, leur nombre s'élevant, hommes, femmes et enfants compris à 83.000[2]. Quelle que soit l'importance réelle de cette classe, un grave danger, signalé avec raison par Moheau, la menaçait déjà. Malgré la fécondité des nobles vivant à la campagne[3]. « il pourrait arriver, écrit notre auteur, que cet ordre de citoyens, s'il n'était pas recruté par le peuple, s'éteignît ou diminuât sensiblement, parce qu'il est spécialement voué à un métier de destructeur, et parce qu'il est proportionnellement plus de filles Nobles que de roturières qui prennent le voile ; enfin parce que les cadets, désavantagés par les loix, et souvent par leurs parens, se marient rarement ». Nous reviendrons sur ce point en traitant des droits de masculinité et de primogéniture.

Ecclésiastiques.[4] — Leur nombre a fait, au XVIII[e] siècle, l'objet d'estimations aussi nombreuses que diverses et a fourni à certains auteurs un argument de plus dans les critiques qu'ils dirigeaient contre l'Eglise. Dans la *Dîme*, Vauban écrivait déjà que les écclésiastiques, moines ou religieux « ne foisonnent que trop dans le royaume ». Quant à Montesquieu il voit dans l'extension du célibat religieux une des principales causes de la dépopulation[5]. Moheau, tout en reconnais-

1. Chap. VIII, Question V, p. 105 (64).
2. V. Levasseur, *op. cit.*, t. 1, p. 229.
3. « ... les mariages des Nobles vivans dans leurs campagnes, sont peut-être plus féconds que ceux du peuple, parce que, quoique leur situation ne soit pas aisée, ils sont plus à portée que le peuple de se bien nourrir, et de bien élever leurs enfans ; et d'ailleurs il existe dans cet état une postéromanie, une passion de transmettre son nom, inconnue dans les autres conditions » p. 107 (65).
4. Chap. VIII, Question 4, p. 100 (50) et suiv.
5. V. *Lettres persanes*. Lettre 117 et *Esprit des Lois*. Livre XXV, chap. XIV. Le Marquis de Mirabeau avait déjà avant Moheau, réduit cet argument à sa juste valeur.

sant le préjudice qui en résulte pour la population, s'élève contre « l'ignorance, le préjugé et l'esprit de parti » qui « ont exagéré le nombre des écclésiastiques français ». « Nous pouvons dire avec confiance, écrit-il, que la prévention et la haine ont toujours exagéré cette destruction anticipée de l'humanité, qui résulte des vœux de religion et du célibat sacerdotal »[1].

Dans les généralités de Riom, Lyon, Rouen et Tours, d'après un enquête de 1756, 1759 et 1762, sur 3.236.076 habitants, il y a 26.683 écclésiastiques de l'un et l'autre sexe, réguliers ou séculiers[2]. « Ces quatre généralités, ajoute Moheau,... peuvent être considérées comme un terme moyen de toute la nation... » Sur cette base de 1 écclésiastique pour 121 habitants, il doit se trouver, en France, 194.214 religieux[3]. Donc, contrairement à ce que pense Montesquieu, le nombre des gens faisant profession de célibat n'est pas prodigieux. D'ailleurs, depuis la fin du XVIII^e siècle, il est en diminution. En effet, un état présenté à Colbert en 1667 le porte à 260.000, soit :

— Clergé séculier.	Curés	40.000	100.000
	Prêtres habitués, chapelains, vicaires	40.000	
	Abbés, prieurs, chanoines, chantres, enfants de choeur	20.000	
— Clergé régulier	Religieux rentés	35.000	160.000
	Non rentés	45.000	
	Religieuses	80.000	

Moheau estime même qu'il est exagéré de fixer à 194.000 le nombre des membres du clergé du royaume en 1778, car de 1762 à cette date « soit par l'effet des règlemens qui ont retardé l'époque de l'émission des vœux, soit par un relâchement

1. 2^e *Livre*, p. 53 (230).

2. Table p. 104 (63). Moheau s'appuie là encore sur les statistiques de Messance. V. Messance, *op. cit.*, p. 11, 28, 44, 68 et 83. La proportion des ecclésiastiques à la population est notablement plus forte dans les villes qu'à la campagne. Ainsi, suivant le secrétaire de La Michodière, dans la ville de Rouen, elle est de 1 à 36 et de 1 à 127 dans la généralité.

3. Dont 130.000 hommes environ (70.000 appartenant au clergé séculier) et 64.000 femmes. Sur un total de 17.038 ecclésiastiques dénombrés dans les généralités de Riom, Lyon et Rouen, on compte 11.400 hommes et 5.538 femmes, soit 2 hommes pour 1 femme. D'autre part, les religieuses sont plus nombreuses que les religieux (environ 7 femmes pour 5 hommes).

dans la dévotion », il y a encore eu une forte diminution[1]. Et Moheau en conclut qu'il n'existe peut-être pas en France 130.000 écclésiastiques mais son désir de mettre bas un argument invoqué contre la religion catholique, en en montrant toute la part d'exagération, l'a sans doute conduit à sous-estimer leur nombre[2].

Section V

Les professions

D'une population dont on se sait pas exactement le chiffre, il est bien difficile de connaître la répartition par professions. « Cette notion exige de grandes recherches et c'est une carrière que nous n'avons pas parcourue », écrit Moheau qui, ayant constaté que le nombre des personnes adonnées à chaque profession varie suivant les régions, se contente de fournir des exemples. Dans les *Recherches* on ne trouve donc aucune statistique concernant le chiffre de la population active et sa répartition par grandes catégories professionnelles. Leur auteur donne cependant une vague idée de l'importance relative des diverses activités à son époque.

Tout d'abord une constatation bien souvent reprise depuis : « Il n'est peut-être point de pays où l'administration emploie autant d'agens qu'en France », mais, remarque Moheau « peut-être aussi n'est-il point de pays dans l'univers où l'administration soit sur un meilleur pied »[3]. La classe de la nation la plus importante est celle des cultivateurs. Les artisans

1. « ... les évêques se plaignent de ce que le service ecclésiastique est prêt à manquer et les chefs d'ordres du peu de sujets qui se présentent pour entrer en religion » p. 101 (61).

2. « Le nombre des membres du clergé est aussi peu connu que ses revenus : un écrivain (Target) l'estime à 400.000, un autre (Abbé Sieyes) à 81.400 ; un troisième (Condorcet) à 80.000 ». V. Young, *Voyages*, t. 3, Chap. XXII, p. 1018. Expilly donnait 406.000, Boileau 200 à 250.000, Taine n'admettra que 130.000 (37.000 religieuses, 23.000 religieux, 70.000 curés ou vicaires). V. *Origines de la France contemporaine*, t. 1, p. 17.

3. Chap. VIII. Question VI, p. 109 (66). Moheau avoue ignorer « si la Finance emploie un nombre d'hommes supérieur à celui qui sert la Justice » et note que pour beaucoup de ces agents, notamment les collecteurs, leurs fonctions fiscales ne sont pas exclusives d'autres activités. Necker (*op. cit.*, t. 1, Chap. VIII, p. 194, 195) fixe à 250.000 le nombre des agents du fisc en faisant la même remarque que Moheau.

« qui créent de la valeur par leur industrie » sont les agents du commerce les plus nombreux[1]. Les négociants « pourvoyeurs de l'humanité » sont beaucoup trop rares en France[2]. Les marchands enfin, c'est-à-dire les détaillants « qui sont les médiateurs entre les Commerçans, les Artisans et les Consommateurs ne sont pas les êtres dont le grand nombre soit le plus important pour le commerce ». Moheau, nous le voyons, ne s'aventure pas dans un domaine où il ne se sent pas très sûr.

En ce qui concerne la domesticité, les renseignements plus abondants ne sont guère plus précis. Le nombre des personnes attachées au service d'autrui était élevé, surtout dans les grandes villes. A Paris, si l'on en croit les registres de la capitation dressés vers l'année 1750, il atteignait 37 ou 38.000[3], mais Moheau estime que ce total est bien inférieur à la réalité Dans cinq généralités[4] les domestiques dénombrés forment de 1/9 à 1/18 de la population et « on peut conjecturer ..... qu'environ le douzième est dans l'état de domesticité ». Messance, pour les généralités de Riom, Lyon et Rouen, donne en moyenne, sur 1.535 habitants 132 domestiques dont 65 hommes et 67 femmes[5]. Quant à Moheau, il s'abstient d'assigner pour le royaume une proportion des domestiques de l'un et de l'autre sexe, car, dit-il, dans telle contrée « il y a plus de femmes que d'hommes dans l'état de domesticité », dans telle autre c'est le contraire et cette diversité rend impossible l'adoption d'un taux moyen.

Moheau assure enfin qu'il s'en faut de beaucoup que la France soit réduite à une misère analogue à celle de l'Ecosse où, selon Templeman, 1/15 de la population devait mendier

1. « Dans les siècles précédens les Arts nous étaient étrangers, et peut-être aujourd'hui nous pouvons compter cent Artisans contre un dans les temps anciens » p. 266 (186).

2. On considérait comme négociants en gros ceux « qui faisaient leur commerce en magasin, vendant leurs marchandises par balles, caisses ou pièces entières, et qui n'avaient ni boutiques ouverte, ni étalage ou enseignement à leur maison ». Babeau, *op. cit.*, p. 75.

3. Ces registres, datant de 1745, indiquent 34.457 domestiques dont 18.787 hommes. V. Messance, *op. cit.*, p. 186. Saugrain, en 1720, attribue à Paris 150.000 domestiques sur 750.000 habitants, soit 1/5 de la population, ce qui paraît exagéré V. Levasseur, *op. cit.*, L. I, Chap. IX, p. 231.

4. Provence, Tours, Riom, Lyon, Rouen. Pour les trois dernières, les données proviennent des *Recherches* de Messance (p. 13, 30, 72). Au total, 101.635 domestiques sur 1.259.034 habitants, soit à peu près 1/12. Table unique. Chap. VIII, question 7, p. 116 (70).

5. *Op. cit.*, p. 119 et 121.

sa nourriture[1]. Il ressort cependant de divers témoignages que les mendiants, les vagabonds étaient fort nombreux en France sous l'Ancien Régime. Taine a accumulé les textes pour le prouver[2]. Les archives départementales attestent aussi ce fait[3]. Necker note qu'en 1767 on a arrêté 50.000 mendiants et il évalue à 6 ou 7.000 le nombre de ceux qui étaient renfermés dans tous les dépôts du royaume[4]. Louis XVI écrit le 8 juin 1777 : « j'ai été affligé de la grande quantité de mendiants dont les rues de Paris et de Versailles sont remplies »[5].

D'après Vauban, la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité. Il faut naturellement faire la part de l'exagération. De plus, au cours du XVIIIe siècle, la misère a, sans aucun doute, diminué et à la veille de la Révolution règnait une certaine prospérité économique. Une sensible amélioration du bien-être est notée à cette date[6].

Conclusion

René Gonnard déclare ne pas pouvoir suivre Moheau dans son analyse de la population par âge, sexe, classe, etc...[7]. Cette partie des *Recherches* présente cependant un réel intérêt. Certes, quelques conclusions sont à rejeter. D'autres, pour vraisemblables qu'elles paraissent, reposent sur des observations trop limitées pour qu'aucun doute ne puisse subsister à leur égard[8]. Sur des questions importantes, il n'est donné

1. Selon Wallace, en Ecosse, il y avait 100.000 indigents sur 1.500.000 habitants.
2. *Origines de la France contemporaine*, t. 1, p. 505 et suiv.
3. V. par exemple Archives du Puy-de-Dôme. C. 1116, C. 1118, C. 1098.
4. *Op. cit.*, t. 3, Chap. XV, p. 156.
5. Sur 650 habitants le recensement de Paris en 1791 compte 118.784 indigents.
6. Cette question du niveau de vie des habitants au XVIIIe siècle a donné lieu à des controverses. Les témoignages abondent en effet et ils sont difficilement conciliables, ce qui est dû pour une bonne part à ce qu'ils valent pour des régions et des époques différentes. V. H. Sée, *Histoire économique de la France*, Paris, Colin, 1939.
7. *Histoire des doctrines de la population*, p. 196.
8. Toutefois lorsque les statistiques sont en trop petit nombre ou lorsque des doutes planent sur leur exactitude, Moheau a soin d'en avertir le lecteur. Dans les *Observations* qui suivent les tables, il précise les conditions dans lesquelles ont été recueillis les chiffres avancés, la façon dont ils doivent être interprétés et le degré de confiance à leur accorder.

que des indications bien insuffisantes. Enfin, les proportions obtenues en partant de données recueillies dans une région sont étendues au pays tout entier. Elles deviennent alors, malgré les précautions prises pour leur généralisation, de simples probabilités. Mais grâce à sa méthode, à sa prudence, à sa probité scientifique, Moheau, tout en ne disposant que de statistiques très imparfaites, porte des jugements qui se vérifieront par la suite. Il enrichit ses exposés de remarques judicieuses. Il se garde de certaines erreurs, évite et combat les opinions extrêmes, les exagérations de parti-pris. Il aborde la plupart des problèmes et trace les cadres dans lesquels on fait rentrer encore de nos jours les données statistiques relatives à la population [1].

Moheau ne s'en tient d'ailleurs pas à l'étude numérique de cette population. Pour lui, « quiconque étudie l'humanité, et contemple la population doit la considérer sous tous les rapports qui peuvent influer sur ses besoins, ses facultés et son action, évaluer les efforts qu'on en peut tirer, enfin la mesurer sur toutes ses dimensions » [2]. Le nombre n'est pas tout assurément et on doit prendre la qualité en considération. L'intelligence, le degré d'instruction, l'application au travail, l'énergie et la vigueur physique des habitants importent beaucoup à qui veut en apprécier la force et les possibilités. La statistique peut difficilement s'appliquer à pareil objet. Moheau l'aborde cependant et dans le chapitre IX de son ouvrage, s'efforce de préciser la composition de la population au point de vue de la taille et de la force [3].

1. Il convient d'insister sur ce dernier point et de remarquer combien est original le plan de Moheau, plan qu'adoptent les traités de démographie modernes et que nous avons nous-mêmes suivis dans notre travail.

2. Chap. IX, p. 117 (71).

3. « La France, nous dit-il, ne peut se vanter de la taille de ses habitans que par la tournure régulière et leste, mais non pas l'élévation ». Il ne s'avise d'ailleurs pas de donner une taille moyenne, ce qui ne signifierait pas grand chose. Il observe seulement que les hommes sont plus grands dans la montagne que dans la plaine. Quant à la force physique, il n'en a été fait aucune évaluation, évaluation qui permettrait de limiter et « la demande injuste des hommes qui paient » et « les efforts imprudens des hommes payés ». Cette force dérive de la constitution, de la musculature et du genre de travail auquel elle est habituellement appliquée. Moheau donne des exemples, cite des rendements et conclut « En général, la force humaine, si elle est bien ménagée et bien employée a un produit prodigieux ».

TITRE II

Le mouvement de la population

CHAPITRE I

LA NUPTIALITÉ

Les mariages paraissent avoir été plus nombreux dans la seconde moitié du XVIIIe siécle que de nos jours. Moheau prend comme taux celui de un mariage pour 114 habitants, tout en faisant observer que le rapport varie de 110 pour la généralité de Lyon, à 129 pour celle de Paris, les grandes villes non comprises[1]. Messance trouve dans les généralités de Riom, Lyon et Rouen, respectivement un mariage par 114, 111, et 113 habitants. Necker, lui adopte 113 1/3, ce dernier terme correspondant à 8,8 mariages pour 1.000 habitants et pouvant être pris, pense Levasseur, comme moyenne[2]. En 1936, le taux est seulement de 136 nouveaux mariés pour 10.000 habitants. Si l'on en croit Moheau, la moyenne quinquennale des mariages était de 192.180 ; d'après Necker, leur nombre se serait

1. Chap. V, question 6, p. 49 (29).

2. En Angleterre, vers 1750, il se faisait un mariage sur 115 habitants (Short) en Hollande un sur 107 à 113 (Sussmilch). En Suède, Wargentin, pour 1757 et 1758, donne 18.799 mariages (années stériles), pour 1759 et 1760 (années d'abondance) 23.210 et 23.283 ; la population de la Suède étant alors de 2.229.601 habitants le taux annuel de 1757 à 1760 est de 1 mariage pour 165 habitants. V. Malthus, *op. cit.*, p. 162. Pour la Suède toujours, la *Statistique internationale du mouvement de la population* (1907) (*Résumé rétrospectif*, p. 10). indique la proportion des nouveaux mariés pour 100 habitants de 1749 à 1780. Le taux oscille de 1,64 à 1,92. (Rappelons à ce propos que les statistiques modernes donnent le nombre des nouveaux mariés et non plus celui des mariages par 100. 1.000 ou 10.000 habitants. Il convient d'en tenir compte dans la confrontation des données).

élevé de 1771 à 1780 inclus, à 2.137.740, ce qui donnerait, par année, 213.774 mariages en moyenne[1], alors qu'en 1935 on n'en a compté que 285.604 et cela pour 41.940.000 habitants.

Outre ces renseignements très généraux, on ne trouve concernant la nuptialité que peu de choses dans les *Recherches*. Aucune distinction n'est faite entre la population mariable et celle qui ne l'est pas, entre les sexes, les âges, l'état civil, la condition sociale, etc... Des remarques intéressantes sont pourtant formulées par notre auteur. Ainsi, il écrit : « Il est connu que les mariages sont plus rares dans les villes que dans les campagnes »[2]. La nuptialité paraît, il est vrai, plus élevé dans les premières que dans les secondes. Mais ce n'est là qu'une apparence. En réalité, les villes qui groupent beaucoup d'éléments jeunes, comptent, comparativement au nombre des adultes, moins de mariages. Cependant, Moheau rapportant le nombre des unions à la totalité des habitants et non à la seule population mariable, aurait dû, semble-t-il, constater leur moins grande fréquence à la campagne et ce pour les motifs ci-dessus exposés.

Moheau reconnaît encore combien la profession, la condition sociale influent sur la nuptialité. C'est l'évidence même pour les individus qui, de par l'état qu'ils ont embrassé, sont obligés de rester célibataires ; tels étaient les militaires, tels sont encore les écclésiastiques. Mais dans certaines classes de citoyens, plus ou moins nombreux sont ceux qui, ayant la faculté de se marier, s'en abstiennent ou en sont empêchés pour diverses raisons. Dans les familles nobles, par exemple, les cadets se marient rarement et beaucoup de filles sont forcées au célibat. De même, les domestiques demeurent pour la plupart célibataires. Certes, Moheau n'appuie pas par des chiffres ce qu'il avance. Il ne faut pas en déduire cependant que ce sont là des jugements *a priori*, car si Moheau a conseillé l'observation, il la met également en pratique.

1. *Op. cit.*, t. 1, Chap. IX, p. 206.
2. Chap. X, question 4, p. 144 (89).

CHAPITRE II

LA NATALITÉ ET LA FECONDITÉ

Section I

Natalité et fécondité en France

Nous savons que Moheau a eu connaissance des relevés de l'état civil dressés sur l'ordre de l'Abbé Terray. Il avait donc une base solide pour raisonner sur les phénomènes démographiques les plus importants, c'est-à-dire la natalité et la mortalité.

Tous les auteurs sont d'accord pour accorder à la population française, sous l'Ancien Régime, une natalité supérieure à celle du temps présent.

Le nombre des naissances varie peu d'une année à l'autre, tout au moins en l'absence de circonstances exceptionnelles. Si l'on opère sur des moyennes quinquennales les variations sont encore beaucoup plus faibles. Moheau à plusieurs reprises en fait la remarque. C'est ainsi qu'il écrit [1] « Chaque année voit, du moins dans nos contrées, un nombre à peu près égal de nouveaux êtres venir repeupler la terre et réparer nos pertes » et plus loin : « la nature a tellement disposé la fécondité des femmes que chaque année donne à peu près le même nombre de naissances » [2]. Une telle régularité, qui n'est d'ailleurs pas propre à la seule natalité, et que Sussmilch considérait comme un effet de la volonté divine, trouve son explication dans la loi des grands nombres. En effet, si on multiplie les observations, l'action des causes régulières l'emporte sur

1. P. 32 (20).
2. P. 145 (90). Moheau parle même « d'une espèce d'immuabilité qui régit la fécondité humaine ».

celle des causes irrégulières et partant l'amplitude des variations est moins forte : « En multipliant les chances, on supprime ou en diminue les hasards et plus le nombre des choses et des faits est grand, moins il y a de variations dans les résultats »[1].

De 1770 à 1775, les naissances se seraient, en moyenne, élevées à 928.918 par an, suivant Moheau, et suivant Necker à 918.664[2]. De 1931 à 1935, la moyenne annuelle n'est que de 690.000. Ces chiffres bruts permettent déjà une comparaison suggestive. Alors que la population a augmenté de plus de 15 millions d'habitants, le nombre des naissances a passé de près d'un million à 700.000 et même moins puisque l'année 1935 n'a donnée que 640.000 enfants nés vivants et en 1938 seulement 612.000.

Messance, Moheau, Necker et bien d'autres ont calculé, dans différentes régions, la proportion du nombre des naissances au nombre des habitants pour en déduire un terme d'évaluation de la population. D'après Moheau, il y aurait une naissance sur un peu plus de 25 habitants. Expilly, Messance adoptent la même proportion[3]. Quant à Necker, dans son calcul du nombre des habitants, il multiplie les naissances du royaume par 23 3/4. Ces termes correspondent au taux d'environ 39 naissances pour 1.000 habitants[4]. Ce n'est certes là qu'une approximation, mais qui ne laisse pas d'être instructive si on lui oppose les taux de natalité actuels obtenus, eux, avec une bien plus grande rigueur. Ainsi, de 1930 à 1934, le taux est seulement de 17 °/₀₀.

Ces taux de natalité sont aisément calculés, mais, en rapportant le nombre des naissances à la population totale, on fait entrer en ligne de compte des éléments qui ne peuvent avoir aucune action sur le phénomène étudié, par exemple les enfants et les vieillards, et qui doivent, de ce fait, être écartés. Le taux de fécondité, ou rapport du nombre annuel des nais-

1. P. 33 (20).
2. V. *infra*, p. 47, note 1.
3. Messance donne pour les trois généralités de Riom, Lyon et Rouen respectivement 25, 24, 27 habitants pour une naissance.
4. En Suède, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la proportion des naissances vivantes sur 100 habitants est de : 3,42 en 1749, 3,9 en 1751, 3,53 en 1761, 3,32 en 1770 et 3,57 en 1780. V. *Statistique internationale du mouvement de la population*, 1907, p. 10.

sances au nombre des femmes en âge de fécondité, est plus significatif. On ne trouve dans les *Recherches* rien de comparable. Moheau établit bien des proportions entre le nombre des naissances et celui des femmes, mais il s'agit des femmes de tout âge, célibataires, mariées ou veuves et parmi elles certaines n'ont pas encore atteint, d'autres ont dépassé l'âge de fécondité. Les taux obtenus présentent alors les mêmes inconvénients, à un moindre degré, que ceux de natalité. Il est vrai qu'en ne considérant que les seules femmes mariées, comme le fait Moheau, on fixe une limite d'âge inférieure, celle du mariage, qui correspond très généralement au début de la période de fécondité. Mais il n'est pas donné de limite supérieure et nombre de femmes mariées ne sont plus en âge de concevoir. De plus, le nombre des naissances servant de base au calcul comprend toutes les naisssances, légitimes ou illégitimes. On ne peut donc voir là un taux de fécondité légitime. Il est bien évident que le second procédé d'évaluation fournira des proportions plus fortes que le premier, car le même nombre de naissances est rapporté à un nombre de femmes bien inférieur[1]. Alors que « sur environ 13 femmes de tout âge, célibataires, mariées ou veuves, il en accouche une tous les ans,... il s'en faut peu que, sur 9 femmes mariées, il y en ait 2 par an qui accouchent ». Si l'on ne comptait, ajoute Moheau, que celles qui sont en âge de concevoir, le nombre proportionnel de leurs productions augmenterait encore[2].

Il est encore un autre moyen de juger la fécondité en calculant le rapport du nombre des enfants nés au nombre des mariages. Ce taux, dit de fertilité, est certainement plus exact que les taux de natalité et de fécondité tels que les obtient Moheau. Ces derniers en effet, en l'absence d'un dénombrement, reposent sur une hypothèse : celle du nombre des habitants. Au contraire, les naissances et les mariages étaient à peu près régulièrement enregistrés et peuvent, de ce fait,

1. V. Tables I et II p. 131, 132 (79). Si N représente le nombre des naissances, F la population féminine totale, FM le nombre des femmes mariées, on a : $\frac{N}{F} = \frac{N}{FM} \times \frac{FM}{F}$

2. P. 129 (78). Selon Wargentin, cité par Sussmilch, cinq mariages existants, produisaient annuellement une naissance.

servir de base à un calcul suffisamment précis [1]. Moheau trouve 24 enfants par 4 mariages, ou, déduction faite du nombre probable des naissances illégitimes, 9 enfants par 2 mariages. On tire très généralement le taux de fertilité de la comparaison du nombre des naissances d'une année au nombre moyen des mariages pendant les cinq années précédentes. En 1774, les naissances s'élevaient à 946.161 alors que le nombre des mariages de 1770 à 1774 était de 192.180. Le taux dépassait donc 4,9 [2]. En 1932, il n'était que de 2,29. La baisse est donc sensible [3].

Section II

Naissances suivant le sexe et la légitimité

C'est un fait depuis longtemps reconnu qu'il naît plus de garçons que de filles. Montesquieu en faisait la remarque sans avancer toutefois aucune proportion [4]. Messance indiquait 21 garçons pour 20 filles. Moheau, lui estime qu'en France pour 16 naissances masculines il y en a 15 féminines, c'est-à-dire environ 1.066 garçons pour 1.000 filles [5]. De nos jours,

1. Les démographes modernes estiment généralement que le rapport du nombre des enfants nés pendant une année au nombre moyen des mariages célébrés pendant quelques-unes des années antérieures, n'est pas à recommander, étant donnés ses inconvénients. Malthus avait déjà signalé les erreurs auxquelles peut conduire l'utilisation de ce rapport comme mesure de la fécondité (*op. cit.*, p. 295 et suiv.).

2. Table V, p. 136 (83). Les chiffres donnés par Moheau sont en très grande partie empruntés à Messance. Il en est ainsi pour ceux qui concernent la Provence, le Duché de Bourgogne, les généralités d'Alençon, Riom, Rouen (*op. cit.*, p. 257, 261, 264, 7, 25 et 77). Suivant Messance, 16 mariages produiraient, en moyenne, un peu plus de 70 naissances (72 1/2 dans la généralité de Riom, 75 dans celle de Lyon, 64 dans celle de Rouen) soit 3 enfants 7/8 par mariage.

3. L'écart serait encore plus grand, dit Landry, analysant les causes de la baisse de la natalité (*Révolution démographique*, Sirey, 1934, p. 30-31) si on pouvait calculer le nombre d'enfants nés d'un mariage ayant duré assez longtemps pour que les époux aient cessé de pouvoir procréer. En effet, dans l'Ancienne France, les mariages dissous prématurément par la mort d'un des époux étaient plus nombreux que de nos jours, la mortalité étant plus élevée. Cette mortalité avait en outre plus de conséquences sur la fécondité des unions, celle-ci étant, moins qu'aujourd'hui, concentrée dans les premières années du mariage.

4. *Esprit des Lois*. L. XVI ,Chap. IV et L. XXIII, Chap. XII.

5. Table p. 128 (85). Moheau se base sur un grand nombre de données qu'il a recueillies lui-même ou empruntées à Messance. Il compte dans diverses généralités et pour des périodes de 5 ou 10 ans, 1.287.998 garçons et 1.211.994 filles.

la proportion n'est pas sensiblement différente. Le rapport des enfants nés entre les sexes est, en effet, un des plus réguliers que l'on connaisse en démographie.

La prédominance des garçons parmi les nouveaux-nés est plus ou moins forte suivant les pays. Montesquieu écrivait que si en Europe il naît plus de garçons que de filles, en Asie et en Afrique ce serait l'inverse. Des Pommelles notera plus tard que la proportion des mâles est plus forte dans le midi que dans le nord. D'après Moheau, le taux de masculinité tombe de 1.106 pour 1.000 en Suède et au Danemark, à 1.054 seulement en Italie [1], mais notre auteur s'abstient de conclure faute de « lumières suffisantes ». Il avoue n'avoir pas trouvé de différence notable, en France, entre les provinces du Nord et celles du Sud.

En ce qui concerne les naissances suivant la légitimité, Moheau ne donne aucun renseignement. Si l'on en croit Necker et Malthus, les naissances illégitimes représentaient la 47e partie de la totalité des naissances.

Section III

Variations de la natalité au cours du temps

Tout en étant relativement constant, le chiffre des naissances subit des fluctuations annuelles. Les variations sont de plus ou moins grande amplitude et dues à des causes diverses, économiques, politiques ou autres. Certains auteurs ont essayé d'établir une corrélation entre ce mouvement de la natalité et celui d'un autre phénomène, le plus souvent économique, le prix des blés par exemple. Moheau ne se livre pas à pareille recherche et rappelle simplement que les travaux passés n'ont pas révélé l'analogie attendue. Ce sont des variations de plus courte durée qui retiennent son attention.

Dans tout le royaume, sur 928.918 nouveaux-nés, il y aurait eu 479.649 garçons. La table II, p. 147 (92) nous en donne le détail année par année. Notons que le taux calculé par Moheau ne vaut que pour les seuls enfants nés vivants puisque les morts-nés n'étaient pas enregistrés. Il n'est pas non plus fait de distinction suivant que la naissance est ou non légitime.

1. Note p. 137 (84).

Les naissances d'une année ne se répartissent pas également dans les différents mois. A l'époque de Moheau, comme aujourd'hui, c'est dans les premiers mois de l'année que l'on compte le plus de naissances. Les conceptions sont le plus nombreuses au mois de juin (bien que ce mois n'ait que 30 jours) ; elles diminuent ensuite jusqu'au mois d'octobre pour remonter enfin au début de l'hiver[1]. En Suède, on trouve également ces deux maxima. Et Moheau pour plus d'exactitude opère en séparant villes et campagnes, car dans les premières et notamment dans la capitale, dit-il, le fait que bon nombre des habitants ont l'habitude de s'absenter à certaines époques dérange les observations.

Section IV

Natalité et fécondité suivant les régions

Pour Moheau, la fécondité des villes est inférieure à celle des campagnes, « soit que les habitans moins accoutumés à la fatigue soient moins robustes, soit que le goût du luxe et la perversité des mœurs y fassent redouter une mombreuse famille »[2]. Il constate même dans les villes une natalité absolue moindre que dans les campagnes : en Touraine, 1 naissance sur 23 2/3 habitants pour les communautés rurales, 1 sur 33 pour les 4 villes chefs-lieux des élections ; dans la généralité de Rouen, 1 naissance sur 26 habitants à la campagne, 1 sur 29 pour les 10 villes[3]. On aurait pu attendre une natalité plus élevée dans les agglomérations urbaines où l'afflux d'hommes et de femmes venant de la campagne éléve la proportion des personnes de l'âge où l'on a des enfants. De plus beaucoup d'enfants trouvés étaient apportés du dehors. Enfin, des femmes venaient « de la campagne accoucher à la ville, soit pour cacher leurs couches, soit pour se procurer plus de secours ».

1. Chap. X, question VI, Table p. 150 (94). Selon Messance, juillet, mai, juin, août sont les plus propres à la conception ; novembre, mars, avril, octobre, ceux qui le sont le moins. *Op. cit*, p. 179. Buffon écrit : « Dans notre climat, les chaleurs de l'été contribuent au succès de la génération », *op.cit.*, t. 4, p. 340.

2. Chap. X, question 4, p. 144 (89). — V. également p. 97 (58) et p. 150 Livre II (288).

3. P. 37 (22).

Malgré cela, les villes avaient un taux de natalité inférieur à celui des campagnes [1] car divers facteurs agissaient plus puissamment dans l'autre sens : le grand nombre de religieux et de certaines catégories professionnelles où la natalité était très faible (domestiques, filles publiques), l'affaiblissement des mœurs. Le mouvement qui allait avoir de si funestes conséquences a commencé dans les villes et notamment à Paris [2].

Les données recueillies dans les *Recherches* indiquent des taux sensiblement différents suivant les généralités : dans la généralité de Limoges, 1 naissance sur 23 habitants, dans celle de Rouen 1 sur 27 [3]. Ainsi, la Normandie avait déjà une natalité faible.

La variété des taux n'est pas moins grande d'une paroisse à l'autre dans une même province. Ainsi, une naissance correspond à 20 habitants dans l'Ile de Ré, à 26 dans l'élection de Marennes [4].

Une diversité analogue se retrouve dans les taux de fécondité et de fertilité tels qu'ils sont calculés par Moheau [5]. De toutes ses observations, celui-ci conclut que les femmes sont moins fécondes dans le Nord que dans le Sud : « Dans les climats chauds, les deux sexes sont plus portés au plaisir vénérien et leurs conjonctions sont plus productives ». Ainsi, « tandis qu'en France 48 mariages répondent à 232 naissances, le même nombre de mariages vers le 52e ou 53e degré de latitude ne répond qu'à 195 naissances, et à 160 seulement au-

1. Suivant Buffon à Paris, chaque mariage donnerait 4 enfants, mais le nombre considérable des enfants trouvés ramènerait le taux à 10 enfants pour 3 ménages. L'hypothèse que des enfants légitimes sont portés aux enfants trouvés conduit Buffon à revenir au chiffre de 4 enfants par ménage. A la campagne (2 bailliages bourguignons) 3 mariages donnent un peu plus de 18 enfants (*op. cit.*, t. 4, p. 347). Mais il ne faut pas se rapporter, dit Moheau, aux états de naissances et de mariages pour comparer la fécondité des villes et celle des campagnes, car du fait que des femmes viennent de la périphérie accoucher dans les maternités des villes, ces dernières paraissent fournir plus de naissances qu'elles n'en donnent réellement. Ajoutons que l'exode rural vient encore déranger les calculs. Alors en effet le nombre des naissances augmente en ville, le mariage étant célébré à la campagne, et il en résulte une double disproportion.

2. P. 150, Livre II (288).

3. P. 44 (26), Table I, question V, chap. V.

4. P. 45 (27), Table II, Question V, chap. V.

5. La comparaison des taux de fécondité est, il est vrai, comme celle des taux de natalité, affectée par les différences dans la composition par âge des populations féminines. Les taux de fertilité ne sont pas non plus comparables ni dans le temps, ni pour les différents pays.

dessus de 56e degré ». Moheau constate de même que la fécondité est moindre dans les provinces septentrionales du royaume que dans les méridionales ; la fertilité des mariages dépendrait du degré de latitude, du moins en partie car, ajoute l'auteur « le degré de latitude n'est pas la seule cause de la chaleur et la chaleur même n'est pas la seule cause de la fécondité. La salubrité de l'air, l'espèce des aliments n'ont pas moins d'action et d'effet »[1].

Il y a là plus une constatation qu'une explication. De la comparaison de la fécondité avec un fait physique, la latitude ou la salubrité de l'air, peut apparaître une corrélation, corrélation qui ne permet d'ailleurs pas de passer directement à la notion de cause. Mais il existe d'autres corrélations non moins intéressantes et auxquelles Moheau insistant principalement sur « la loi impérieuse du climat » n'a pas songé.[2] De plus, les données dont il se sert ne l'autorisent pas à donner à ses conclusions le caractère de généralité qu'il leur attribue. Elles sont, en effet, trop limitées.

Section V

Statistique des familles

Moheau a dressé deux tables où les familles sont classées d'après le nombre d'enfants survivants de tous les âges. Ces tables ne sont pas d'une utilité immédiate à qui veut apprécier la fécondité de l'ancienne France. Elles concernent, en effet, non les enfants nés, mais les seuls survivants. On peut cependant se faire une idée de cette fécondité en partant du nombre des enfants vivants par famille quand on tient compte des enseignements que nous possédons sur la mortalité infantile. Combinant l'action de la mortalité et celle de la fécondité, la statistique des familles donne ou de-

1. Question 3, Chap. X, p. 139 (86).

2. Par exemple entre la mortalité et la natalité. V. Muret, *Mémoires de la Soc. Eco. de Berne pour* 1766, cité par Malthus, *op. cit.*, p. 198 et suiv. Moheau néglige de même l'influence indirecte du climat sur la population et cela par l'intermédiaire des productions qu'il permet, des conditions de travail et de vie qu'il crée.

vrait donner de la réalité démographique une image fidèle. Les chiffres avancés par Moheau ne sont pas convaincants. Si on l'en croit, sur 50 familles il n'y en aurait guère qu'une qui possédât 6 enfants vivants ou plus. Quant aux familles d'au moins 12 enfants, elle formeraient une très rare exception[1]. Messance trouve une proportion plus forte : sur 25 familles, une avait plus de 6 enfants. Ce qui est certain, c'est que les ménages donnaient naissance à plus d'enfants que de nos jours. Ce qui est non moins certain, c'est que beaucoup d'entre eux mouraient en bas âge[2].

La mortalité infantile était, en effet, très élevée. Aussi, malgré une forte natalité les familles nombreuses étaient relativement rares. Les enfants se succédaient au foyer. Sur ce point, les témoignages abondent. Il n'est que de consulter les livres de raison et quelques monographies de famille[2].

1. Tables III et IV p. 133, 134 (80, 81). Dans la table IV sur 27.335 familles des généralités de Lyon, Paris, Rouen, La Rochelle, 930 ont 6 enfants au moins, 65 en ont 9 ou plus et 3 seulement 12 ou 13. 161 familles ont 8 enfants et plus. En 1926 ces familles-ci sont au nombre de 151.750 sur un total de 12.804.887. La proportion passe de 6°/₀₀ à 12 °/₀₀. La table IV est en grande partie empruntée à Messance (*op. cit.*, p. 144, 145, 146) 22.152 familles sur 27.335 étant recensées dans les généralités de Lyon, Rouen et Riom.

La table III porte sur 5.283 familles. 1.444 n'ont pas d'enfants. Une seulement en a 10. Moheau pense que ces résultats surtout, ceux de la table III, sont trop désavantageux pour qu'on puisse les appliquer au royaume. Cela devient évident quant on les rapproche de ceux de 1926 par exemple.

Nombre d'enfants	Moheau		1926
0	1.444	273°/₀₀	161°/₀₀
1	1.353	256	314
2	1.115	211	240
3	671	127	130
4	363	69	70
5	205	39	38
6	84	16	22
7	32	6	12
8 et +	16	3	13

Ainsi, la stérilité absolue aurait été plus fréquente à l'époque de Moheau que de nos jours, ce qui paraît d'ailleurs vraisemblable, la stérilité physiologique devant être plus répandue qu'aujourd'hui et cela pour diverses raisons tenant notamment à l'hygiène moins connue et aux conditions de vie plus dures. La mortalité infantile relativement très élevée expliquerait encore ce gros pourcentage de familles sans enfants. Mais, même en tenant compte de cette mortalité infantile, les autres chiffres de Moheau paraissent par trop défavorables pour être admis.

2. « Les familles à nombreux enfants n'étaient pas toujours nombreuses, car les enfants ne survivaient pas ensemble, ils se remplaçaient dans une effrayante

Des exemples d'une natalité qui nous paraît extraordinaire sont fréquents au XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Ainsi, Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, né en 1569, mort en 1652, avait 10 frères ou sœurs. Il se marie trois fois. De son premier mariage il a 3 enfants en 3 ans mais tous meurent. Sa seconde femme meurt en couches. Neuf enfants (5 filles, 4 garçons) sont issus de sa troisième union. Trois des filles se marient. Des quatre garçons, deux meurent en bas âge, un autre se fait prêtre, le quatrième prend femme et a 10 enfants. De ces derniers un seul se marie. D'un premier mariage il a 4 garçons et 6 filles, d'un second 7 filles et 6 garçons [1]. A. Babeau écrit que parmi les artistes la fécondité n'est pas moindre que dans la majeure partie de la bourgeoisie : les familles de 8 à 10 enfants ne sont pas rares et Babeau en cite quelques-unes [2]. Fléchier s'étonne de l'importance des familles nombreuses en Auvergne. Parlant de Clermont, il dit : « ... la ville est bien peuplée, et si les femmes y sont laides, on peut dire qu'elles y sont bien fécondes, et que si elles ne donnent pas de l'amour, elles donnent bien des enfants. C'est une vérité constante qu'une dame qui mourut il y a quelques années âgée de 83 ans fit le dénombrement de ses neveux et nièces, en compta jusqu'au nombre de 469 vivants et plus de 1.000 autres morts qu'elle avait eus durant sa vie... deux ou trois dames que nous avons vues et qui paraissent encore jeunes, comptent le 18^e^ de leurs enfants, et quelques autres, que l'on prenait pour jeunes, ne comptaient pour rien de n'avoir eu que 10 garçons » [3]. Ch de Ribbe rapporte encore de nombreux cas de famille de 7, 8, 10 enfants et plus [4]. Joseph de Sudre eut 8 garçons et 10 filles de 1662 à 1688, mais il en voit mourir un grand nombre et perd successivement plusieurs de ses fils. Marguerite de Bonnal, femme de L. de Pluviès, a mis au monde 23 enfants. Le père de B. Fran-

dépense de vie ». Aynard, *La bourgeoisie française*, 1934. Landry note de même qu'autrefois les foyers étaient plus peuplés qu'aujourd'hui mais avec une différence moindre que celle qu'on est porté à imaginer, étant donnée la forte mortalité infantile. Il ajoute que le nombre des membres de la famille était très inégal, cela non à raison de la fécondité différente, mais de la mortalité qui jouait avec plus ou moins d'intensité suivant les familles (*op. cit.*, p. 7).

1. Aynard, *op. cit.*, p. 223.
2. *Les bourgeois d'autrefois*, Paris, 1886, p. 87 et suiv.
3. *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, éd. Jonquières, Paris, 1930, p. 37-38.
4. *Les familles et la société en France avant la Révolution*, 2^e^ éd., 1879.

klin en a eu 17 en 2 mariages. Antoine Pellicot 23. J.B Honoré de M, conseiller à la Cour des Comptes de Provence, est l'aîné de 17 frères ou sœurs. Un avocat de Vic-le-Comte se marie en 1759. A peu près chaque année il a un enfant : il en a 6 qu'il perd successivement. Un an après le décès du sixième il en a un septième. Il eut encore 6 enfants, parmi lesquels il en perdit deux.

Cependant, au XVIIIe siècle, « les familles nombreuses commencent à n'exister plus guère que dans les classes les plus modestes »[1]. Le XVIIIe siècle est un siècle de transition au cours duquel le régime démographique contemporain, qui se caractérise par la limitation volontaire du nombre des enfants, prend naissance. Avant pour ne pas s'exposer à descendre dans l'échelle sociale, on retardait le mariage. Maintenant pour gravir les échelons supérieurs, on restreint sa progéniture. Comme on le verra plus loin des textes nombreux signalent la diffusion jusque dans les campagnes de la restriction des naissances réalisée par des pratiques anticonceptionnelles. Aussi, bien que la fécondité avant la Révolution soit supérieure à celle de nos jours, on doit se garder de l'enfler démesurément. D'ailleurs, comme l'a fait remarquer Levasseur, plus on suppose une natalité élevée, plus il faut admettre une mortalité considérable, puisqu'il est prouvé que de 1700 à 1789 l'accroissement de la population a été lent. Ainsi, en voulant donner par ce procédé une idée favorable de l'ancienne France, on obtient un résultat tout opposé.

1. Ch. de Ribbe, *op. cit.*, p. 424.

CHAPITRE III

LA MORTALITÉ

Section I

La mortalité en France

La mortalité était à l'époque de Moheau beaucoup plus considérable que de nos jours. Le taux peut en être fixé aux environs de 33 décès pour 1.000 habitants, alors que de 1934 à 1938, il n'est que de 15,3. Il s'agit d'ailleurs là, bien entendu, de la mortalité normale. En dehors de celle-ci, des mortalités anormales, non exceptionnelles pourtant, car assez fréquentes, étaient dues à des épidémies, des guerres, des famines ou simplement des intempéries extraordinaires. Moheau adopte le rapport de 1 décès sur 30 habitants, mais il le considère comme peu certain ? Il donne plusieurs proportions qui varient de 26 à 31 habitants pour 1 décès[1].

La comparaiton du nombre annuel des décès est également significative. Pour les cinq années dont notre auteur possédait les relevés la moyenne des décès est de 793.931. Suivant Necker, dans la décade 1770-1780, le nombre des morts s'est élevé à 8.184.918. Et ces chiffres, vraisemblablement, sont inférieurs à la réalité. Or, de 1934 à 1938, la moyenne est seulement de 712.000 et en 1938, sur une population de 42 millions d'habitants, on n'a compté que 646.879 décès de tous âges.

De même, la vie moyenne était bien moindre qu'aujourd'hui. L'espérance de vie à la naissance devait être, dans le milieu du XVIIIe siécle, inférieure à 30 ans. Buffon indiquait 33

1. Table p. 57 (33). Necker adopte celle de 1 décès pour 29 h. 3/5.

ans[1]. Suivant Moheau, chaque individu à l'âge de 1 an avait, en moyenne, devant lui 25 ans 9 mois à vivre[2]. En 1928-1933 c'est 57 ans de vie qu'il peut espérer, accroissement qui est dû surtout à la forte réduction de la mortalité infantile et qui va en diminuant régulièrement quand l'âge augmente[3].

Il est à croire d'ailleurs que dans les siècles antérieurs la mortalité était encore plus forte et la baisse qui est allée s'intensifiant au cours du XIX^e siécle s'est probablement fait sentir dès le milieu du XVIII^e. Cette décroissance antérieure aux progrès de la médecine et même de l'hygiène est due à l'accroissement de la sécurité et surtout à l'augmentation du bien-être. Comme le remarque Moheau, le niveau de vie de la majorité des individus s'est élevé, que ce soit au point de vue du logement, de la nourriture ou de l'habillement, et la résistance aux maladies est, par suite, devenue plus forte. Les transports se sont améliorés, ce qui a permis, d'une part de porter secours aux populations dans le besoin, et d'autre part d'augmenter la production des subsistances puisque l'excédent local pouvait être revendu aux voisins. Mais si la mortalité générale a décru à partir de 1740 la mortalité infantile,

1. *Op. cit.*, t. 4, p. 126 et suiv. Les tables de Buffon, dont Malthus dit qu'elles sont tout à fait inexactes puisqu'elles ne sont fondées que sur les registres des villages des environs de Paris (*Essai*, p. 224), sont dressées d'après les relevés de Dupré Saint-Maur pour 21 paroisses de la campagne et 3 paroisses de Paris.

2. Moheau, donne une table des espérances de vie pour chaque âge (p. 158 et suiv.) Mais ses exemples portent sur des groupes trop restreints pour faire autorité. Selon lui « les huit paroisses de la généralité de Rouen paraissent celles qui peuvent donner l'idée la plus juste du sort commun de l'humanité en France ». et c'est pourquoi nous nous sommes appuyés sur les données qui leur sont relatives pour fixer la durée de la vie moyenne au XVIII^e siècle. Moheau fait porter par ailleurs ses recherches sur 8 paroisses de l'île de Ré, et sur plusieurs paroisses des généralités de la Rochelle, Paris, Limoges et Riom. Il reproduit enfin la table des probabilités de la vie de Buffon. D'après Messance dans 8 paroises de la généralité de Rouen et 2 villes (Gisors et Magny), la vie moyenne est de 25 ans 10 mois (*op. cit.*, p. 157 et suiv.) et dans 5 paroisses de la généralité de Lyon de 25 ans (p. 150 et suiv.). Cette vie moyenne est facilement calculée : on additionne le nombre d'années vécues et on divise par le nombre des morts. Aujourd'hui elle se déduit des tables de survie.

3. Vie moyenne.

Ages	Buffon	Moheau gén. de Rouen	1928-1933 H.	1928-1933 F.
20	33, 5	30, 9	43, 3	47, 4
30	28	25, 6	35, 42	39, 54
60	11, 1	11, 6	13, 76	15, 94
80	3, 7	4, 7	4, 44	5, 09

elle, n'a commencé à baisser que bien plus tard. A ce point de vue, ce n'est guère qu'à la fin du XIX^e siécle, et surtout au début du XX^e, que des progrès sensibles ont été réalisés.

Section II

Les inégalités devant la mort

§ 1. — *Mortalité suivant le sexe*

Les décès du sexe masculin étaient, comme de nos jours, plus nombreux que ceux du sexe féminin, et celà à tous les âges. La première année de la vie est beaucoup plus mortelle pour les hommes que pour les femmes, écrit Moheau, et il ajoute : « dans les années suivantes, les pertes dans le sexe masculin sont encore plus fortes que dans l'autre, en sorte qu'il est un moindre nombre d'hommes que de femmes qui parviennent à la vieillesse »[1]. Mais il ne calcule pas le rapport du nombre des décès de l'un ou de l'autre sexe à celui des individus de ce sexe. Il donne simplement, par groupe d'âges, le chiffre des décès masculins et féminins enregistrés dans diverses paroisses[2] ; évidemment à partir d'un certain âge, on comptera plus de mortes que de morts, la population féminine étant numériquement bien supérieure. De même si dans les décès de la première année, il y a plus de garçons que de filles, c'est en partie parce qu'il naît plus de mâles que de femelles, la mortalité masculine restant toutefois supérieure à la mortalité féminine et cela même en chiffres relatifs. L'écart entre la mortalité masculine et la mortalité féminine tient, selon Moheau, non à des causes d'ordre physiologique mais aux exigences de la vie professionnelle : «... il est nombre de causes indépendantes de la constitution pour lesquelles les hommes périssent plutôt que les femmes ... ils sont perpétuellement exposés aux intempéries, et à la rigueur des saisons. Indépendamment de la guerre, fléau particulier à leur sexe, tous les mé-

1. P. 212 (149).
2. Table question 4 Chap. II, p. 207 et suiv. (146). Pour la paroisse Saint-Sulpice, Moheau reproduit Deparcieux, qui avait relevé l'état des morts de 1715 à 1744 sur les registres de cette paroisse (*Essai*, p. 162).

tiers, toutes les professions homicides sont leur partage », et, d'après Moheau, la liste des métiers dangereux est fort longue. D'ailleurs, si dans leur vie professionnelle les hommes sont plus exposés que les femmes, dans leur vie privée rien ne retarde le terme fatal. « Leurs passions plus violentes que celles des femmes sont aussi plus destructives. Les excès de boisson, plus communs, et les plaisirs vénériens, plus mortels. Pour une femme qui périt de mort violente, on compte peut-être cent hommes ». Aussi dans les âges avancés les femmes se trouveront beaucoup plus nombreuses que les hommes dont la grande majorité sera d'autre part « épuisée et affaiblie ».

§ 2. — *Mortalité suivant l'âge*

La mortalité varie suivant les âges. La très forte mortalité des jeunes enfants et des vieillards est un fait d'observation courante. « L'enfance est le temps de la plus grande perte, nous dit Moheau : après les premières années, le corps s'endurcit, la santé se soutient, et les pertes sont médiocres jusqu'au moment du décroissement des forces ; alors elles augmentent avec plus de rapidité jusqu'à ce qu'elles aient enlevé la génération entière »[1]. La moitié de ceux qui naissent meurt avant d'avoir atteint 10 ans[2]. La première année de la vie est très funeste : « elle fait éprouver une perte de plus d'un quart sur la totalité ». Sur 45.643 décès, Moheau en compte 12.722 survenus dans la première année[3]. Dans les années qui suivent immédiatement, la mortalité est encore plus élevée. Elle diminue ensuite de 5 ans jusqu'à 10 ans. A partir de 10 ans environ, elle s'accroît progressivement avec l'âge, tout en

1. Question V, Chap. II, p. 211 (149).

2. Dans une table composée de 50.517 décès, relevés dans 9 régions différentes, Moheau enregistre 26.094 décès d'enfants de 1 à 10 ans, c'est-à-dire 52 %, tandis que de 11 à 20 ans, il n'en compte que 23.251 soit 4,5 % (table p. 157). Pour la confection de cette table Moheau a fait appel aux statistiques de Buffon (*op. cit* t. 4 p. 116) de Messance et de Deparcieux. Messance dans 2 villes et 13 paroisses des généralités de Lyon et de Riom donne 2.457 décès de 0 à 10 ans dont 2.167 de 9 à 5 ans, sur un total de 4.884 (*op. cit.*. p. 171). Deparcieux trouve sur un total de 47.883 décès enregistrés dans la paroisse de Saint-Sulpice pendant 30 ans 25.484 décès de 0 à 10 ans (13.240 de garçons, 12.244 de filles) dont 10.333 (22 %) de 0 à 1 an, 12.018 de 1 à 5 ans, et 3.133 de 5 à 10 ans.

3. Table p. 213 (151).

restant faible jusque vers 35 ans. A partir de cet âge, elle augmente très sensiblement[1].

Par les tables modernes, on peut vérifier le bien fondé de ces appréciations touchant la courbe décrite par la mortalité aux divers âges. Moheau donne les décès par âges enregistrés dans la paroisse de St-Sulpice pendant 30 ans, en distinguant entre les deux sexes. En supposant tous ces décès fournis par une même génération, et en retranchant de cette population fictive les décès de la première année, puis du nombre des survivants, les décès de la seconde année, et ainsi de suite, on construit pour chaque sexe une table de survie. C'est ainsi que procédait Halley. Mais le mode d'établissement de ces tables et les bases sur lesquelles elles sont édifiées ne permettent pas de les comparer aux tables actuelles.

Deux traits sont à noter : c'est d'abord la mortalité infantile très forte puisque le quart des nouveaux nés disparaissait dès la première année alors que, de 1928 à 1933, sur 100.000 naissances de chaque sexe il y a 90.982 garçons et 92.838 filles qui survivent à cet âge. C'est d'autre part la longévité des parents qui s'explique par le fait que la mortalité en bas âge éliminait tous les faibles. Il faut d'ailleurs se garder du préjugé de la longévité extraordinaire des hommes d'autrefois. Moheau cite, sans preuves, des vieillards ayant de 130 à 169 ans, et même un nommé Bertscher du Bannat de Temesvar qui avait 172 ans et dont la femme en avait 164. Un certain Drakenberg, en Norvège, aurait vécu 146 ans[2]. Toutefois, en écrivant que dans le Nord les hommes parviennent généralement à un âge plus avancé que dans nos contrées, notre auteur ne s'appuie pas sur ces prodiges mais sur une table de survie suédoise qui porte 164 centenaires sur 10.000 vivants. En réalité la durée extrême de la vie humaine ne parait pas avoir été dans les temps passés différente de ce qu'elle est de nos jours.

1. A. 35 ans, la population est réduite à 1/3 de ce qu'elle était lors de la naissance. Après 60 ans, il ne reste de la génération qu'environ 1/7. Messance indiquait des proportions semblables : « la règle de destruction du genre humain est telle que les 2/3 des hommes n'existent plus au bout de 30 ans, qu'il n'en reste qu'1/6 après la révolution de 60 ans et enfin qu'il faut 100 ans pour qu'une génération entière soit détruite » (*op. cit.*, p. 172).

2. Question II, Chap. II, p. 179 (120). V. Buffon, *op. cit.*, t. 4, p. 127 et suiv.

§ 3. — *Mortalité suivant l'Etat Civil*

De même que la fréquence des morts nés est plus élevée pour les enfants illégitimes que pour les enfants légitimes la mortalité des premiers est supérieure à celle des seconds. On trouve cette constatation dans les *Recherches*[1], mais aucune statistique n'est fournie à l'appui. Les seules données numériques dont nous disposons sont relatives à la mortalité des enfants trouvés. Or parmi eux, il y avait bon nombre d'enfants légitimes[2]. Le nombre considérable des enfants exposés[3] peut-être considéré comme une des causes secondaires de la mortalité du jeune âge. Indépendamment de ceux qui mouraient en cours de route, on comptait, dans les hospices qui les recueillaient, beaucoup de décès dûs pour une part aux fatigues supportées pendant le transport[4]. Dans les hôpitaux de Rouen, Clermont et Tours sur 3.502 enfants recueillis en 10 ans, il y a 2.497 décès soit les 2/3. A l'hôpital de la Rochelle sur 517 enfants, 286 meurent dans l'année du dépôt[5]. En1751 sur 100 enfants de 0 à 1 an admis à l'hospice des enfants trouvés, il y a plus de 68 décès[6]. Selon Malthus cette très grande mortalité doit être attribuée aux établissements eux-mêmes « qui encouragent les mères à abandonner leurs enfants au moment où ils ont le plus besoin de leurs soins »[7]. A ce défaut de

1. Livre II, p. 101 (257). Cela tient dit Moheau à plusieurs raisons. D'abord « le secret de la naissance de ces enfants exige des précautions qui peuvent nuire et nuisent souvent à leur santé ». Ils sont ensuite « livrés à des soins étrangers » et par là « exposés à des dangers infinis ». De plus, souvent, avant leur naissance « leurs mères forment contre eux des vœux homicides » et ces « meurtres précoces » quand ils ne réussissent pas, ont pour effet de diminuer la résistance du nouveau-né.

2. Les procès-verbaux de la maison de Couche, en 1760, indiquent que sur 5032 admissions, il y a eu 4297 enfants naturels et 735 enfants légitimes (14,6 %). Ann. Stat. Ville de Paris.

3. Il a rapidement augmenté au cours du XVIII[e] siècle. La maison de la Couche a reçu en moyenne 1786 enfants trouvés par an dans la période 1700-1709 et 6703 dans la période 1770-1779. En province, on note le même accroissement. Necker l'évaluait à 40.000 pour la France entière (*op. cit.*, t. 3, Chap. XVI, p. 176).

4. Les enfants trouvés « expédiés comme une marchandise de différents lieux... dans la proportion de 9 sur 10 périssaient pendant la route, ou peu de jours après leur arrivée ». Necker, *op. cit.*, t. 3, p. 198.

Ils « souffraient tellement d'un pareil transport que près des 9/10 périssaient avant l'âge de 3 mois ». *Arrêt du Conseil*, 10 janvier 1779. Lallemand, *Histoire des enfants délaissés et abandonnés* (1885), p. 182.

5. Table p. 219 (155).

6. Lallemand, *op. cit.*, p. 207.

7. *Op. cit.*, p. 180.

soins, Moheau ajoute la mauvaise constitution des enfants qui « fruits de la débauche en portent les empreintes ».

La mortalité diffère encore, pour les adultes, suivant leur état matrimonial. Deparcieux écrivait qu'on vit plus longtemps dans l'état de mariage que dans le célibat. Moheau, lui, ne s'est pas livré à pareilles recherches. Il note simplement que « les infirmités se trouvent principalement dans la classe des célibataires » et plus loin que « la partie de l'espèce humaine la plus défectueuse reste dans le célibat », le mariage opérant une sélection[1].

§ 4. — *Mortalité suivant la classe sociale*

L'exercice habituel d'une profession influe sur la santé et la mortalité des individus. Moheau, sans toutefois chercher à mesurer, même approximativement, les risques professionnels, insiste sur les dangers auxquels certains métiers, par leur nature même et par les conditions matérielles d'exécution, exposent ceux qui les exercent.

Au XVIII^e siécle, comme aujourd'hui, la longévité variait suivant la condition sociale. Ainsi, pendant qu'à Paris et dans les villages voisins la population avait en perspective une vie moyenne de 33 ans 5 mois à l'âge de 20 ans et de 28 ans à l'âge de 30 ans, dans un ordre monastique, cette vie moyenne aux mêmes âges était respectivement de 39 ans 9 mois et de 32 ans 8 mois[2]. Les rentiers viagers étaient de même plus vivaces que les autres membres de la Société[3].

La mortalité était enfin plus ou moins forte selon le degré d'aisance. La misère, écrit Moheau « est un poison lent qui détruit l'être qui en est attaqué ». Aussi le taux de mortalité et spécialement de la mortalité infantile s'élève quand on passe des classes riches aux classes pauvres. « En général l'ordre du peuple, même du plus bas peuple, produit autant d'enfans que les autres ordres de l'Etat, mais il n'en élève pas autant. Comme le premier âge exige beaucoup de soins et de ménage-

1. P. 95 et 122 (57 et 73). Ce qui est exact mais il est utile de rappeler à ce sujet que les veufs et les divorcés ont une mortalité supérieure à celle des célibataires.
2. Table III, p. 221 (157).
3. Table II p. 220 (156). La partie de cette table relative aux rentiers est prise dans l'ouvrage de Deparcieux.

mens, la misère qui ne peut les procurer, subit une plus grande mortalité et parmi ceux qui passent cet âge, il est beaucoup plus de personnes malsaines et contrefaites que dans les autres classes de citoyens »[1].

Sur ces questions, Moheau n'a pu pousser ses recherches aussi loin qu'il le désirait. Il montre simplement la voie à suivre, indique le problème à résoudre : évaluer « la salubrité de chaque métier » et « la grandeur du sacrifice fait par l'adoption de certaines professions ou de certains régimes »[2].

Section III

Variations de la mortalité dans le temps

Le nombre des décès varie d'une année à l'autre plus fortement que celui des naissances. Moheau se contente d'enregistrer ces fluctuations annuelles sans en faire connaître les causes, ses recherches, en la matière, n'ayant rien donné de positif. Utilisant la méthode de concordance il compare les années de forte mortalité aux années de disette, mais ne constate aucune analogie. Si en 1709, écrit-il, le nombre des morts à Paris a été supérieur à la moyenne, « le froid excessif put, et même dut en être la cause, indépendamment de la rareté des grains »[3].

C'est surtout la répartition des décès dans l'année qui attire son attention. La mortalité serait faible en juillet, forte en octobre[4]. A Paris, il est vrai, le mois de décembre et les cinq

1. « Si l'on comptait le petit nombre de Princes et de Rois morts dans l'enfance, il s'en faudrait beaucoup qu'on en trouvât la moitié dont la carrière soit bornée à 10 ans, tandis que c'est un terme que n'excède pas la moitié de l'humanité française ». Livre II, p. 140 (282).

2. Chap. II, Question 6, p. 217 et suiv. (154).

3. Chap. II, Question 7, p. 244 (159) et suiv. Le nombre des décès se serait élevé, à Paris, à 29.188 en 1709, 23.389 en 1710, 15.920 en 1711. Buffon, tout en relevant les conséquences des hivers rigoureux sur la mortalité attribuait l'accroissement constaté en 1709 à la famine. *Op. cit.*, t. 4, p. 345. Messance, était affirmatif : « les années où le blé a été le plus cher ont été en même temps celles où la mortalité a été la plus grande et les maladies plus communes, celles au contraire où le blé a été le meilleur marché ont été les plus saines et les moins mortelles ». *Op. cit.*, p. 191.

4. Chap. II, Question 8, p. 230 (163) et suiv. Buffon et Moheau sur ce point ne s'accordent pas tout à fait puisque le premier écrit : « C'est après l'hiver et au commencement de la nouvelle saison que les hommes comme les plantes périssent en plus grand nombre ». *Op. cit.*, t. 4, p. 340. D'après Messance, mars était le mois le plus funeste, juillet celui qui l'était le moins,

premiers mois de l'année sont les plus mortels mais il faut tenir compte du fait que de nombreux habitants quittent la capitale durant les six autres mois[1].

L'automne serait plus redoutable pour les enfants[2], les mois d'hiver plus funestes aux vieillards et il n'y aurait point d'époque dans l'année plus fatale à un sexe qu'à l'autre. On constate aujourd'hui qu'il n'y a pas de mouvement rythmique de la mortalité bien caractéristique au cours de l'année et la seule variation saisonnière apparente est l'augmentation des décès durant l'hiver, pour les vieillards plus particulièrement.

Section IV

Mortalité suivant les pays et suivant les régions

Les taux de mortalité différent d'un pays à l'autre et, dans un même pays, suivant les régions. Les données de Moheau, limitées à quelques paroisses, ne lui permettent pas de faire, à ce sujet, des constatations intéressantes. Aussi notre auteur a-t-il recours aux tables de mortalité. « D'après ces tables, dit-il, il paraît qu'on vit plus longtemps à Paris qu'à Londres, et en France plus qu'en Hollande : mais il est d'autres contrées qui ont sur nous un avantage marqué »[3]. La Suéde par exemple[4]. Le caractère même de généralité attribué à ces conditions les rend suspectes. Moheau raisonne en effet sur des bases étroites. Ainsi à Paris Deparcieux a compté les décès par âge dans une seule paroisse, celle de St-Sulpice, pendant 30 ans, de 1715 à 1744 ; à Londres on a opéré sur deux ans, 1766 et 1774. De la comparaison de ces deux états, on ne peut tirer aucune conclusion valable pour l'ensemble de population parisienne et londonienne à la même époque[5]. De

1. P. 232 (165).

2. Il s'agit des enfants de moins de 15 ans. Moheau ne souligne pas le relèvement de la mortalité infantile durant l'été, relèvement constaté de nos jours. Celà peut-être dû à ce que l'allaitement naturel, plus répandu alors, rendait cet accroissement moins sensible.

3. Chap. II, Question 2, p. 179 (120).

4. En Suède, pour 100 habitants, il y avait, en 1749 : 2,8 décès, en 1761 : 2, 58, en 1770 et 1780 respectivement 2,62 et 2,17.

5. Table p. 180 (121). Suivant Buffon dans les premiers âges de la vie et dans la période de la vie active, la mortalité frappe plus lourdement Londres que Paris. La mortalité des vieillards serait plus forte à Paris, D'après Moheau, il y aurait

même si les rentiers de France sont plus vivaces que ceux de Hollande, celà ne veut pas dire qu'on vit plus longtemps en France qu'en Hollande [1]. Pour la Suède Moheau dispose d'une table de Wargentin, mais cette table elle-même ne paraît pas très exacte : elle porte 164 centenaires sur 100.000 vivants, ce qui est évidemment exagéré [2]. Moheau compare enfin la vie moyenne à Paris, Londres et Breslau d'après les données de Buffon, Smart et Simpson, et Halley [3].

Ces recherches n'ont rien apporté de définitif si ce n'est que dans le Nord la durée de la vie est plus longue qu'ailleurs, opinion que partageaient de nombreux auteurs, notamment Buffon [4]. Il est vrai, en effet, qu'il existe une corrélation entre la mortalité des divers pays et leur latitude.

En ce qui concerne la mortalité en France, suivant les régions, Moheau n'apporte pas grande lumière. Elle croîtrait du Nord au Sud « lorsque la nature du sol n'y apporte aucun changement ». En réalité « c'est moins le degré, que la qualité de l'air, du sol, des eaux et des alimens qui règle la durée de la vie » [5] et notre auteur envisage principalement l'action du milieu physique sur la mortalité, alors que les causes qui le déterminent sont très complexes. Il donne la vie moyenne dans diverses localités de la Provence, classées d'aprés leur situation géographique, la nature du sol et l'industrie des habitants [6], et dans 6 paroisses réparties en deux groupes suivant qu'il s'agit de « pays élevé ou plaine » ou de « pays bas ou marécageux » [7]. Il calcule aussi pour différents lieux la proportion du nombre des octogénaires ou des septuagénaires à ce-

plus de vieillards à Paris qu'à Londres, mais dans cette dernière ville la mortalité infantile serait moins élevée.

1. Table, p. 184 (125). Moheau fait usage de la table de Deparcieux pour les rentiers français et de celle de Kersboom pour ceux de Hollande.

2. Table p. 182 (123).

3. Table p. 186 (127).

4. Moheau remarque que dans le Nord, la fécondité est plus faible, la mortalité moins forte que dans le Sud mais il n'établit aucune relation entre les deux faits.

5. Chap. II, Question 3, p. 191 (131).

6. Table p. 195 (135) et suiv. Moheau avoue ne pas connaître « les détails des procédés suivis pour parvenir à cette estimation ». Les écarts sont très sensibles puisque la vie commune la plus longue est de 43 ans dans les pays de collines et de montagnes, la plus courte de 8 ans dans les contrées marécageuses.

7. Table p. 203 (143). A tous les âges le premier groupe un avantage marqué sur le second. En somme, de ces deux tables, il résulte simplement que les régions marécageuses sont les plus malsaines.

lui des habitants en tenant compte de la salubrité du pays[1]. Enfin il compare la mortalité dans la généralité de Lyon et dans celle de Rouen, mais il utilise à cette fin des états de décès par âge dressés par Messance pour quelques paroisses seulement de ces deux généralités[2].

Moheau n'a pas songé à évaluer la mortalité dans les villes et à la campagne. Il remarque toutefois, et la remarque est judicieuse, que le taux n'est pas élevé dans les premières « parce que les villes et autres lieux qui comptent parmi leurs habitans des Etrangers, contiennent un plus grand nombre d'adultes, et par conséquent des hommes plus vivaces »[3]. En effet quand on n'élimine pas l'influence des âges le taux de mortalité est dans les grandes villes relativement bas[4]. Notre auteur signale que dans les campagnes « il meurt un bien plus grand nombre d'enfans, ou lors de leur naissance, ou dans les premiers momens de la vie »[5].

Section V

Causes de décès[6]

On peut se faire une idée des difficultés auxquelles Moheau s'est heurté en la matière, en songeant à celles rencontrées à l'heure actuelle encore pour l'établissement de telles statistiques. En effet, une fois l'accord fait sur une nomenclature des causes de décès, il reste à classer les morts dans ces cadres. Or la cause indiquée par le médecin traitant peut ne pas être la cause exacte ; de plus, une même maladie donne lieu à des accidents terminaux très divers et les décès qu'elle provoque pourront ainsi ne pas être répartis dans la même

1. P. 192 (132).
2. Table p. 193 (133). Quatre paroisses et une ville de la généralité de Lyon, 8 paroisses et deux villes de la généralité de Rouen de 1752 à 1761. V. Messance *op. cit.*, p. 151.
3. P. 55, (32).
4. A Paris, cependant au cours du XVIII[e] siècle, on trouve plus de décès que de naissances pour 9 années de 1730 à 1749, pour 11 de 1750 à 1769, pour 7 de 1770 à 1789, pour 9 de 1790 à 1809 et cela bien que le grand nombre d'adultes et l'envoi d'enfants en nourrice atténuent la mortalité. V. Table p. 280 (195).
5. P. 242 (172).
6. Chap. II, Question 9, p. 239 (170) et suiv.

colonne[1]. Il n'est donc pas étonnant que Moheau se soit borné à indiquer les recherches à faire. D'ailleurs si ses recherches avaient abouti, elles ne présenteraient qu'un minime intérêt étant donnés d'une part, la classification adoptée et, d'autre part le fait que la mention des causes de décès sur les registres mortuaires était confiée aux curés. Quoiqu'il en soit la tentative de Moheau est à retenir, car il fait là encore figure de précurseur.

1. Sauf si la nomenclature ne tient pas compte des seuls accidents terminaux, mais remonte plus avant dans le processus de la maladie.

CHAPITRE IV

EMIGRATION ET IMMIGRATION

Les mouvements d'une population au cours du temps ne résultent pas seulement de ce qu'on appelle le mouvement naturel de cette population, c'est-à-dire la balance des naissances et des décès, mais encore de l'excédent des entrées ou des sorties des personnes venant de l'extérieur ou quittant le territoire national.

Depuis Bodin et Montchrétien, c'était une croyance presque générale que les Français émigrent trop [1]. Moheau la partage entièrement. « Il est, écrit-il, plus de Français qui s'expatrient que d'étrangers qui viennent s'établir dans le royaume. A ses yeux, « l'expatriation est une maladie nationale » [2]. Necker fait entendre la même plainte et considère les émigrations françaises comme très funestes [3]. Messance, Legrand d'Aussy signalent que de nombreux habitants de la Haute-Auvergne abandonnent leurs villages pour aller ailleurs et souvent à l'étranger exercer leur industrie [4]. Il s'agit là, il est vrai, d'émigrations ordinairement saisonnières.

1. Bodin écrivait dans la *Réponse aux paradoxes de M. de Malestroit*, p. 50 « ... le plus grand bien d'Espagne qui d'ailleurs est déserte vient des colonies françaises, qui vont à la file en Espagne, et principalement d'Auvergne ou du Limousin, si bien qu'en Navarre et Aragon presque tous les vignerons, laboureurs, charpentiers, maçons, menuisiers, tailleurs de pierre, tourneurs, charrons, voituriers, charretiers, cordiers, cardiers, selliers, bourreliers, sont Français. Il y en a aussi un grand nombre en Italie... » et dans la *République* L. V, Chap. I, p. 677 : « De fait l'Espagne n'est peuplée que de Français ». De même Montchrétien regrette la forte émigration française en Espagne, mais il est favorable à une émigration dirigée, *op. cit.*, p. 315 et suiv.

2. Chap. XII, p. 244 (173) et suiv.

3. *Op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 212.

4. Messance, *op. cit.*, p. 6 Legrand d'Aussy. *Voyage d'Auvergne* (Paris, 1788) p. 3. Les habitants d'Auvergne, pays pauvre mais très imposé ont dû aller chercher ailleurs « un revenu qui leur étant refusé par la nature était néanmoins exigé d'eux ».

« Tous les ans au printemps et à l'automne on en voit des milliers quitter leurs

On ne connaissait pas exactement le nombre des émigrants Moheau évalue l'émigration annuelle, par mer, à 3.000 dont 2.000 pour les colonies et 1.000 pour les pays étrangers[1]. Quant à l'émigration par terre, il avoue ne pas pouvoir la chiffrer mais, à ses dires, elle ne peut être inférieure à l'émigration par voie de mer. Les émigrants réunis seraient donc au nombre de 9.200. En tenant compte des déserteurs qui sont parfois 4.000, on arrive à un total d'environ 13.000. Cependant, tous les déserteurs ne passent pas à l'étranger et certains émigrants, au bout d'un temps plus ou moins long, reviennent dans leur pays d'origine. Mais ces retours sont à peu près compensés par les omissions dans les états et « c'est beaucoup si l'on compte que ces retours forment un excédent de 1.200 sur les omissions ». En définitive, la perte annuelle nette est évaluée à 12.000 individus.

Le chiffre des entrées, bien inférieur à celui des sorties ne rétablirait pas la balance. « Beaucoup d'Etrangers voyagent en France, peu s'y établissent ». Les campagnes n'en ont presque pas ; les plus grandes villes en ont peu, alors que, dans les autres pays, presque toutes ont des colonies de Français : « Il n'est presque point de grandes maisons où on n'ait des cuisiniers, des valets de chambre, ou des laquais Français ; dans toutes les villes considérables, on voit des chirurgiens, des perruquiers, des tailleurs, des brocanteurs Français ». Vers 1760, il y avait dit Moheau, 30.000 Français à Londres, 8.000 en Espagne, 5 à 600 au Portugal, 1.500 en Italie, 10.000 dans les Etats du Grand Seigneur ; « la Hollande est pleine de Français ». A Berlin, à St-Petersbourg « il y a des quartiers peuplés de Français ». Dans les îles de France et de Bourbon, il y avait près de 8.000 de nos nationaux[2].

habitations et porter dans des contrées étrangères leur lourde et grossière adresse. Des villages entiers sont déserts ; Il n'y reste que les vieillards, les femmes et enfants ; encore voit-on quelquefois des femmes même et des enfants s'expatrier. Tous partent, et se répandent, les uns dans la capitale, les autres dans les différentes provinces du royaume, et jusques dans les pays étrangers. Après une ou plusieurs années... on les voit, de nouveau, vers l'automne, ou le printemps, partir en troupe, revenir acquitter leurs impositions et porter dans leur famille le fruit de leur opiniâtre labeur et de leur longue économie... De toutes parts dans les villages, on voit des maisons en ruines, ou abandonnées. J'en ai vus où ces masures en décombres faisaient plus du tiers du village ».

1. A ce nombre, il ajoute 1.100 personnes péries en mer chaque année. Mais ces décès en mer, s'ils sont une perte, ne sont pas une émigration.

2. Necker a laissé l'état de la population des colonies françaises, *op. cit.*,

Aussi au XVIII[e] siécle, la France aurait été un pays d'émigration et notre auteur met cela au compte d'une certaine légèreté, d'une inconstance qui serait dans le fond du caractère national : « le Français s'ennuie et se dégoûte facilement, nul homme n'est plus avide de changement ». Plus sociable qu'aucun être de son espèce « il est l'homme de tous les pays »

En réalité, à cette époque, le nombre des émigrants, quand certaines causes politiques ou économiques n'agissaient pas [1], ne justifiait pas les griefs de Moheau. Mais celui-ci a subi l'influence des idées qui avaient cours alors, relativement à l'émigration française et aux conséquences funestes de l'émigration en général.....

t. V, Chap. XIII). Le nombre des blancs s'y élèvait à 74.000 dont 6.386 pour l'île de France et 6.340 pour l'île de Bourbon d'après deux recensements de 1776.

2. Parmi les causes politiques citons les persécutions religieuses qui ont provoqué un exode massif des protestants. Quant aux causes économiques, surpopulation, misère, elles ont pu agir, mais dans certaines régions seulement, l'Auvergne par exemple.

CHAPITRE V

L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Cette question fait l'objet du livre 1 des *Recherches*[1]. Moheau, à ce propos, rejette les idées de Wallace et de Montesquieu sur la dépopulation dans les Etats modernes comparés à ceux de l'antiquité, mais sans toutefois tomber dans l'excès inverse. Il fait remarquer que pour l'ensemble de l'univers, on ne peut être aussi affirmatif que pour l'Europe : « La population a un flux et un reflux sensible dans l'espace des siècles, qui appauvrit ou enrichit diverses régions, comme la mer découvre une plage pour en absorber une autre ; mais il faut être bien instruit ou bien hardi pour oser calculer ou balancer les pertes et les gains de l'humanité. » Il déclare même que ce grand problème est, pour le moment, insoluble et que les recherches sur ce point sont « de pures spéculations aussi inutiles que pénibles. » C'est seulement sur le plan national, pour un pays bien déterminé, que la question posée revêt un réel intérêt et peut être résolue.

Section I

Accroissement de la population en France

Pour la France Moheau n'hésite pas à avancer que jamais le chiffre de la population n'a été aussi élevé. Après avoir rappelé les évaluations fantaisistes de Wallace, Machiavel, Puffendorf, Vossius[2], le dénombrement de la fin du XVII[e] siècle

1. Chap. XIII, p. 249 (177) et suiv.

2. Wallace donnait à la Gaule 32 et même 48 millions d'habitants. Vossius évaluait la population de la France, en 1685, à 5 millions et celle de l'Europe à 30 millions. Selon Puffendorf (*Histoire de l'Univers*, Chap. V de la France), sous Charles IX, on comptait 20 millions d'habitants en France.

d'après les *Mémoires des Intendants*, et noté que, 20 ou 30 ans auparavant, tous les écrivains ne donnaient à la France que 15 ou 16 millions d'habitants, il s'attache à montrer qu'au cours du temps passé les Français n'ont pu, à aucun moment, être aussi nombreux qu'à la fin du XVIIIe siècle [1]. Alors en effet les progrès de la population étaient entravés par de nombreux obstacles. Ce n'est pas dans les siècles reculés, écrit Moheau, où nos ancêtres vivaient dans les forêts et formaient une nation de chasseurs qu'on pouvait compter le plus grand nombre d'habitants. Ce n'est pas non plus à l'époque du régime féodal, quoiqu'en dise Montesquieu [2], ni dans les temps d'anarchie qui ont précédé. Serait-ce au début du XIVe siécle, « lorsque les affranchissemens des serfs et la formation du commerce eurent fait prendre à la nation une face nouvelle et plus de consistance ? » Il semble, en effet, qu'à ce moment la population ait atteint un chiffre qui ne se retrouvera plus avant le XVIIIe siécle [3]. Mais bientôt les causes de dépopulation vont agir avec intensité. La guerre de 100 ans, centre d'une période de troubles qui se prolonge bien avant dans le XVe siècle, ruine les villes, désole les campagnes, fait périr un grand nombre d'habitants. De la fin du XVe siècle au début du XVIe, les pertes sont réparées, mais les guerres de religion, les plus cruelles de toutes, causent des ravages de même nature que ceux de la guerre de 100 ans. En 1581 Froumenteau évalue à 350.000 le nombre des familles ou maisons, ce qui donnerait, à peu près 14.000.000 d'habitants. « Le commencement du XVIIe siècle ne fut pas exempt de divisions intestines... ce n'est que depuis 1660, que les tranquilles habitans des provinces de

1. « Je ne doute point que la France, abstraction faite de son agrandissement par les conquêtes, ne soit beaucoup plus peuplée de nos jours qu'elle ne l'a été dans les siècles précédents ; ceux qui ont annoncé le contraire dans quelques uns des écrits économiques qui ont paru depuis une vingtaine d'années, n'ont appuyé leur opinion d'aucun calcul, et l'on voit aujourd'hui manifestement qu'ils étaient dans l'erreur sur un des points les plus essentiels de leurs conjonctures, puisqu'ils n'évaluaient la population du royaume qu'à 15 ou 16 millions d'âmes ». Necker, *op. cit.*, t. 1, Chap. XI, p. 209.

2. Voir *Esprit des Lois*, L. XXIII, Chap. XXIV.

3. *L'état des paroisses et feux des bailliages et sénéchaussées de France* de 1328 donne 24.150 paroisses sur 241.149 feux. L'État ne concerne que le domaine royal. L'accord n'est fait ni sur la fraction de territoire que représente ce domaine, ni sur le coefficient à appliquer au nombre de feux. Aussi les résultats varient. Levasseur arrive à un total de 20 à 22 millions d'habitants. Dureau de la Malle obtenait 34.625.000 et Guillard 15.850.000.

l'intérieur, n'ont connu le bruit du canon que par des réjouissances »[1]. Cependant le régne de Louis XIV ne fut qu'une suite peu interrompue de guerres ruineuses et « la population se ressent peut-être autant que le trésor royal, des plaies que ce Prince a faites au royaume ». Avec les désastres de la fin du règne du Roi Soleil, le nombre des habitants a dû vraisemblablement tomber bien au dessous des 19 millions que Vauban attribue à la France en 1700. A partir de 1715 la population a repris son essor. Une paix relative règne. Le gouvernement de Louis XV a été somme toute pacifique et malgré les quatre guerres qu'il a soutenues « ce n'est encore que 15 ans de guerre sur 59 ». Les ennemis « n'ont pénétré en France que dans quelques parties et pour quelques instans », il n'y a eu « aucune guerre intestine ». Ainsi, « la France a respiré, et la population a dû prospérer ». Donc « à ne consulter que les causes qui ont nécessairement influé sur l'augmentation ou le décroissement de la population, jamais elle n'a dû être plus florissante qu'à l'état actuel ».

Le bien fondé de cette proposition s'affirme à d'autres points de vue. La mortalité réglait le mouvement de la population, or, « les maladies anciennement étaient plus nombreuses, plus mortelles, et l'art de les guérir était moins connu et moins répandu »[2]. De même, autrefois, le niveau de vie était bien inférieur. La misère, « qui certainement est destructive » car elle comporte la privation du nécessaire, si elle n'a pas disparu[3], a notablement diminué et, partant, la population a dû croître. Les habitations sont plus saines, les vêtements plus chauds, la nourriture plus substantielle[4]. Les disettes sont

1. « A l'époque de la Révolution, dans un cercle autour de la capitale d'environ 80 lieues de diamètre, il y avait près de 140 ans qu'on n'avait entendu tirer un coup de fusil que pour des réjouissances ». De Montyon. *Rapport fait à Sa Majesté Louis XVIII*. La formule est presque identique. V. également Moheau Livre I p. 62 (235) « Dans les provinces de l'intérieur et sur une surface de 24.000 lieues carrées, les hommes qui existent et leurs frères, n'ont entendu tirer des coups de fusil que pour des réjouissances ». .

2. Notamment les épidémies sont devenues moins fréquentes et n'affectent, le plus souvent, qu'une partie du territoire.

3. La misère restait grande dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. V. Taine, *Les origines de la France contemporaine* (t. 1, L. V, Chap. I, II et III). A Young dans ses voyages le note à maintes reprises en Bretagne, Normandie, Languedoc par exemple. Certaines pages de Legrand d'Aussy sur le logement et la nourriture des habitants de la Haute Auvergne sont tout aussi probantes (*op. cit.*, p. 281 et suiv.).

4. Montyon écrit dans le *Rapport à Sa Majesté Louis XVIII* « Les 14 premières

moins fréquentes et moins générales depuis l'amélioration des communications[1]. Que ce soit à la ville ou à la campagne « il est pour les habitans une quantité de possessions et de jouissances nouvelles ». Les rues des villes ont été pavées, les eaux « mieux ou moins mal distribuées ou conduites », des chemins ont été tracés, des ponts construits. Moheau ne conclut d'ailleurs pas de ces observations « que l'état du peuple.. soit ni aussi heureux qu'il peut l'être, ni tel que l'humanité l'exige ». Il en tire simplement l'indice d'une population plus nombreuse.

Enfin jamais la France n'a été mieux cultivée. En effet, dans la seconde moitié du XVIII^e siécle l'agriculture était en honneur. La doctrine physiocratique, la mode y avaient contribué. Des terres ont été défrichées, des améliorations dans la culture ont été tentées. Certes beaucoup restait encore à faire comme l'indique A. Young, mais un mieux sensible a été réalisé. Puisque le nombre des agriculteurs a augmenté, étant donné que la profession agricole était anciennement « la profession universelle de la nation », la population elle-même a dû s'accroître dit Moheau. Il ne tire pas argument, comme le fera quelques années plus tard Necker, de l'accroissement des subsistances. C'est à ce point de vue en effet que se place Necker pour arriver à la même conclusion que Moheau[2].

années du règne de Louis XVI sont depuis les 14 siècles qu'a duré la monarchie française le temps ou la masse de la nation jouit d'un plus grand bonheur... Si les dernières classes du peuple étaient toujours dans une situation dont devait s'affliger un ami de l'humanité, du moins leur existence étaient moins malheureuse... Les aliments de la classe indigente étaient meilleurs, un plus grand nombre d'habitants mangeait du pain de froment et de la viande ou en mangeait plus souvent. L'usage des boissons fermentées était plus général. Les maisons nouvelles étaient plus grandes ou plus commodes et mieux distribuées. Les vêtements étaient meilleurs et plus propres à garantir du froid ».

1. La population au XVIII^e siècle a plus d'une fois souffert de la faim. Moheau écrit lui-même « témoin de la calamité, j'ai vu le dernier épisode de la misère ; j'ai vu la faim transformée en passion, l'habitant d'un pays sans récolte, errant égaré par la douleur, et dépouillé de tout, envier le sort des animaux domestiques, se répandre dans les près pour manger l'herbe, et partager la nourriture des animaux sauvages ». Il s'agit de la disette de 1770 en Auvergne au cours de laquelle « plusieurs habitants ont été réduits à manger de l'herbe » si l'on en croit Montyon. V. Lettre au Roi Louis XVI (oct. 1775) cité par Guimbaud, *op. cit.*, p. 134.

2. «... tel est le progrès annuel de la régénération, qu'au bout d'un certain nombre d'années, la population d'un pays industrieux et commerçant, se rapproche de la mesure des subsistances. Ainsi quand la culture augmente, quand les communications intérieures sont faciles, et quand les riches trouvent à échanger les productions de leurs terres contre les travaux divers de l'industrie nationale, les principales sources de la population semblent assurées », *op. cit.*, t. 1, Chap. IX, p. 212.

En somme « soit que l'on considère les causes physiques, morales ou politiques, qui influent sur les progrès ou la décadence de la population, soit qu'on examine les effets qui en prouvent la force ou la faiblesse, on reconnait que la population du royaume est sensiblement augmentée ».

Mais Moheau ne se contente pas de ces présomptions. Il avance des chiffres qui, ajoutés à ceux recueillis dans d'autres ouvrages, permettent de donner une idée de l'accroissement de la population française au XVIII^e siècle. On peut tirer ce taux d'accroissement de la différence du nombre des habitants à deux époques. En admettant, comme le fait Levasseur, qu'en 1700, le chiffre de la population atteignait 20 millions et 24 millions en 1770, si l'on en croit Moheau, le taux annuel est de 3‰ habitants environ. Levasseur donne un accroissement moyen annuel de 6,2 par 1000 habitants pour la période 1715-1762 et de 6,4 entre 1762 et 1789[1]. De 1700 à 1789, il trouve un taux bien moindre, 3,3, car alors la dépopulation des premières années du siècle fait sentir son effet[2]. D'après Moheau la population de 15 communautés d'Auvergne a passé de 18.279 en 1756 à 19.130 en 1771 soit un accroissement moyen de 3 par 1.000 habitants et par an[3].

En calculant ce taux d'après la différence entre le total des naissances et celui des décès de 1771 à 1780 qui se trouvent dans l'ouvrage de Necker on obtient un taux plus élevé. La moyenne des naissances s'élève à 940.935, celle des décès à 818.491. En admettant avec Necker une population de 24.800.000 habitants, le taux d'accroissement serait de 4,9‰ Suivant Moheau « il existe annuellement un septième de naissances plus que de décès »[4]. En déduisant de cet excédent 20.000 naissances « pour compenser le vide résultant des émi-

1. *Op. cit.*, t. 1, p. 222.

2. Si Messance, note Levasseur, n'assigne qu'un accroissement correspondant à 1,3 par 1.000 habitants et par an, pour les trois généralités de Riom, Lyon et Rouen, c'est qu'il embrasse toute la période 1700-1762. Voir Messance, *op. cit.*, p. 128 et p. 270.

3. Table IV, p. 279 (194-195) les données pour 1756 sont prises dans les *Recherches* de Messance, p. 13.

4. Table I, p. 276 (192) L'Abbé de Véri cite en 1776 un auteur anonyme qui a fait le relevé de tous les registres des paroisses de la ville de Lyon pour les morts et les naissances du 1^er janvier 1750 au 31 décembre 1774. En 1750, il y aurait eu, à Lyon, 4807 baptêmes et 3370 enterrements. La population augmentait donc cette année de 1500 âmes environ. En 1774, 5577 baptêmes et 3163 enterrements, la population augmentait ainsi, 25 ans après de 2.000 habitants.

grations » on a, pour 24 millions d'habitants, un accroissement moyen annuel de 3,7 pour 1.000 habitants.

Moheau compare en outre des relevés des naissances et des mariages faits dans les mêmes contrées, mais à diverses époques et constate que « dans les dernières, le nombre en est fort supérieur », ce qui prouve bien, dit-il, le plus grand nombre d'habitants car la différence ne tient pas, ou du moins pas entièrement, au fait que l'enregistrement des naissances et des mariages est devenu plus régulier. En effet « cette augmentation se trouve même encore dans la comparaison de temps postérieurs à la Déclaration de 1736 »[1]. Mais les variations dans le nombre des naissances et celui des mariages, qui peuvent être dues à des causes momentanées, ne sont pas accompagnées de variations analogues dans la masse totale de la population.

Certes tous ces chiffres prêtent quelque peu à critiques et ne sont guère probants. Ils étayent néanmoins le faisceau d'indices que Moheau a groupés. D'ailleurs l'augmentation de la population dans le cours du XVIII^e siècle apparaît encore quand on compare la population de diverses généralités d'après les *Mémoires des Intendants* et d'après le tableau donné par Necker pour 1784. Ainsi la Normandie avait 154.000 habitants en 1700 et 1.913.000 en 1784. La Bretagne 1.700.000 en 1698 et 2.276.000 en 1784. La Provence 565.955 (en 1696) et 754.000. Le Dauphiné 543.585 et 664.600.

Si la population totale a augmenté, certaines régions ont perdu des habitants, alors que dans d'autres l'accroissement était plus ou moins considérable. Moheau ne donne aucune

1. Table II, p. 277 (193) et table II, p. 278 (194). Toute la table II est empruntée à Messance dont Moheau n'a fait que grouper les données. Au total 589.139 naissances et 136.602 mariages dans l'époque ancienne, 666.315 et 147.753 dans l'époque récente, La table III porte sur 3 généralités : Riom, Lyon et Rouen, à diverses époques. Le nombre des naissances passe de 74.013 à 76.786. V. Gachon : *Les Limagnes du Sud*, thèse Lettres 1939, p. 255. Dans « quatre paroisses pour lesquelles nous avons compté les baptêmes sur les registres conservés aux Archives municipales ou départementales, la moyenne annuelle des naissances est plus élevée en 1750-1779 qu'en 1720-1749 ». A Meilhaud, la moyenne annuelle est de 13.4 pour la première période, de 14,7 pour la seconde. Le taux d'augmentation calculé sur le premier chiffre est de 9 %, à Surgères ce taux est de 7 % ; au Broc et à Boudes il monte à 25 et 28 % ». A Orsonnette (c. de Saint-Germain Lembron) de 1701 à 1719 la moyenne annuelle des naissances est de 6, de 1721 à 1740 : 7, de 1741 à 1750 : 8, de 1761 à 1780 : 9. V. *Mémoires de l'Académie de Clermont* 33. *Les populations rurales du Puy de Dôme*, p 406.

précision ; il remarque seulement que, d'une façon générale, « les provinces et les villes où le commerce et l'agriculture ont prospéré, sont celles où la population a fait le plus de progrès », et que Paris est « une des villes du royaume dont l'augmentation est la plus vraisemblable. ».

Section II

L'accroissement de la population dans le monde

Quant à la population mondiale, Moheau croit impossible, nous l'avons vu, d'en évaluer les variations effectives et notamment d'en affirmer l'accroissement ; il n'estime pas moins, *à priori*, qu'on peut conjecturer une tendance dans ce sens « En général, l'humanité est tellement constituée, et la fécondité et la mortalité sont tellement combinées, que notre espèce doit multiplier dans nos climats, si quelque raison locale, physique ou morale, ne dérange l'ordre de la propagation, et n'intervertit la loi de la nature ». Il cite Deparcieux, Wallace et Franklin, le second admettant le doublement de la population en 33 ans 1/2, le dernier en 20 ou 25 ans. Ces évaluations paraissent à Moheau « vraisemblablement excessives », mais elles peuvent servir dit-il, « sauf quelques modifications, à donner une idée du degré de prospérité de la population, lorsque toutes les causes physiques ou morales se réunissent pour la favoriser ». Notre auteur est donc très circonspect. Est-ce à dire, comme le fait Gonnard, qu'il s'énonce avec plus de prudence que Malthus ? Ce dernier écrit que la population, *si elle n'est restreinte par aucun frein*, tend à doubler tous les 25 ans et il se base sur un précédent ; Moheau, que notre espèce doit multiplier *si quelque raison ne dérange l'ordre de la propagation.* Il n'élimine pas pour autant le doublement en 25 ans mais, du fait qu'il ne connait aucun pays ou le nombre des habitants ait doublé en ce laps de temps, il met en doute la possibilité d'un progrès aussi rapide[1].

1. Et celà malgré l'exemple de l'accroissement américain, rapporté par Franklin et dont Moheau a eu connaissance. Malthus, quelques années plus tard, s'appuyera sur ce précédent ; Moheau ne le fait pas car il s'inquiète visiblement plus du mouvement réel de la population que de son mouvement virtuel.

Moheau a nettement posé les termes du problème de la relation de la population et des subsistances. « Nous croyons, avec M. Franklin, écrit-il, que les limites de la population ne sont fixées que par la quantité d'hommes que la terre peut nourrir et vêtir » et il ajoute : « ces bornes qui sont réelles pour la totalité de l'univers, n'existent pas pour un pays particulier ». Dans le cadre mondial même, il est près de croire que la limite des subsistances est théorique et ne joue pas dans la réalité. Malthus admettra lui aussi que le défaut de subsistances est un frein ultime, accessoire. Mais s'il en est ainsi c'est, selon Malthus, parce que le progrès de la population a été ralenti par d'autres obstacles et, selon Moheau, parce que la production des subsistances est très élastique[1]. L'auteur des *Recherches* insiste en effet, sur le caractère polyphage de l'homme et sur la possibilité d'utiliser des ressources alimentaires encore mal connues ou inconnues. Malthus, lui, s'est étendu sur la limitation de la population par les subsistances. C'est son argument le plus discutable non pas en théorie mais en pratique, car, si ce frein a pu jouer pour les peuplades primitives, son action a peu à peu diminué au cours du temps. Moheau comptant sur les progrès possibles dans l'art de nourrir les hommes, moins théoricien que le pasteur anglais, habitant un pays où ce frein n'agissait guère plus, fait au défaut de nourriture une part beaucoup moins large. Les faits lui ont donné raison.

Pour un pays en particulier, le problème n'a pas de sens. « Sa population peut être supérieure à la fécondité du sol, si l'habitant trouve dans son industrie les moyens de subvenir à ses besoins, et de rendre tributaire le sol étranger » et Moheau donne l'exemple de la Hollande. Là, en effet, où la densité est élevée, il y a un déficit alimentaire sur place. Mais l'insuffisance des subsistances n'est pas due à un manque de fertilité du sol. Elle a été voulue, et est le résultat d'un choix.

Quelles sont alors les limites de la population ? « On doit

1. Observation judicieuse. « C'est certainement sous cet aspect que la critique des théories malthusiennes pourrait encore aujourd'hui être faite d'une manière intéressante et neuve ». Gonnard, *notice*, p. XVIII.

Cependant la découverte « d'une foule d'équivalents alimentaires négligés ou délaissés » ne ferait pas disparaître le déséquilibre existant entre l'accroissement réel des subsistances et l'accroissement possible de la population, point central de la théorie de Malthus.

tenir pour certain, que la possibilité de l'extension de la population va jusqu'au point où la réunion d'un nombre d'hommes sur un même terrain pourrait nuire à leur conservation par l'altération de l'atmosphère, ou l'interception des communications, ou l'insuffisance des moyens de fournir aux besoins de la vie ». Théoriquement il n'y aurait donc pas d'autres limites que l'impossibilité physique de vivre pour un plus grand nombre d'individus.

Mais il y a un autre équilibre que Moheau a aperçu. C'est l'équilibre indirect, économique celui-là, entre la population et les moyens de se procurer les subsistances, entre la population et le pouvoir d'achat «... il est des états, des contrées, des parties du monde où les choses nécessaires à la vie sont en abondance, et cependant où les habitants ne sont pas nombreux ; ... il est des temps où le peuple, dans le pays le plus fécond manque de subsistance, si l'emploi de la main d'œuvre ne le rend nécessaire au propriétaire ». et Moheau conclut «... deux causes combinées nous paraissent influer sur la population, l'abondance des choses nécessaires à la vie et la facilité qu'a chaque individu de les obtenir par la propriété du sol ou par le travail »[1]. Au frein ultime que constitue le défaut de subsistance est substitué un frein plus immédiat de nature économique qui, en fait, a pu jouer un rôle. Moheau a eu le mérite de l'indiquer sans toutefois aller jusqu'à dire que la population était limitée par les débouchés offerts au travail.

En résumé, d'après Moheau, l'espèce humaine ayant « cette ardeur de se reproduire qui, dans l'ordre des affections, tient le premier rang après la faim » doit multiplier dans nos climats. Les progrès sont forcément limités par la production des subsistances car « l'homme est un animal qui mange du pain » et il ne peut vivre sans se nourrir. Ils peuvent de plus être entravés, par quelque raison locale, physique ou morale. Ces raisons existent et Moheau dans la seconde partie de son travail en fait une analyse très complète.

Moheau a, ainsi, en ce qui concerne le mouvement de la population, touché aux questions les plus importantes. La natalité et la fécondité, la mortalité, les mouvements migratoires l'accroissement de la population en France et dans le monde,

1. Livre II, p. 138 (281).

les limites à cet accroissement ont successivement retenu son attention. A propos de chacun de ces éléments, il traite un grand nombre de problèmes et rares sont ceux qui lui ont échappé. Dans la mesure où le lui permettaient les statistiques dont il disposait, il leur donne des réponses très satisfaisantes. Il reste toujours en contact étroit avec les faits. Certes nous avons pu constater que parfois ses conclusions sont insuffisamment étayées. Parfois encore il accepte trop volontiers des opinions erronées. Mais il est toujours très prudent et c'est pour celà que les renseignements qu'il fournit sur l'état démographique de la France à la fin de l'Ancien Régime sont précieux. Cependant, ce n'est pas seulement pour cette raison que les *Recherches* méritent la place de premier rang qu'on leur accorde généralement parmi les traités sur la population, mais aussi et surtout parce que leur auteur a le premier établi la démographie sur des bases scientifiques. Moheau est le seul à avoir utilisé pour son travail une méthode dont le XIX^e^ et le XX^e^ siècle démontreront la fécondité. Le XVIII^e^ siècle, et Moheau pour la branche qui nous occupe, ont conseillé l'observation. Le XIX^e^ surtout l'a mise en pratique. Notons toutefois que le premier livre des *Recherches*, qui constitue la partie la plus essentiellement statistique de l'ouvrage, est beaucoup plus descriptif qu'explicatif. Moheau se borne le plus souvent à des constatations. Il rejette le « pourquoi » pour s'arrêter au « comment ». La méthode statistique a en effet des limites : elle pose le problème, précise les données mais ne fournit pas l'explication. Dans la recherche des causes l'observation directe est indispensable et doit éclairer la statistique.

DEUXIÈME PARTIE

Les obstacles au peuplement et le populationnisme de Moheau

Moheau ne s'en tient pas à l'analyse des causes immédiates du mouvement de la population et à la recherche de l'effet produit sur celle-ci par le jeu des différents facteurs démographiques. Dans le livre II des *Recherches*, il pousse plus avant son travail. Le titre de ce livre est par lui-même significatif : *Des causes du progrès ou de la décadence de la population.* Moheau va sonder le pourquoi, s'inquiéter des causes proprement dites et non plus des seules conditions du mouvement de la population. Le nombre des habitants dans un pays donné ne peut s'accroître que par deux voies : la natalité et l'immigration. Inversement la mortalité et l'émigration sont les seules causes de diminution. « Mais il est une multitude de causes physiques, morales, civiles et politiques qui influent sur ces evenemens, le climat, la facilité de la subsistance, les mœurs, les usages, enfin toutes les institutions sociales »[1]. A l'examen de ces causes, indépendantes les unes des autres, Moheau consacre la seconde partie de son ouvrage. Il ne se contente d'ailleurs pas d'énumérer les obstacles, il propose en même temps les remèdes correspondants et développe ainsi un programme populationnisme complet que nous exposerons dans le titre II, pour ne considérer dans le titre I que les seuls obstacles, ou d'une façon plus générale, l'ensemble des causes du progrès ou de la décadence de la population.

1. Livre II, p. 2 (197)

TITRE I

Les obstacles au peuplement

CHAPITRE I

OBSTACLES TENANT A DES CAUSES PHYSIQUES

Les causes physiques sont, dit Moheau, sans contredit les plus puissantes : « La loi impérieuse du climat est la première de toutes... et les loix des Monarques, pour être respectées, doivent s'y conformer »[1]. La nuptialité, la natalité, la mortalité varient suivant le climat « base inébranlable de la population »[2]. L'homme peut en corriger les effets mais, en ce domaine, son action est limitée. La diversité des climats subsiste toujours et détermine une diversité dans les aptitudes « La différence de la température, en apporte une marquée dans la constitution, la force, les qualités et les habitudes de l'homme. Dans les contrées froides, l'homme est plus robuste, et soutient mieux la fatigue et les veilles... dans les climats chauds, les tailles sont plus petites, communément la peau et les cheveux sont plus bruns, l'être a plutôt acquis sa perfection, mais aussi il déchoit plutôt ; les deux sexes sont plus portés au plaisir vénérien, et leurs conjonctions sont plus productives »[3].

1. Ire Partie, p. 5 (199). V. Montesquieu, *Esprit des lois*. Livre I, chap. III, et L. XIX, Chap. XIV « L'Empire du climat est le premier de tous les empires ». Bodin avait lui aussi proclamé la nécessité d'accommoder la forme de la chose publique à la nature des lieux.

2. « C'est le climat qui attire plus ou moins puissamment un sexe vers l'autre, hâte ou retarde l'époque de la fécondité, en multiplie ou en restreint les produits, tue ou énerve, fortifie ou conserve l'habitant de diverses contrées », p. 5 (199).

3. Chap. I de l'air, p. 11 (202).

Le climat influe encore sur le caractère des individus et par là, indirectement cette fois, sur leur constitution : « ... dans les pays chauds les passions ont beaucoup d'impétuosité, peu de tenue et de durée ; les habitans sont plus vifs, plus gais, plus actifs que ceux des pays froids : ces derniers sont plus réfléchis, plus profonds dans leurs idées, plus suivis dans leur conduite ; il est plus difficile de les mettre en mouvement et de les apaiser »[1].

Les différentes conditions climatiques, l'air, les vents, les montagnes et les bois, les eaux, font l'objet des trois premiers chapitres de la première partie du Livre II. Moheau traite ensuite de l'alimentation, de la répartition des biens, de l'habitude, des métiers.

A propos de l'alimentation il met en relief l'élasticité de la production des subsistances. Il insiste sur le caractère omnivore de l'homme qui est « merveilleusement constitué pour satisfaire sa faim, le premier de tous ses besoins : oiseau, quadrupède, poisson, « grains, légumes, fruits, eau, liqueurs, il mange, boit et digère tout »[2]. Cette possibilité de substitution d'un aliment à un autre présente un intérêt « lorsque l'intempérie des saisons a perdu le genre de productions dont la consommation est usuelle ». Encore faut-il que les habitants n'aient aucune prévention contre la nouvelle denrée[3]. Or, le plus souvent, le peuple répugne à se contenter d'aliments substitués à sa nourriture ordinaire[4]. Moheau le remarque sans toutefois voir là une preuve de la mauvaise volonté des consommateurs. S'ils se plaignent, dit-il, c'est parce qu'ils doivent rompre avec une habitude contractée depuis longtemps et remplacer par suite des circonstances, une disette par exemple, un ali-

1. Chap. VIII, p. 43 (223).
2. Chap. IV, p. 25 (212).
3. Et que, d'après Malthus, leur niveau de vie soit assez élevé. En effet « quand la nourriture du peuple est celle qui vend au plus bas prix, il n'y a plus d'autres ressources en temps de disette que de manger les écorces des arbres comme font les pauvres en Suède ». *Op. cit.*, p. 357.
4. Ainsi aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, on a accusé la pomme de terre de propager la lèpre et les fièvres. En 1771 Terray est obligé de provoquer un avis de la Faculté de Médecine pour rassurer les esprits. A Young écrit, *op. cit.*, t. 4, Chap. XX, p. 1156 : « C'est seulement dans très peu de provinces françaises que cette utile racine se trouve communément ; dans toutes les autres parties du royaume quand je m'en enquérais, on me répondait que le peuple n'y toucherait pas ; des expériences en bien des endroits ont été faites par des messieurs, dans le but d'introduire cette plante pour la nourriture des pauvres, mais leurs efforts ont été vains »

ment auquel ils étaient accoutumés et qui était ainsi devenu pour eux un aliment de première nécessité, par un autre moins substantiel.

Comme de Montyon [1], Moheau estime que les aliments tirés du règne végétal conviennent mieux à l'homme que les substances animales. Le régime alimentaire est d'ailleurs fonction du climat. Les habitants des pays chauds et ceux des pays froids ne doivent pas consommer, et ne consomment effectivement pas, les mêmes produits. Ces considérations devraient peser sur la détermination du Gouvernement quand il s'agit d'établir des impôts de consommation afin d'exempter les denrées les plus saines. Il n'en est pas ainsi, en France, où la gabelle et les aides empêchent la libre consommation de sel et du vin.

Moheau dénonce encore la mauvaise qualité des aliments et des boissons. Dans les campagnes, écrit-il, les habitants boivent ordinairement du vin ou du lait aigri, mangent de la viande gâtée, « le pauvre cultivateur n'étant pas en état d'en consommer de la meilleure », ou des fruits verts « la misère ne permettant pas d'attendre la saison de la maturité » [2]. Il en résulte des pertes pour la population « par la quantité de pauvres que fait périr le manque d'alimens ou la mauvaise qualité des denrées dont ils sont forcés de faire usage, par le défaut de reproduction à laquelle sont inhabiles des êtres souffrans et exténués [3], enfin par l'émigration, suite inévitable de la misère » [4].

Si la misère est un « fléau destructeur de l'humanité » la richesse, l'opulence ont aussi des inconvénients ; la preuve, dit Moheau, c'est que dans le nombre des personnes qui ont

1. Montyon. *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts.* p. 413 : « Le régime végétal est sain... et l'exemple de plusieurs nations prouve qu'il ne donne pas moins de vigueur que le régime carnassier ». A propos d'un mémoire de M. Daubenton, Montyon écrit encore : « M. Daubenton prouve dans cet excellent mémoire que les aliments tirés des végétaux, qui n'exigent ni soins, ni précautions, sont la nourriture la plus convenable à l'homme ». A Guimbaud, *op. cit.*, p. 226.

2. Livre II, p. 147 (286).

3. Certains auteurs, Doubleday par exemple, ont au contraire soutenu qu'une population mal alimentée engendre beaucoup alors qu'une population largement nourrie tend à devenir stationnaire. Fourrier voyait dans la suralimentation un moyen de combattre la surpopulation. Moheau reconnaît cependant que les classes pauvres ont autant d'enfants que les autres, mais dit-il, elles n'en élèvent pas autant.

4. Livre II, p. 136 (280).

poussé leur vie jusqu'à un âge extraordinaire, on ne compte point de gens riches [1]. Mais cela tient en partie à ce que dans les premiers âges et dans l'âge adulte la mortalité est moindre parmi les gens aisés. Parmi les pauvres, il se fait une plus grande sélection dès le début.

L'influence que le climat, les aliments, les professions ont sur les hommes n'est pas la même pour tous. L'habitude intervient. Les indigènes d'un pays sont accoutumés à un certain climat, à une certaine nourriture et y résistent mieux que les étrangers. C'est pour celà que « les émigrations sont toujours fatales à la population » c'est-à-dire à ceux qui partent [2]. De même, en temps de disette, on a voulu substituer une denrée à une autre qui faisait défaut mais « un changement trop subit rend pernicieux l'aliment le plus sain » car le corps ne peut s'y prêter et l'homme périt ou contracte des maladies. De même encore « les forces s'adaptent aux exigences du métier et s'accroissent par l'usage qu'on en fait ». Ceux qui se livrent à un travail qui ne leur est pas habituel font des efforts répétés, contraires à leur constitution et partant dangereux.

Moheau s'est rendu compte de l'influence meurtrière d'un grand nombre de travaux. « Dans l'état actuel de la Société, écrit-il, on ne peut être logé, vêtu, nourri, abreuvé, poudré, éclairé, enterré, sans qu'il en coûte la vie à une multitude d'individus, ou du moins sans que le ministère dangereux qu'ils prêtent à nos besoins ou à nos goûts, altère leur santé ou abrège leurs jours » [3]. Et il ajoute « la liste des métiers destructeurs de l'humanité les comprend presque tous ». Certaines professions exposent à des risques spéciaux d'accidents. Il est des métiers qui sont malsains par leur nature même ou par les conditions dans lesquelles ils s'exercent. Et lorsque « ni la matière qu'on travaille, ni l'instrument qu'on emploie, ni la situation de l'ouvrier ne sont malsaines, la nécessité de la résidence, d'une vie sédentaire, d'une application continuelle, suffit pour détruire la santé ». Il arrive même souvent « que

1. Livre II, Chap. V, p. 31 (215).

2. En particulier : « les émigrations des pays froids dans les pays chauds sont plus dangereuses que celles des pays chauds dans les pays froids » car les excès de chaleur sont plus dangereux que les excès de froid. Moheau ajoute que les émigrants courent moins de risques lorsque le changement de climat comporte des transitions et que l'adaptation se fait progressivement.

3. Livre II, Chap. VII, p. 35 (218).

des métiers sains par eux-mêmes deviennent mortels par une action trop violente et un usage excessif des forces ». En somme, tous les travaux altèrent, plus ou moins, la santé des individus. Et cependant l'oisiveté est plus destructive qu'un travail continu.

Notre auteur s'indigne d'autre part de voir les hommes enlever aux femmes « les états, les professions, les fonctions qui forment leur patrimoine », de trouver « des femmes attelées à des charrues avec des animaux, labourer à bras la vigne, porter des fardeaux qui ne sont pas faits pour elles », tandis que des hommes grands et robustes manient un peigne ou une aiguille[1]. Semblable partage de fonctions est funeste. Les travaux pénibles auxquels se livrent les femmes les empêchent d'avoir des enfants. « Si elles deviennent grosses, ils leur causent des accidens et des avortemens ; lorsqu'elles nourrissent, ces travaux échauffent leur lait, et font périr la mère et l'enfant ». Dans les villes enfin, trop souvent, les femmes seules, pour se procurer des ressources, sont réduites à la prostitution.

1. P. 142 (284) Montyon s'élève également contre «l'usurpation par les hommes du patrimoine de la faiblesse ». *Quelle influence*, p. 377. Sur le travail des femmes V. A Young, *op. cit.*. p. 78, 330.

CHAPITRE II

OBSTACLES TENANT A DES CAUSES CIVILES POLITIQUES ET MORALES

D'une façon générale, les causes morales sont plus puissantes que les causes physiques. Certes ces dernières déterminent pour une part les progrès et les pertes de la population, mais l'homme joue ici un rôle prépondérant : « par sa prudence et son industrie, par sa méchanceté et son inconsidération, il change l'ordre physique, et améliore ou pervertit l'état originaire » ; « Jetez les yeux, continue Moheau, sur le globe que nous habitons, vous y verrez presque partout le vœu de la nature interverti, et les institutions humaines prévaloir sur les influences physiques »... « Les institutions sociales, les loix, les mœurs, les préjugés, les usages, les goûts donnent ou enlèvent des habitans, et forment un monde nouveau »[1]. Ces causes civiles politiques et morales susceptibles d'agir sur le développement de la population sont énumérées dans la seconde partie du Livre II. Moheau considère successivement dans leurs effets relatifs au peuplement, la Religion, le Gouvernement, les lois civiles, matrimoniales ou successorales, certaines lois pénales, les mœurs, le luxe, les usages, les impôts la guerre, la navigation et la colonisation...

Section I

La Religion

Moheau proclame l'influence favorable des religions, du catholicisme en particulier. Il ne faut pas, écrit-il, juger les religions par les maux dont elles ont l'origine, l'occasion ou le prétexte et partant les représenter comme

1. Livre II, p. 45 (225).

funestes à la population. Ces maux, qui d'ailleurs ne sont pas inséparables de l'institution, sont compensés très largement par de nombreux et importants avantages : « malgré les différences de dogme et de culte, elles (les religions) ont en général une morale pure et des principes de justice ; toutes prescrivent d'épargner son semblable, de secourir un malade ; de nourrir un indigent de respecter la propriété... Considérées sous des points de vue politiques, elles forment les plus fermes colonnes des Etats ; elles protègent le sujet contre la tyrannie, en établissant des loix supérieures à tout pouvoir humain, et les seules peines auxquelles des Souverains ne puissent se soustraire ; elles assurent aussi le pouvoir de ces Souverains, en formant de l'obéissance un devoir religieux »[1].

Quant à la religion catholique, ses préceptes « à beaucoup d'égards favorisent la conservation et la reproduction de l'espèce humaine, puisqu'elle proscrit par les menaces de punitions éternelles tout excès contraire à la santé, les goûts qui séduisirent la Grèce et l'Italie dans les momens les plus brillans, et d'autres goûts deshonorans pour l'humanité... Elle pénètre dans le secret du mariage, et proscrit tout acte de plaisir qui ne tend pas à la génération ; enfin elle attache un homme à une femme, leur fait un devoir de la cohabitation ». La religion sert de « ciment » aux bonnes mœurs. Montyon écrivait « les mœurs nécessitent la religion qui en est l'appui ». Le catholicisme, en condamnant la débauche, la turpitude et les fraudes conjugales, en rendant le mariage indissoluble et fécond a favorisé la population. De plus, l'amour de Dieu ou la crainte de l'Enfer ont fait fonder des hôpitaux, des asiles, donner des secours « à l'humanité indigente ou souffrante »[2]. Enfin, la religion « a servi essentiellement à nous assurer ces grands biens, la sûreté des personnes, la tranquillité publique et la liberté ».

Moheau ne mésestime pourtant pas les pertes infligées à la population par les guerres de religion et les persécutions[3].

1. Livre II, Chap. I, p. 47 (227) et suiv.

2. « C'est la religion qui, en France, a fondé et doté tous les asiles ouverts à la misère et à la douleur ». Montyon, *Rapport à sa Majesté Louis XVIII.*

3. On estime à 250.000 ou 300.000 le nombre des protestants qui ont quitté la France à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes. L'Electeur de Brandebourg se réjouissait de cette Révocation qui lui avait donné aux dépens de la France tant d'industrieux sujets. D'après l'*Encyclopédie Méthodique*, à la fin de l'année 1787, sur 39.000 religionnaires en Dauphiné, il y en avait 10.220 en fuite.

Il ne dissimule pas non plus « le désavantage qui résulte pour la population de la France, du célibat sacerdotal et religieux », mais, dit-il, « la prévention et la haine ont toujours exagéré cette destruction anticipée de l'humanité », destruction qui est loin d'avoir l'importance que d'aucuns ont voulu lui donner [1]. D'ailleurs le catholicisme, grâce notamment aux bonnes mœurs qu'il inspire, rend à la population plus qu'il ne lui prend par ceux qu'elle appelle à une vie de célibat religieux ; et « quand même on aurait des doutes sur la balance de ces avantages..., les vues temporelles et politiques exigeraient encore que la France maintint la religion catholique ». C'est la religion qui convient surtout à une monarchie, qui s'adapte le mieux à la constitution du royaume et qui, plus que toute autre, est en accord avec le caractère national [2].

Au XVIII[e] siècle, l'irréligion s'est accrue, l'impiété a fait des progrès. Moheau lui-même constate un relâchement dans la dévotion. Le sentiment religieux affaibli ne contient plus les mœurs. Le *crescite ac multiplicamini et replete terram* de l'Ancien Testament ne s'impose pas avec la même force que jadis à la presque totalité des habitants. On a moins de foi dans une autre vie, plus de souci de l'existence présente. Cet amoindrissement et ce recul des croyances religieuses ont laissé le champ libre à l'action des causes qui entravent principalement le peuplement, la corruption des mœurs et surtout la restriction volontaire des naissances.

1. Montesquieu écrit dans les *Lettres Persanes* : « ... La prohibition du divorce n'est pas la seule cause de la dépopulation des pays chrétiens. Le grand nombre d'ennuques qu'ils ont parmi eux n'en est pas une moins considérable. Je parle des prêtres et des dervis de l'un et l'autre sexe qui se vouent à une continence éternelle... Le nombre de gens faisant profession de célibat est prodigieux... Ce métier de continence a anéanti plus d'hommes que les pestes et les guerres les plus sanglantes n'ont jamais fait ». Lettre 117. Dans l'*Esprit des Lois*, Montesquieu admet que le célibat n'est pas mauvais en lui-même ; il ne l'est que s'il s'étend trop. L. XXV, Chap. XIV. Pour Messance « l'état écclésiastique est sans doute nécessaire mais il sera toujours avantageux qu'il soit le moins nombreux possible » *Op. cit.*, p. 105.

2. « Les institutions catholiques conviennent à la nation française sous une infinité de rapports temporels. Des dogmes métaphysiques et abstraits conviennent à un peuple ingénieux... » écrit de Montyon (*Rapport fait à sa Majesté Louis XVIII*. Cité par Labour, *op. cit.*, p. 153). Ce passage et celui relatif à l'éclat, à la magnificence des cérémonies du culte (*Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts*, p. 434). doivent être rapprochés de l'éloge que Moheau fait de la religion catholique dans la note de la page 54 (230).

Section II

Le Gouvernement[1].

La forme du gouvernement n'a pas une grande importance. «... Elle influe moins sur le bonheur public, que quelques institutions ou des autorités secondaires ». Moheau traite cette question, d'un point de vue général en s'inspirant des principes de Montesquieu. « La forme du Gouvernement la plus avantageuse à la population, écrit-il, est certainement celle où la puissance législative, l'autorité judiciaire et la force publique, les principes d'action et de résistance sont tellement distribués et combinés, que l'un serve à l'autre de contrepoids et qu'il en résulte pour chaque citoyen une existence sûre, libre et heureuse... ». La démocratie est la constitution la plus analogue à l'ordre de la nature, mais en fait les essais qu'on en a faits, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, ont été plutôt décevants. Quant au gouvernement despotique c'est le pire de tous car «dix siècles ne produisent pas un despote tel que l'exige le bonheur public » , c'est-à-dire sage, vertueux, juste, appliqué et sachant gouverner. Un tel homme est « un phénomène dans l'ordre de la nature » et « si un souverain dur et injuste opprime ses sujets... Le peuple vexé fuira sa patrie, comme des prisonniers s'échappent de leur cachot qu'on a laissé ouvert ; et on ne ferme pas les portes d'un Empire comme celles d'une prison ». Montesquieu admet lui aussi que la dureté du gouvernement est un obstacle à la propagation et que la liberté lui est favorable[2].

Au reste les gouvernements ne sont pas toujours ce qu'annonce leur titre ; dans ceux dits modérés, il peut se trouver des institutions despotiques et inversement. Enfin, une même constitution ne convient pas également à tous les pays et chaque Etat doit choisir celle qui s'adapte le mieux à son étendue, sa situation[3].

Ce qui importe surtout c'est que le gouvernement procure la sûreté des personnes et celle des biens. A ces deux objets la

1. Livre II, Chap. II, p. 56 (232) et suiv.
2. *Esprit des Lois* L. XIX, Chap. XXVIII *Lettres Persanes* : Lettre 112.
3. V. *Esprit des Lois* Livre I, Chap. III.

constitution française pourvoit efficacement, dit Moheau. « Quoique le pouvoir législatif soit plus imposant, le pouvoir judiciaire agit plus efficacement sur chaque citoyen. » C'est par les jugements que la loi se manifeste aux particuliers. Ces jugements doivent être pris en conformité des textes sinon le juge est un despote[1]. Or il n'est pas un pays « où le maintien des propriétés soit plus surveillé, où il existe un corps de Magistrature plus instruit et plus intact sur l'article de l'intérêt » qu'en France. D'autres auteurs ont, il est vrai, insisté sur la partialité, la vénalité et l'ignorance des juges sous l'Ancien Régime. A. Young écrivait par exemple : « Bien des auteurs ont dit que la propriété était aussi garantie en France, sous l'Ancien Régime, qu'en Angleterre. Cette assertion peut être vraie, si elle concerne les violences qui auraient pu être commises par le roi, ses ministres ou les grands. Mais, pour tout l'ensemble des propriétés qui pouvaient donner lieu à des procès devant les tribunaux, il n'y avait pas l'ombre de sécurité, à moins que les parties fussent totalement et également inconnues, totalement et également honnêtes ; dans tous les autres cas, celui qui avait fait auprès des juges les meilleures démarches était assuré d'être le gagnant »[2]. Il y a certes là une part d'exagération mais ce témoignage semble plus impartial que celui de Moheau, ce dernier se devant d'être prudent. La sûreté des personnes était, elle aussi, bien compromise. Moheau déclare lui-même ne pas ignorer qu'on a reproché à la monarchie française en même temps que « l'inexistence des loix constitutives, la variation des principes et l'insuffisance des barrières contre les invasions de la finance », les punitions sans jugement. Mais là il s'abstient de tout commentaire.

1. Moheau aurait pu aller plus loin dans la hiérarchie des textes et considérer également les mesures d'exécution et leur conformité aux jugements car ce sont elles qui, en définitive, importent aux justiciables.
2. *Op. cit.*, p. 1039.

Section III

La condition des hommes : liberté, esclavage et servage.

La liberté est favorable à la population, l'esclavage lui est contraire[1]. Pour ce qui est du servage, Moheau condamne l'opinion de ceux qui l'estimaient bienfaisant sous prétexte que le seigneur a intérêt à assister le serf[2]. « Placer, écrit-il, les hommes dans la dépendance les uns des autres pour assurer leur subsistance, c'est une opération du même genre que si on les réduisait à la mendicité pour leur donner des droits à la charité des âmes compatissantes ». Si quelques villages main-mortables ont une population plus nombreuse et jouissent d'une existence meilleure peut-être le doivent-ils, note Moheau, « aux sollicitations des Seigneurs qui ont obtenu... quelque amélioration de traitement, quelque faveur dans la répartition des impositions, ou autres charges des Communautés » et alors « le prétendu fruit de leur constitution ne serait que le produit d'une injustice ».

Section IV

Le mariage.

Le mariage est de tous les actes civils le plus avantageux pour la Société, car il a pour objet l'augmentation du nombre

1. Livre II, Chap. III, p. 63 (236) et suiv. Suivant Wallace il est de l'intérêt du maître de prendre soin de ses esclaves et d'élever leurs enfants. Hume estime au contraire que le maître a le plus souvent intérêt à empêcher les esclaves d'avoir des enfants qu'à les y encourager, car il est plus avantageux pour lui d'acheter un esclave adulte que d'élever des enfants d'esclaves. Mour Malthus également l'esclavage nuit à la propagation (*op. cit.*, p. 146). Plus loin (p. 611) il écrit : « Aux îles des Indes occidentales on a besoin d'une constante recrue d'ouvriers nègres « le vice et la misère arrêtant les progrès de la population ». Moheau remarque lui aussi qu'aux Indes Occidentales le peuple des esclaves ne se maintient que par une importation perpétuelle.

2. Le servage est en même temps qu'une domination, une protection. Les serfs et leur famille s'ils sont attachés à une terre sont aussi toujours assurés de la vie sur le domaine qu'ils cultivent « Dans les calamités le seigneur secourt ses serfs, même sans humanité, sans principes, sans sentiments, mais par un esprit de propriété qui tend à la conservation de ce qui lui appartient ». Le seigneur protège le serf comme le maître l'esclave par ce qu'il est de leur intérêt de conserver leur bien.

des individus qui la composent [1]. Le célibat entrave au contraire les progrès de la population et cela, non seulement parce qu'il écarte un certain nombre d'individus de l'accomplissement d'un devoir fondamental, celui de procréer et d'élever de futurs citoyens, mais encore parce qu'il est un facteur d'immoralité et de déchéance physique. La classe des célibataires est souvent corrompue et corruptrice. Elle est féconde en scandales. Or les mauvaises mœurs ne sont pas favorables au peuplement.

A la propagation de l'espèce, ni l'union libre, ni la polyandrie, ni la polygamie ne contribuent aussi efficacement que le mariage chrétien. Les unions « momentanées et variables » ne peuvent être productives. Les naissances auxquelles elles donnent lieu sont le plus souvent des naissances qui n'ont pu être empêchées [2]. De telles mœurs facilitent en outre la propagation des maladies vénériennes.

Quant à la polygamie, si ce régime est favorable à la volupté il ne l'est pas à la population. Les forces du maître ne sont pas toujours en proportion de ses richesses et les femmes de son serrail, certaines pour le moins, gardées jalousement par des eunuques, sont condamnées à vieillir dans une affligeante virginité. Ces femmes d'ailleurs « sont moins destinées à la procréation qu'au plaisir ». Enfin « la facilité de la possession dégoûte de la jouissance » et « l'abondance et le manque de femmes sont souvent l'origine des mêmes vices » [3].

Cependant la polygamie serait encore préférable à la polyandrie car si un homme peut féconder plusieurs femmes « les efforts de plusieurs hommes ne pourraient jamais produire qu'un enfant ».

Alors que Montesquieu voyait dans la prohibition du divorce une cause de dépopulation [4] Moheau, au contraire, considère

1. Livre II, Chap. IV, p. 67 (238) et suiv.

2. La paternité incertaine dispenserait les hommes de subvenir aux besoins des enfants. Cette charge serait supportée par les seules femmes. « Joignez-y, écrit Moheau, les incommodités et les douleurs de la grossesse et de l'enfantement : ne serait-il pas à craindre qu'un partage si inégal et tant de malheurs, fissent cesser le dévouement des femmes à fournir des recrues à l'humanité ? ».

3. « La pluralité des femmes même à cet amour que la nature désavoue », écrit de même Montesquieu, *Esprit des Lois*. L. XVI, Chap. IV. Sur la polygamie, cause de dépopulation chez les peuples mahométans. V. *Lettres Persanes* et principalement la lettre 114 : « Il est très ordinaire parmi nous de voir un homme dans un sérail prodigieux avec un très petit nombre d'enfants... »

4. Lettre 116.

que dans nos contrées la possibilité pour les époux de rompre les liens qui les unissent serait très dangereuse. « Une nation à qui de tout temps on a reproché sa légéreté, abuserait bientôt d'une faculté dont l'usage ne peut être juste, que lorsqu'il est dirigé et restreint par les mœurs »[1]. Les divorces se multipliant « le mariage perdrait également sa décence, sa dignité et ses effets les plus utiles ». Et les faits ont donné raison à Moheau qu'il s'agisse, soit de l'augmentation rapide du nombre des séparations sitôt que la permission en est donnée, soit des conséquences funestes pour la famille et pour la société en général que le divorce entraîne. Notre auteur admet qu'il est pourtant une cause juste et nécessaire de séparation : c'est lorsqu'un des époux est inhabile à la génération. Le mariage peut être alors déclaré inexistant. Par contre quand l'un des époux devient impropre à la reproduction postérieurement à la célébration du mariage, aucune action n'est accordée à son conjoint. Cette action serait d'ailleurs inutile, poursuit Moheau, et il est vraisemblable qu'on n'en ferait pas usage. En effet « dans ces tristes événemens il est plus ordinaire de s'en dédommager que de s'en plaindre ».

Le mariage pour être fécond doit être indissoluble. Mais la fécondité dépend encore de l'âge respectif des époux. Les mariages précoces, comme les mariages tardifs, ne favorisent pas les progrès de la population. Moheau critique à ce sujet les lois de son époque qui fixent à 12 ans pour les filles, à 14 ans pour les garçons, l'âge d'admission au mariage accordant ainsi « la faculté de se marier à un grand nombre d'individus auquel la nature le refuse » car dans les campagnes de la plupart des provinces de France « la plénitude de la puberté n'est qu'à 16 ans pour les femmes, 18 ans pour les hommes ». Et quand bien même la faculté de procréer aurait commencé à se manifester, l'usage prématuré des forces naissantes est imprudent. Il est contraire à la santé et conduit vite à l'épuisement. Beaucoup de jeunes gens ont le sort de ces animaux dont on use trop tôt et qui deviennent par la suite « incapables de donner de belles productions dans le moment où on pourrait les attendre ». Certaines préoccupations d'eugénisme

1. Ainsi à Rome bien que les maris puissent répudier leurs femmes personne n'usa de cette faculté pendant 500 ans. V. Montesquieu, *Esprit des Lois*, L. XVI, Chap. XVII, Moheau, note p. 71 (240).

apparaissent donc chez Moheau. « Il est certain, écrit-il, que pour la santé, pour le bien de l'économie animale et de la population, il serait à désirer que le mariage n'eut pas lieu dans les premiers momens de la puberté », mais il ne va pas jusqu'à préconiser, comme l'avait fait Aristote par exemple, la limitation du droit de procréer à une certaine période de la vie humaine. Il demande simplement que le mariage soit interdit à ceux que « le défaut ou l'excès d'âge, ou les infirmités rendent inhabiles à la génération ».

Tout ce qui retarde le mariage, entre personnes nubiles, compromet le peuplement. En conséquence, Moheau reproche au législateur le pouvoir étendu qu'il a attribué au parents : les garçons ne peuvent se marier librement, sans en référer à leurs auteurs, que s'ils ont plus de 30 ans, les filles plus de 25. C'est « abuser de la nature et forcer au libertinage ». La liberté de contracter mariage devrait être acquise dès 25 ans chez les hommes, dès 21 ans chez les femmes, sauf pour la noblesse, la crainte des mésalliances justifiant alors la prolongation de l'empire paternel.

Enfin, l'interdiction du mariage entre proches parents ne nuit pas à la population. Loin de là. Son intérêt seul suffit même à motiver cette prohibition, car la beauté de l'espèce et peut-être la fécondité en dépendent.

Section V

Les lois successorales : les droits de masculinité et de primogéniture ; les substitutions

L'ancien droit connaissait deux sortes de substitutions. Les substitutions vulgaires dont la fin était de sauvegarder l'exercice de la liberté testamentaire, en appelant un tiers à recueillir une libéralité quand le premier institué n'en profite pas, et les substitutions fidéicommissaires. Ces dernières avaient pour but de restreindre la liberté de disposer entre vifs ou à cause de mort en frappant d'indisponibilité le bien grevé de substitution et en obligeant le concessionnaire de ce bien à le transmettre à certains successeurs déterminés. Elles étaient instituées pour perpétuer les biens dans les fa-

milles et éviter leur morcellement, en procurant les moyens de favoriser les aînés mâles au détriment des autres enfants. La noblesse les considérait comme indispensables à son existence et à son indépendance. Moheau professe une toute autre opinion et estime que l'affectation de biens à un ordre de personnes, ayant la faculté d'en disposer librement entre elles, serait préférable à leur dévolution à « une ligne dans une famille »[1].

Les droits d'aînesse et de masculinité sont également contraires aux intérêts de la population. C'est aussi l'avis de Montesquieu[2]. Moheau écrit : « On ne peut trop se plaindre de cette vocation de préférence qui dans une famille ne connaît qu'un individu, écarte le sexe et les puînés, corrompt un homme par les richesses, et réduit les autres à l'indigence, à la dépendance, au sentiment perpétuel de regret qu'excite l'inégalité de ce traitement, et empêche les parens sensibles de donner le jour à des malheureux qui se plaignent de l'avoir reçu ». Les cadets désavantagés par les lois et souvent par leurs parents se mariaient rarement. D'autres auteurs ont, il est vrai, soutenu le contraire. Le Play par exemple voit dans le régime successoral du partage égal une cause de dépopulation, tandis que la persistance du droit d'aînesse ou d'une liberté testamentaire qui permet de faire un aîné multiplie les cadets. En réalité le régime successoral n'influe pas automatiquement et nécessairement sur le taux de natalité. Moheau observe d'ailleurs que le droit d'aînesse est un frein qui agit somme toute fort peu, parce qu'il est limité à l'ordre de la noblesse[3]

1. Livre II, Chap. V, p. 91 (252) et suiv. De même Necker. Les lois qui « pousent trop loin les substitutions » comme celles qui assurent tous les biens d'un père aux aînés « sont favorables au luxe, puisqu'elles entretiennent l'inégalité des richesses ». *op. cit.*, t. 3, p. 113.

2. *Lettres Persanes.* Lettre 119 : « Le droit d'aînesse est défavorable à la population en ce qu'il porte l'attention du père sur un seul de ses enfants et détourne ses yeux de tous les autres, en ce qu'il oblige, pour rendre solide la fortune d'un seul, de s'opposer à l'établissement de plusieurs, enfin en ce qu'il détruit l'égalité des citoyens qui en fait toute l'opulence ». Wallace considère lui aussi le droit d'aînesse comme une cause de dépopulation en ce qu'il empêche ou retarde le mariage des cadets, facilite pour l'aîné l'entretien d'une nombreuse domesticité de personnes non mariées.

3. Cependant l'usage de faire un aîné, s'était, semble-t-il, répandu dans les autres classes, par orgueil familial peut-être. « Une coutume qui me paraît assez ridicule, écrit l'Abbé Goyer, s'est introduite chez les roturiers. A l'exemple des nobles, ils veulent faire une maison et pour établir sa maison, on empêche la division en ne mariant que l'aîné ». *La noblesse telle qu'elle doit être*, p. 68 cité par Babeau. *Les bourgeois d'autrefois*, p. 271. Babeau dit que même dans la bourgeoi-

et que, là encore, il voit son action contrebalancée par « l'heureuse folie de perpétuer son nom », la postéromanie de nobles qui les porte à s'assurer des successeurs. Les cadets des familles nobles, même sans bien, ont d'autre part un patrimoine certain, leur nom, et trouvent dans l'ordre ecclésiastique, à la cour, à l'armée, dans de riches mariages, des compensations aux « préférences injustes des loix et des pères de famille ».

Mais le mal qui résulte pour les filles nobles du droit de masculinité est sans remède. « Sans des événemens rares, beaucoup de filles nobles sont forcées au célibat, et la mésalliance qui pourrait les en tirer, leur est interdite par un préjugé qu'il est expédient de ne pas détruire, pour ne point altérer la constitution monarchique ». Heureusement, ajoute Moheau, le tiers-état ne connaît cette exhérédation légale car alors le défaut de dot serait un nouvel obstacle au mariage. En réalité même dans cet ordre, on trouve un nombre de vieilles filles plus élevé que de nos jours et c'est justement l'impossibilité pour les parents de doter suffisamment leurs enfants qui en est la principale cause. De plus, si dans la noblesse la crainte des mésalliances empêchait de nombreux mariages, dans le tiers-état la nécessité d'assortir les conditions avait le même effet, car l'usage proscrivait les alliances disproportionnées.

Section VI

Les lois pénales[1]

Moheau leur reproche une trop grande sévérité. Le législateur devrait être avare du sang humain, or la peine capitale est trop souvent appliquée. Il serait préférable de faire appel aux peines infamantes, aux peines d'emprisonnement, et même à certaines peines corporelles. Et si certains criminels doivent être exécutés, qu'ils servent au moins à des expériences utiles à l'humanité.

sie, il y avait un assez grand nombre de jeunes gens qui se résignaient de bonne heure à ne jamais se marier pour laisser leur part de patrimoine aux enfants d'un frère aîné, contribuant ainsi par leur célibat à la prospérité de la famille *op. cit.*, p. 246. Le droit d'aînesse avait, semble-t-il, gagné en grande partie certaines régions de la France.

1. Livre II, Chap. VI, p. 95 (254).

Section VII

Les mœurs

« Sans mœurs, dit Moheau, on ne peut espérer une population nombreuse »[1]. Subvenir aux besoins d'une famille nombreuse est un impôt très lourd. Aussi « la réflexion et l'esprit de calcul ne conduiraient point à la propagation de l'espèce ; il faut que des motifs au dessus de l'intérêt, le mépris des richesses, l'abstention du luxe, un principe de sentiment honnête détermine à supporter cette charge domestique ». Les mœurs, en orientant dans ce sens la conduite humaine, sont indispensables au peuplement.

Dans une brève formule, il souligne les effets de la corruption des mœurs : « La débauche ne peuple pas ». Elle est un obstacle à la multiplication des mariages, et, entre époux, elle contribue à la limitation des naissances.

Elle est un obstacle au mariage car, en favorisant les relations sexuelles en dehors des liens légaux, elle lui enlève un de ses attraits. Pourquoi prendre la charge d'une femme si un autre en partage l'affection ou s'il est facile de se procurer les plaisirs de l'union conjugale sans en supporter les obligations ? « La fille qui se livre à un commerce illicite... perd la fille honnête, qui trouverait un époux, si l'attrait du libertinage ne le lui enlevait ». Elle se perd elle-même pour la population car les conjonctions frauduleuses ne sont jamais productives[2]. Les prostituées, les filles et les veuves séduites craignent la fécondité ; les premières, par suite des exigences du métier et de préoccupations esthétiques, les autres par peur du scandale. « Sur 2.000 filles ou veuves qui se permettent des liaisons illicites, il n'en est pas une qui donne deux enfants ». Elles ont recours aux pratiques anticonceptionnelles et au moyen ultime qu'est l'avortement. En outre, la

1. L. II, Chap. VI, p. 98 (256) et suiv.

2. De même Montesquieu, *Esprit des lois* Livre XXIII, Chap. II : « Les conjonctions illicites contribuent peu à la propagation de l'espèce : le père qui a l'obligation naturelle de nourrir ses enfants n'y est point fixé, et la mère, à qui l'obligation reste, trouve 1.000 obstacles... Les femmes qui se sont soumises à une prostitution publique ne peuvent avoir la commodité d'élever leurs enfants ».

Sur la prostitution au XVIII[e] siècle. V. Restif de la Bretonne. *Le Pornographe*. Londres, La Haye 1770, p. 40 et suiv.

fréquence des morts nés et la mortalité en bas âge sont plus élevées pour les enfants illégitimes que pour les enfants légitimes. Aussi « un commerce illicite des deux sexes ne donne pas en personnes adultes le 1/20 du produit des conjonctions connues du public, et autorisées par la loi ». On ne peut donc attendre des mauvaises mœurs un surcroît de natalité.

Pénétrant dans le mariage, la dissolution des mœurs entraîne des conséquences redoutables. A ce propos, Moheau indique que la restriction volontaire des naissances sévissait déjà de son temps jusque dans les campagnes : « les femmes riches, pour qui le plaisir est le plus grand intérêt et l'unique occupation, ne sont pas les seules qui regardent la propagation de l'espèce, comme une duperie du vieux temps : déjà ces funestes secrets inconnus à tout animal autre que l'homme, ces secrets ont pénétré dans les campagnes ; on trompe la nature jusques dans les villages ».

Ainsi dès le dernier quart du XVIII[e] siècle, et quoiqu'en dise Messance pour lequel la fécondité serait indépendante de la volonté [1], la restriction des naissances, qui est à la base de la baisse de la natalité, était largement pratiquée et allait se généralisant [2]. La France est donc entrée dans la révolution

1. *Op. cit.*, p. 143.

2. On en trouve la confirmation dans de nombreux textes. Ainsi dans une comédie datant de 1706 (V. Aynard, *op. cit.*, p. 291) un bourgeois s'adressant à sa future belle-fille s'exprime ainsi :

« ... Il faut de temps en temps se sevrer de plaisir
Et ne faire d'enfants que ceux qu'on peut nourrir.
N'est-ce pas mieux d'avoir un fils ou une fille unique
Que seul, à tous moments, à former l'on s'applique
Que de voir qu'à plusieurs partageant un gros bien
Les cadets et l'aîné n'ont pourtant presque rien ?

Le Franc bourgeois par G.T. Valentin
Acte III Scène I.

Aynard ajoute qu'il trouve là, pour la première fois, la restriction du nombre des enfants recommandée comme une pratique sage et prudente. Dans un mémoire écrit en 1766 (V. Aynard, *op. cit*, p. 400), l'auteur critique le bourgeois qui, « par un célibat conventionnel dans le sein même du mariage » prive la nation de nouveaux hommes, qui « sacrifie à son luxe et à son indolence une postérité qui serait devenue nombreuse s'il ne se fut restreint à n'avoir qu'un ou deux enfants ». *Mémoire sur les distinctions qu'on peut accorder aux riches laboureurs...* par M. Vaudry, Dijon, 1780.

Le subdélégué de Nérac en 1764 répondant à une question de son intendant écrit : « Parmi la bourgeoisie, on trouve des célibataires âgés et même ceux d'entre eux qui se marient ont fort peu d'enfants ; en sorte qu'il semble que ces époux encore jeunes après avoir eu un ou deux enfants, aient fait un vœu naturel de chasteté ». Cité par Levasseur, t. 1, p. 235.

D'Argenson (cit. par Taine, *op. cit.*, t. 1, p. 433-434), Buffon (*Du Lièvre* Œuvres

démographique au moment même où se préparait l'autre révolution et la première n'a pas eu des effets moindres que la seconde. Moheau ne se borne d'ailleurs pas à cette constatation. Il a senti le danger qui résulterait de la généralisation de cette tendance à limiter le nombre des enfants en rendant les rapports sexuels inféconds et il lance un véritable cri d'alarme : « si ces usages licencieux, si ces goûts homicides se répandent davantage, ils ne seront pas moins funestes à l'Etat, que les pestes qui le ravageaient autrefois : il est temps d'arrêter cette cause secrète et terrible de dépopulation qui ruine imperceptiblement la nation et dont, dans quelque temps, on s'occuperait peut-être trop tard ». Il n'approfondit pas toutefois les vues qui interviennent pour déterminer la volonté des parents.

Moheau s'élève encore contre le nourrissage mercenaire. Il reproche aux Françaises, comme l'avait déjà fait avant lui Deparcieux, de ne pas nourrir elles-mêmes leurs enfants livrés le plus souvent aux nourrices sans aucun contrôle. Les décès causés par le manque de soins étaient fréquents. Seuls les plus forts survivaient. Confiés ensuite à des étrangers pour acquérir de l'instruction ou la pratique d'un métier ils étaient bientôt séparés de leurs parents par les exigences de leur état. Le lien familial était rompu, le foyer n'avait plus aucune signification.

Enfin les mauvaises mœurs, le dérèglement sexuel plus spécialement, affaiblissent la reproduction. Beaucoup d'hommes « énervés par la débauche », sont décrépits avant l'âge, « leur corps est sans vigueur, leur âme sans désir dans le moment où ce feu élémentaire de la génération devrait se faire sentir pour la première fois ». Le plus souvent ils contractent de graves maladies et transmettent à leurs enfants un sang vicié qui en fait une génération « bâtarde, appauvrie, fort inférieure à l'espèce d'hommes que nous donnent les campagnes ».

t. 5, p. 142). Necker (*op. cit.*, t. 1, p 216-217) témoignent encore que la fécondité était bornée par la volonté des parents. Mais ce n'était pas seulement par la continence conjugale que le résultat désiré était obtenu. La restriction des naissances se réalisait déjà, et se réalisera de plus en plus, sans mettre dans les rapports sexuels aucune contrainte, par de coupables précautions contre la grossesse ».

Section VIII
Le Luxe

Le luxe est dangereux pour la population. Il y a une opposition entre le désir d'une postérité nombreuse et celui de satisfaire des besoins personnels étendus et coûteux. « L'amour du luxe, écrit notre auteur, fait redouter une famille nombreuse »[1]. Il provoque la restriction volontaire des naissances. Pour vivre d'une manière plus aisée et plus confortable beaucoup de jeunes gens restent célibataires où, s'ils se marient, restreignent leur progéniture ce qui leur permet de sacrifier à leurs besoins, leurs plaisirs ou leurs caprices la plus grande partie de leurs ressources, en ne consacrant à l'élève d'une génération nouvelle que la moindre part de leur patrimoine. Si les richesses étaient moins inégalement réparties, inégalité qui favorise le luxe, la natalité serait plus forte car on ne calculerait pas « son bonheur et ses jouissances sur la comparaison de celles d'autrui » de telle sorte que « le manque du superflu » apparaisse comme un malheur qu'il faille à tout prix combler.

D'autre part, pour satisfaire des goûts fastueux, une domesticité nombreuse est indispensable à l'existence des domestiques est particulièrement nuisible à la population. En effet, « la plupart des maîtres, pour jouir sans partage du service des hommes gagés, préfèrent ceux qui se vouent au célibat ». Quant aux femmes « elles sont forcées par les embarras ou la dépense de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites, de renoncer au mariage, ou à la fécondité »[2]. En outre, l'état moral dans lequel vivent les domestiques dans les grandes villes est défavorable. Préparés à la débauche par l'oisiveté, ils y sont portés par l'exemple de leurs maîtres. Bon nombre d'entre eux contractent des « maladies impures » qu'ils communiquent, associant ainsi d'autres individus à leur propre stérilité.

1. Livre II, Chap. VIII, p. 105 (260) et suiv.
2. P. 114 (68). Messance écrivait de même : « l'état de domesticité dans les grandes villes est en général nuisible à la population... Le plus grand nombre de ceux qui y vivent restent dans le célibat... Moins les domestiques sont nombreux, plus il y a d'avantages pour la population ». *op. cit.*, p. 105. Malthus estime lui aussi que les domestiques attachés à des familles riches sont pour la plupart voués au célibat, *op. cit*, p. 236.

Enfin quand l'inégalité économique, cause du luxe, est trop grande les besoins essentiels du plus grand nombre et donc les intérêts de la population sont sacrifiés aux caprices de quelques-uns. « Des terres fécondes sont rendues stériles »[1] ; la production des denrées consommées par l'homme est abandonnée pour celle de fourrages destinés à la nourriture de chevaux de luxe ; des hommes sont détournés d'une occupation utile « pour former un attirail de la grandeur » ; des talents sont créés pour servir la volupté. On a « partout le spectacle de l'homme riche altérant le vœu de la nature, corrompant tout, abusant de ses semblables, leur enlevant pour ses plaisirs, ses goûts, ses caprices, les moyens de subsistance ». Ainsi, Moheau fait sienne une croyance très généralement répandue de son temps, celle que la population tend toujours à se mettre au niveau des subsistances et augmente invariablement là où celles-ci s'accroissent. Par suite, tout ce qui entrave la production des denrées est contraire à la population. Tel est l'effet du luxe qui fait négliger les travaux de l'agriculture, délaisser des terres fertiles, et entraîne le gaspillage des produits[2].

1. « Les propriétaires les plus riches sont ceux dont les terres sont le plus mal cultivées, (leur) goût effréné des jouissances exclut toute idée d'amélioration ». écrit Moheau p. 65 (237) Mirabeau le père avait noté l'abandon dans lequel étaient laissées les terres appartenant aux seigneurs. A. Young écrira de même, en critiquant l'ignorance et l'absentéïsme des propriétaires : « Un grand seigneur, voilà qui, en tout temps et partout, explique pourquoi un pays qui pourrait être amélioré reste en friche » *op. cit.*, t. 1, p. 82, 92, 150, 159.

2. Le XVIII[e] siècle a connu une longue controverse sur la théorie du luxe. Nous nous contentons de citer ici quelques opinions. Necker s'exprime ainsi : « On doit observer encore qu'une sorte de luxe arrêtera, dans tous les temps, l'entier développement de la population : ces parcs, ces jardins somptueux que le soc de la charrue ne sillonnera plus ; ce grand nombre de chevaux destinés à transporter commodément les riches dans les lieux où leurs affaires et leurs plaisirs les appellent ; ces feux multiples qu'un faste de valets occasionne ; cet art recherché, où la subsistance qui nourrissait plusieurs familles, sert à flatter un moment le goût d'un homme blasé, et à lui valoir l'applaudissement des convives ; tous ces raffinements enfin de la mollesse ou de la grande fortune dissipent une partie des productions de la terre et nuisent à l'étendue de la population ». *Op. cit.*, I, Chap. IX, p. 214. Le marquis de Mirabeau, Cantillon, Wallace, arrivent par des voies différentes à la même conclusion. Pour Malthus au contraire « Les dissipations des riches » et « les chevaux de luxe », ne sont pas défavorables à la population. Quant aux physiocrates, ils accordent au « luxe de subsistance » par opposition au « luxe de décoration » un effet bienfaisant.

Section IX

Les usages

Moheau s'attaque encore à certains usages, à des abus de la mode. Il prend alors une allure tout à fait moderne. Ainsi il trouve surprenant « qu'un pays qui donne ses modes à toute l'Europe, ait une forme de vêtements absurde et insensée... que le sexe le plus délicat soit habillé d'une manière qui pourrait être funeste à l'homme le plus robuste »[1]. De même encore, il réclame l'établissement dans quelques villes de « bains publics, commodes, décens, gratuits... » insiste sur l'hygiène, les soins du corps. C'était faire figure de novateur. Au XVII^e siècle, en effet, et même au XVIII^e, on se souciait peu de bains[2]. On ne sentait point le besoin des ablutions et sous Louis XV encore, la gale, conséquence de la malpropreté, sévissait en Auvergne, même dans la bonne bourgeoisie.

Section X

Les impôts

L'auteur des *Recherches* insiste sur l'effet funeste des impôts excessifs et surtout mal assis. Presque tous les impôts qui existent, dit-il, sont plus ou moins destructeurs de la population. Ils sont générateurs de misère, qui ne peut qu'être une cause de mortalité, et provoquent l'émigration des habitants[3]. La Gabelle, les Aides et la Taille méritent principalement ce reproche car ils frappent directement le pauvre.

La Gabelle apporte des entraves à la consommation d'une

1. Livre II, Chap. IX, p. 108 (262) et suiv.

2. « Un usage aussi ancien, aussi utile, aussi général, disait un médecin de Troyes en 1760, s'est perdu au point qu'il n'en reste d'autres traces en cette ville que le nom de rue des Bains que porte la rue où l'on croit qu'ils étaient situés ». Cité par Babeau, *La ville sous l'Ancien régime*, 2^e édit. t. 2, p. 139.

3. Livre II, Chap. II, p. 116 (267) et suiv. : « La population du royaume est immense, mais l'excès et la nature des impôts appauvrissent et découragent les habitants des campagnes, et au milieu de la misère l'espèce s'affaiblit, et le nombre des enfants qui périssent avant l'âge où les forces se développent n'est plus dans une proportion naturelle ». Necker, *op. cit.*, t. 3, p. 416. Boisguilbert, Vauban, bien d'autres auteurs voyaient également dans le système fiscal d'alors une des principales causes de la misère.

des denrées les plus salubres[1] et donne lieu à des vexations innombrables. Les Aides élévent considérablement le prix d'un grand nombre de produits en interdisant ainsi l'achat à la classe d'hommes la plus pauvre[2].

La Taille, incertaine dans son assiette, injuste dans sa répartition, scandaleuse dans son recouvrement, accable le même peuple[3]. « Perceptible sur la sueur de l'homme, elle l'écrase lorsqu'il est en santé ; elle le perd à jamais s'il tombe malade ».

A ces impôts nuisibles à la propagation et à la conservation de l'espèce humaine, on pourrait en substituer de favorables. Les droits du fisc peuvent et doivent servir la population au lieu de constituer un obstacle à ses progrès et certaines taxes dont Moheau envisage l'établissement auraient cet effet sans pour celà diminuer les ressources de l'Etat.

De même, un droit tel que celui de l'aubaine, qui détourne les étrangers de venir dans le royaume, ne devrait pas exister[4], ce droit est odieux, absurde, plus préjudiciable aux nations qui l'exercent qu'aux étrangers qui y sont assujettis[5], peu lucratif les frais absorbant presque entièrement le produit.

1. « La cherté du sel le rend si rare, qu'elle cause une espèce de famine dans le royaume, très sensible au même peuple, qui ne peut faire aucune salaison de viande pour son usage, faute de sel ». Vauban *op. cit.*, p. 92 « L'impôt du sel est une des contributions les plus dures, les plus nuisibles, les plus injustes, une de celles qui donnent lieu à plus de vexations, à plus de fraudes, à plus de frais de recouvrement. Montyon. *Quelle influence*, p. 413. D'autre part, le faux saunage, causé par la diversité des prix d'une province à l'autre, occasionnait maintes saisies et arrestations. Necker, *op. cit.*, t. 2, p. 57.

2. Suivant A. Young, le propriétaire qui vend une pièce de vin coûtant 200 l. paie 25 l. Le marchand qui le vend paie la même chose, ainsi que toute personne entre les mains de qui il passe. Le cabaretier ou l'aubergiste pour la vente au détail paie 30 ou 40 livres de plus ». *Op. cit.*, t. 2, Chap. X, p. 698. — « Les aides, dit Boisguilbert, font qu'un homme voit périr plein ses caves de boissons, pendant quelles sont très chères dans son voisinage »... *Détail*, III^e^ partie, Chap. X.

3. Ce n'est pas tant par l'excès de son taux que par le vice de sa répartition que la Taille est critiquable. En effet cette répartition se fait de telle façon que le plus fort s'exonère au détriment du plus faible qui ne peut ni n'ose se défendre car il est dans la dépendance de ses oppresseurs.

4. Livre II, Chap. X, p. 113 (265).

5. Necker écrit même : « Si ce droit s'établissait chez quelques nations à l'égard des Français, ce ne serait pas un motif pour agir de même envers elles, car la réciprocité n'est jamais raisonnable quand elle ne peut exister qu'à son propre dommage ». *Op. cit.*, t. 2, Chap. XXV, p. 309.

Section XI

La Guerre

La guerre ne paie pas. « Ce fléau que la fureur humaine ajoute à ceux de la famine et de la peste ; ce grand moyen de destruction qui compromet l'existence des nations, est fatal même à celle qui triomphe »[1]. En ce qui concerne l'influence des guerres sur la population, Moheau est très bref. Dans tout conflit armé, il voit surtout un facteur d'accroissement de la mortalité et constate à ce propos que les guerres étrangères sont heureusement devenues moins meurtrières, que les guerres de religion et les guerres civiles « ces deux causes les plus terribles d'effusion de sang humain » ont depuis longtemps épargné la France.

Mais on ne peut faire la guerre sans soldats. Chaque Etat entretient donc en permanence des troupes plus ou moins importantes. En temps de paix, l'existence de ce corps n'est nuisible à la population que lorsque les soldats n'ont pas la permission ou le goût de se marier. Tel est le cas en France où presque tous sont célibataires. Le préjudice causé est alors d'autant plus grand que le service militaire est forcé au lieu d'être volontaire et qu'il opère dans la nation une sélection à rebours « les plus beaux hommes étant destinés à la mort ou du moins à l'extinction de leur race ».

Section XII

Le Commerce maritime, les Colonies, l'émigration[2]

Moheau se représente leurs effets comme désastreux pour la population et soutient à ce sujet des idées difficilement acceptables de nos jours.

La mer, même en temps de paix, est « un grand abyme où va se perdre une partie de la population par les maladies qu'on

1. Livre II, Chap. XII, p. 120 (270) et suiv.
2. Livre II, Chap. XIII, p. 127 (274) et suiv.

y contracte, et par les événemens auxquels expose la navigation ».

L'émigration en général, l'émigration aux Colonies sont tout aussi funestes. D'une part, elles sont très souvent fatales à ceux qui s'expatrient. D'autre part, et surtout, elles nuisent au peuplement de la métropole et celà d'autant plus que les émigrants se recrutent en majeure partie parmi la population adulte. Les colonies devraient servir seulement d'exutoire à une population trop dense ; or, « il est peu de corps politiques qui aient besoin de cette espèce de saignée ». En somme, Moheau partage l'opinion de Montesquieu pour qui « l'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir le pays d'où on les tire sans peupler ceux où on les envoie »[1]. Cette idée qui peut nous surprendre était, remarquons-le, celle de l'époque. Au XVIII[e] siècle, les entreprises coloniales furent, en effet, plutôt en défaveur et les grandes colonies perdues sans qu'aucun regret fut exprimé. Voltaire appela la perte du Canada « la cession de quelques arpents de neige » et ses contemporains devaient penser de même.

Conclusion

L'analyse que fait Moheau des causes susceptibles d'agir sur les progrès de la population est donc très complète. Elle est accompagnée de remarques judicieuses. Notre auteur s'est rendu compte de la toute puissance des obstacles préventifs et répressifs. Il a vu quelle pouvait être l'importance des effets produits sur la multiplication des hommes par certaines pratiques vicieuses. Il a signalé notamment le grave péril que constituerait dans l'avenir la restriction des naissances, si elle se généralisait. Ses prévisions se sont, pour la plupart, réalisées ; ses opinions imprégnées de bon sens et de modération prêtent rarement à critique, ou sont, pour le moins, toujours défendables.

Cette analyse doit être rapproché de celle de Malthus. Moheau est moins systématique, plus pondéré peut-être aussi, que le pasteur anglais. Celui-ci en partant de l'antago-

1. *Lettres Persanes* 121.

nisme existant entre l'accroissement virtuel de la population d'une part, et l'accroissement réel des subsistances d'autre part, arrive tout naturellement à l'étude des freins qui forme le point central de son ouvrage. Il classe ces freins[1], indique leur mode d'action et les ramène tous à trois chefs : le *moral restreint* ou abstention morale du mariage pour des motifs de prudence, le vice et le malheur. Il étudie ensuite, objectivement, les obstacles à la population dans l'Antiquïté et dans les Etats modernes. Moheau lui, parce que son livre est destiné à la recherche des moyens d'augmenter la population, passe en revue tout ce qui peut compromettre le peuplement afin d'en trouver le remède. Le point de départ est donc complètement différent. De plus Moheau se contente d'énumérer sans essayer de simplifier en classant, sans essayer de donner une vue claire des choses, par un effort de coordination et de systématisation. Il reste sur le plan pratique.

Son énumération présente, il est vrai, peu de lacunes, tout au moins pour notre pays à l'époque qui nous occupe. Le travail de Malthus est beaucoup plus vaste, englobant un grand nombre de pays, des époques les plus reculées aux temps modernes. Moheau a cependant insisté sur certains freins que Malthus a parfois négligés ou sous-estimés par exemple l'influence meurtrière d'un grand nombre de travaux[2]. Selon M. Gonnard il a également, mieux que l'auteur anglais, saisi l'importance du frein préventif sous ses deux formes vicieuse ou morale[3]. On peut mettre en doute semblable assertion sans pour celà diminuer le mérite de Moheau. Malthus a su, en effet, tout aussi bien que l'auteur des *Recherches*, attribuer à l'obstacle privatif toute sa force. Il a reconnu son influence grandissante chez les peuples civilisés d'aujourd'hui. Il pourrait même arriver, dit-il, que ce frein joue trop fortement et ramène la population en deçà de son équilibre naturel[4].

1. Le défaut de subsistances est le frein ultime. Les freins immédiats sont préventifs ou répressifs. Le frein préventif volontaire est propre à l'espèce humaine. Il revêt une forme vicieuse ou morale. Quant au frein répressif, il comprend toutes les causes qui contribuent à abréger la vie humaine par le vice ou le malheur.

2. Malthus cependant, s'il ne donne pas, comme Moheau, une liste de ces travaux, aborde la question à plusieurs reprises dans le cours de son ouvrage.

3. *Notice*, p. XVII.

4. Malthus, *Appendice, traduction française*, Ed. 1845. *Collection des principaux économistes*, p. 616.

A propos de la limitation de la population par les subsistances, Moheau témoigne d'un esprit plus ouvert et plus philosophique que celui de Malthus. Le frein ultime que constitue le défaut de nourriture ne lui paraît pas devoir jouer pratiquement un rôle de premier plan.

Moheau fait ainsi preuve de clairvoyance, de pénétration et de modération. C'est pour cette raison que son travail, quoique ne présentant pas comme l'*Essai* un rigoureux caractère scientifique, reste néanmoins tout à fait remarquable.

TITRE II

Le populationnisme de Moheau

CHAPITRE I

LA DOCTRINE POPULATIONNISTE

Moheau est nettement populationniste. « Partisans de la population, défenseurs de l'humanité, nous formons des vœux pour que l'ordre physique, moral et politique soit modifié et dirigé de la manière la plus avantageuse à la propagation, et à la conservation de l'espèce humaine »[1]. Son ouvrage est destiné à « la recherche des moyens d'augmenter la population »[2], et la première tâche qu'il assigne au souverain est d'encourager le peuplement : « Souverains de tous les pays, vos sujets, votre siècle, l'univers, l'avenir vous jugeront sur le résultat de vos opérations pour la propagation, la conservation, et le bonheur de l'humanité »[3]. De cette attitude, Moheau donne des raisons économiques précises. L'homme est « le plus précieux des trésors d'un Souverain ». Il est tout à la fois « le dernier terme et l'instrument de toute espèce de produit ». Il est le principe de toute richesse : « La main d'œuvre et l'art étant combinés avec la fécondité du sol, les diverses qualités des métaux et les propriétés de tout ce qui nous entoure, il en résulte une foule de moyens de subsistances et de jouissance. » La fortune d'un particulier s'évalue par le nombre d'hommes dont il dispose. De même la richesse d'un Etat est fixé par la

1. Livre II, p. 157 (293).
2. Livre II, p. 40 (220).
3. P. 6 (4).

quantité de bras doit il peut commander le travail. Aussi « l'expression des forces d'un empire, serait plus exacte par l'énumération des individus que le composent, que des marcs d'or et d'argent qui entrent dans le trésor public »[1]. Moheau rejoint par là Adam Smith qui voit également dans la richesse un pouvoir, un droit de commandement sur le travail d'autrui. Pour Smith, comme pour Moheau, la fortune est plus ou moins grande suivant la proportion de la quantité de travail d'autrui qu'elle peut commander.

Il existe une relation certaine entre la richesse et la population, entre l'accroissement de cette richesse et l'augmentation de la population. Mais il ne faut pas en conclure que la densité des peuples soit une mesure précise de leur richesse. Petty considérait qu'un pays qui a 8 millions d'habitants est deux fois plus riche, même à territoire égal, qu'un pays qui n'en a que 4. C'est aussi ce que notre auteur a tendance à faire. « Il se trouve, écrit-il, une telle relation entre la population et la richesse nationale, une telle combinaison entre leur faiblesse et leur force respectives, que souvent l'une peut servir de mesure à l'autre. Parcourez les provinces de France, et vous verrez presque partout la population et le produit territorial se balancer et se rapprocher du niveau. » Pour juger de ce produit il prend comme base le vingtième et constate que le taux de cette imposition est plus fort là où la population est plus dense[2]. Dans plusieurs généralités, la comparaison du nombre des naissances à la quotité des vingtièmes fait ressortir une relation analogue et, de ce simple rapport de concomitance, Moheau conclut arbitrairement à un rapport de cause à effet. Mais, si sur ce point il prête quelque peu à critique, sur d'autres par contre il développe des vues justes et pénétrantes.

Il s'est ainsi parfaitement rendu compte de l'intérêt que présente le taux de densité quand il s'agit d'évaluer la puissance des Etats ou de chiffrer la valeur économique de l'être humain : « il est constant que la collection ou la dispersion des habitans augmente ou diminue les effets de leur nombre, en sorte qu'elle doit entrer en ligne de compte dans l'estimation de leurs forces respectives en fait de commerce ou de finance ».

1. P. 12 (8).
2. Table p. 18 (11).

Il précise et montre les avantages d'une population concentrée au point de vue par exemple de la division du travail qu'il appelle le *travail combiné*[1].

Moheau trouve dans ces considérations d'ordre économique la justification de sa thèse. Mais il ne s'en contente pas et leur adjoint des considérations d'ordre politique et militaire ... « Au reste, poursuit-il, en écartant ces considérations financières et militaires », il est constant que la force intrinsèque et relative des Etats consiste principalement dans la population, et singulièrement dans le nombre des individus qui peuvent manier une bêche, conduire une charrue, travailler à un métier, porter des armes, enfin se reproduire », en un mot dans la population active.

Sa doctrine assise sur des bases solides, l'auteur des *Recherches* est naturellement conduit à l'exposé des moyens qui permettent d'obtenir pratiquement le résultat désiré, à l'exposé d'un programme populationniste.

1. P. 16 (10) : « La population n'a jamais plus d'action et de ressort, que lorsqu'elle est rassemblée » ; dispersée elle perd de son efficacité. La densité, facteur important de progrés économique, est, en effet, une condition indispensable au développement de la division du travail, du commerce et de l'industrie.

CHAPITRE II

LE PROGRAMME POPULATIONNISTE

Loin de trouver la France trop peuplée, Moheau désire qu'elle le soit encore plus. Les gouvernants qui doivent favoriser l'essor de la population par des mesures appropriées ont fait preuve en la matière, dit-il, d'une coupable inertie. Ce ne sont pourtant pas les moyens qui font défaut. Il n'est que de les utiliser. La société humaine est comparable à un bassin d'une capacité limitée et dont deux robinets, un robinet d'entrée (natalité et immigration) et un robinet de sortie (mortalité et émigration) règlent le niveau. Pour que ce niveau s'élève on peut, ou augmenter le débit du premier robinet, ou diminuer celui du second, ou bien agir sur les deux en même temps. C'est à cette dernière solution que s'arrête Moheau. Il faut encourager la nuptialité et la fécondité, l'immigration, réduire la mortalité et l'émigration et pour cela agir sur les causes multiples qui influent sur ces phénomènes.

Moheau loue et souhaite la fécondité : « le premier devoir du citoyen est de subir le joug du mariage ; et un des plus grands services qu'il puisse rendre à la société, est d'augmenter le nombre des individus qui la composent » [1]. L'homme est naturellement poussé vers le mariage mais encore faut-il que « nos loix nos usages, nos mœurs favorisent et fortifient ce lien ». Moheau tout en croyant à l'influence heureuse de certaines mesures générales prises par l'Etat est sceptique quant à l'efficacité

1. P. 79 (47). Moheau néanmoins reconnaît l'utilité de certaines formes du célibat et les services que peuvent rendre les célibataires : « Comme les athlètes se privent des plaisirs vénériens pour conserver toute la force du corps, les hommes qui ne vivent point dans l'intimité des femmes conservent un caractère plus mâle, plus vigoureux, plus capable de grands sacrifices et de grands efforts », p. 80 (47. Montyon tenait également que le mariage défend les vastes idées et les grandes entreprises. V. L. Guimbaud, *op. cit.*, p. 172.

des encouragements directs et pécuniaires[1]. En faveur du mariage et de la fécondité il ne veut ni honneurs, « il est ridicule d'honorer l'action d'un homme, qui suit le vœu de la nature, ou les talens physiques qu'on tient de la constitution », ni pensions : « on ne voit qu'avec peine et surprise celles que M. Colbert établit pour les pères de douze enfans vivans »[2]. Il n'est pas favorable non plus à certaines mesures prises contre les célibataires, par exemple à celle, qualifiée d'absurde, qui les exclut « des magistratures, ou autres places importantes ou honorables dans l'Etat ». Mais il admet très bien au contraire des dispenses d'impôts ou de charges diverses au profit des gens mariés et surtout des pères de famille et l'établissement corrélatif de taxes sur les célibataires, non pour punir ou contraindre, mais en vue d'équilibrer les charges qui sans cela sont par trop inégales. « Il est juste, écrit-il, que les gens mariés jouissent de plusieurs avantages, et que les charges publiques retombent moins sur eux que sur les célibataires, parce que déjà ils supportent une charge considérable, par le nombre d'enfans qu'ils élèvent pour l'Etat ». Il demande encore l'exemption de tout droit en faveur du mariage, le rétablissement de certains usages utiles tombés en désuétude, l'abandon de quelques coutumes nuisibles telles que « ces avanies ridicules et indécentes » encourues par les veuves qui se remarient, la diminution du nombre des rentes viagères qui sont une invite au célibat.

Les célibataires sont trop nombreux. Le célibat des domestiques comme celui des militaires constitue un grave danger. On doit donc mettre des bornes à la multiplicité des uns, permettre aux autres de se marier et leur en donner la

1. P. 87 (249) et suiv.

2. Edits de 1666 et 1667 pris à l'instigation de Jacques Savary et accordant des pensions de 1.000 et 2.000 livres aux pères de 10 ou 12 enfants. « Les prix donnés à la vertu prolifique, poursuit Moheau, ne donnent point les moyens de l'acquérir, et l'expectative de la pension ne peut être un objet d'ambition pour les parents, puisque l'éducation, l'entretien et la dotation de 12 enfants, leur coûtera plus que ne vaudra la gratification qu'ils retireront de l'Etat » p. 88 (250). Suivant Messance, ces Edits n'avaient ni diminué le nombre des célibataires ni augmenté le nombre des enfants *op. cit.*, p. 143. Quant à Montesquieu il écrit : « il n'était pas question de récompenser des prodiges... il fallait établir comme les Romains des récompenses générales ou des peines générales ». *Esprit des Lois*, L. XIX, chap. XXVII. Montyon condamne lui aussi les institutions populationnistes de Colbert : « Les pensions aux pères de famille dit-il, ne confèrent pas les qualités prolifiques ». Le Dr J. Bertillon qualifiera plus tard, les Edits de 1668, d'édits ridicules.

facilité « par une légère augmentation de solde en faveur de tout homme marié, ou par une haute paye par chaque tête d'enfant »[1]. D'une façon générale tous les obstacles à la nuptialité et à la natalité qui ont été énumérés peuvent être écartés. Lorsqu'il s'agit de lois matrimoniales ou successorales qui empêchent ou retardent le mariage et découragent la fécondité, aucune difficulté ne se présente : il est facile de les abroger. Mais pour ce qui est des mauvaises mœurs, du luxe, des usages néfastes, il en va tout autrement. Cependant les dirigeants ont là encore un rôle à jouer. Par ailleurs il est, dit Moheau, un moyen simple et efficace « pour changer nos mœurs, corriger notre luxe, diriger nos usages », c'est l'exemple du Prince, les sujets suivant les goûts du Roi[2].

Une diminution de la mortalité est également souhaitable. Des progrès sensibles ont déjà été réalisés mais beaucoup reste encore à faire et les souverains devraient prêter plus d'attention qu'ils ne font à un objet aussi important que la conservation de la vie humaine.

Puisque la durée de la vie est principalement déterminée par le milieu physique, pourquoi le gouvernement qui en a les moyens ne dirige-t-il pas les habitants vers les contrées les plus salubres ? Pourquoi l'administration n'intervient-elle pas pour hâter ou empêcher les changements de climat toutes les fois que cela lui est possible ? Si elle a participé à des travaux qui ont assaini certaines régions, elle a adopté des vues pécuniaires et fiscales. « Tout a été fait pour la Culture, le Commerce et les Arts, rien pour la population »[3].

Les villes sont le foyer du vice, de la débauche et du luxe. A ne consulter que les seuls intérêts de la population, il serait utile d'en freiner le développement et d'en géner l'habitation par des impôts judicieusement établis[4].

1. P. 126 (273)
2. P. 112 (264). « Il n'est aucune nation plus susceptible de ce mouvement d'imitation que la nation française, et cette considération rend d'autant plus précieuses les vertus de son souverain » Necker *op. cit.*, t. 3, p. 110. Le chancelier de l'Hôpital écrit dans son *Traité de la réformation de la justice* : « les inférieurs se conforment petit à petit au naturel, mœurs et discipline d'un homme vertueux, n'y ayant rien de plus flexible, ductible et attrayant que la conformité de vie des petits avec les grands qui ont commandement sur eux... » cité par de Ribbe *op. cit.*, p. 325 et Montesquieu : « Le prince imprime le caractère de son esprit à la Cour ; la Cour à la ville, la ville aux provinces. L'âme du souverain est un moule qui donne la forme à toutes les autres ». *Lettres persanes*, Lettre 99.
3. P. 151 (290) et suiv.
4. P. 150 (288).

Sur la médecine, Moheau est d'une opinion très réservée. Il écrit « C'est encore un problème de savoir si la Médecine détruit plus d'hommes qu'elle n'en sauve » et il ajoute «.. il serait sage d'expulser une foule de charlatans reçus ou non dans les Facultés, qui vendent à la faiblesse crédule et stupide leurs erreurs et la mort ». La chirurgie qui a fait au XVIII[e] siècle de sérieux progrès mérite, selon lui, plus de faveur[1].

En tout cas, il vaut mieux prévenir que guérir. L'hygiène les travaux d'urbanisme ont fait cesser « une multitude de maladies mortelles qui avaient affligé les siècles précédens »[2]. Les citées se sont transformées. Le pavage des rues, l'enlèvement des immondices, la meilleure construction des maisons sont de salutaires acquisitions pour la santé publique. Mais des abus subsistent. Les dépôts de malades et les cimetières, malgré les déclarations royales, ne sont pas suffisamment éloignés des lieux d'habitation ; bien des rues sont encore étroites, mal bâties, tortueuses[3] ; les marchés « corrompent par leur odeur les marchandises qu'on y expose ».

Les aliments et les boissons sont souvent de mauvaise qualité et le souverain doit guider ses sujets dans le choix de leur nourriture. Il faut encore, dit Moheau, développer l'étude rationnelle et expérimentale des denrées, en évaluer les qualités nutritives et la salubrité, rechercher la valeur réelle d'une multitude d'équivalents alimentaires négligés[4].

Les impôts existants sont plus ou moins destructeurs. On pourrait leur substituer des impôts favorables à la population, par exemple, des impôts sur les terrains soustraits à l'agriculture, sur les domestiques sur « tout usage, toute jouissance qui ne peut exister que par une extinction de reproduction, ou une perversion de l'espèce humaine »[5].

1. P. 144 (285).
2. P. 145 (286).
3. V. par exemple la description de la ville de Clermont-Ferrand par Fléchier, *op. cit.*. p. 37. Le Grand d'Aussy, *op. cit.*, p. 15. A Young écrit à la date du 11 août 1789 (*op. cit*, t. 5, p. 382) : « La plus grande partie de la ville (Clermont) forme l'un des endroits les plus mal bâtis, les plus sales et les plus puants que j'ai vus. Il y a beaucoup de rues qui, par la noirceur, la saleté et les mauvaises odeurs ne peuvent être comparées qu'à d'étroits canaux, percés dans un sombre fumier... ».
4. Livre II, Chap. IV, p. 22 (210) et suiv.
5. P. 119 (269). Montyon recommande lui aussi des impôts sur le luxe, les domestiques, les célibataires et les professions malsaines. *Quelle influence...* p. 376 et suiv.

Bien des métiers ruinent la santé de ceux qui les exercent. Or, quelques travaux pernicieux sont assez peu utiles pour être supprimés. Il en est ainsi de ceux qui sont destinés à satisfaire les caprices de la mode. « Il vaudrait mieux que les impôts frappassent sur un luxe homicide que sur les ressources de la pauvreté, ou sur un aliment nécessaire ». Le Gouvernement qui a dans sa main la répartition des individus entre les diverses professions ne doit destiner à chacune d'elles, « et ne sacrifier à celles qui sont destructives, qu'un nombre de citoyens proportionné à l'utilité dont ces professions sont pour la société ». D'autre part pour certaines opérations, les machines peuvent suppléer les bras, et Moheau conclut en réclamant une intervention protectrice des travailleurs [1].

L'aisance favorise les progrès de la population, la misére les entrave. Il ne suffit pas que les choses nécessaires à la vie abondent pour que les hommes multiplient. Il faut encore que chacun puisse se procurer, par la propriété ou le travail, ce dont il a besoin pour vivre. A côté de la quantité de nourriture produite, on doit considérer la quantité d'occupation et d'emploi offerte aux travailleurs. Le problème est donc autant, sinon plus, un problème de répartition que de production et, alors que pour Quesnay la multiplication des petits propriétaires est préjudiciable à la population, pour Moheau elle a un effet tout opposé [2].

En ce qui concerne les mouvements migratoires le plan est tout tracé. On doit prévenir l'émigration, favoriser le retour des émigrés, attirer les étrangers [3].

Prévenir l'émigration d'abord : mais « on ne ferme pas les portes d'un Empire comme celles d'une prison ». Moheau est sceptique quant à l'efficacité d'une loi prohibitive de l'émigration. En admettant qu'elle soit juste, ce qui n'est pas prouvé, « elle sera du moins impuissante jusqu'à ce qu'on ait trouvé

1. L. II, p. 38 (220) et suiv. Les écrits, les testaments, les fondations de Montyon dénotent chez leur auteur des préoccupations identiques à celles de Moheau.

2. De même pour A. Young et Malthus. A. Young attribue la grande population de la France à la division des terres en petites propriétés « qui existe en ce pays à un degré dont nous n'avons guère idée en Angleterre », *op. cit.*, t. 2, p. 864. D'après Malthus si la population française n'a pas diminué pendant la Révolution c'est en partie parce que les petites propriétés paysannes ont été multipliées par la vente et le morcellement des biens de la Noblesse et du Clergé.

3. Livre II, Chap. XIV, p. 129 (276).

un moyen d'enchaîner 23 millions d'hommes dans une prison de 25.000 lieues carrées, dont plusieurs côtes ne sont fermés ni par la mer, ni par les fleuves, ni par des montagnes ». Il conseille donc au souverain de ne pas donner à ses sujets de motifs de s'expatrier, c'est-à-dire de les rendre heureux, premier moyen de les multiplier, de faciliter la diffusion de la propriété, d'encourager les mariages, autant de mesures en somme qui ont pour effet de rendre plus solides les liens qui attachent un individu au sol natal.

Fortifier ensuite l'esprit de retour de ceux qui se sont expatriés et, dans ce but, multiplier en France un genre de production que fournissent peu d'autres pays : celle du vin, le Français renonçant difficilement à cette boisson.

Attirer les étrangers enfin par la suppression des barrières civiles, religieuses, financières qui s'opposent à leur établissement.

Ainsi le programme est vaste et présente un réel intérêt quoique faisant sans doute une trop large place aux mesures d'ordre matériel, au préjudice des mesures d'ordre moral. Si dans son ensemble il a quelque peu vieilli, par certains côtés, par certains de ses éléments il reste encore à l'ordre du jour, notamment touchant la péréquation des charges entre les célibataires et les pères de famille. Moheau considère surtout la population dans son quantum. Il ne s'attache guère au point de vue qualitatif. Par quelques remarques cependant, et tout en faisant preuve d'une grande prudence, il indique son désir que ne viennent pas au monde des êtres tarés physiquement. Mais il ne fait qu'effleurer la question : populationnisme et eugénisme sont, il est vrai, difficilement conciliables et on ne peut reprocher à Moheau de s'être inquiété du nombre bien plus que de la qualité.

Nous devons nous demander, en terminant, quel accueil a reçu le livre de Moheau ? A-t-il obtenu le succès qu'il méritait? Ou si l'on en croit F. Labour qui ajoute que c'est un « succès qu'on a peine à comprendre aujourd'hui ». Labour trouve en effet le travail « d'une lecture difficile et sans bases certaines » « Le comte Daru, poursuit-il, en faisait cependant quelque cas, et, dans un discours prononcé au Sénat, il reprocha aux commissaires nommés pour estimer la population de ne s'être pas conformés aux principes établis dans cet ouvrage pour les

évaluations et les classifications ». D'après la notice du *Journal des savants*, au contraire, « cet excellent livre » n'a pas été assez lu. En réalité, les *Recherches* n'ont vraisemblablement pas fait une forte impression. Elles n'ont été rééditées qu'en 1912 et le nom de leur auteur n'est sorti de l'obscurité qui l'entourait que dans le dernier quart du XIXe siècle, grâce à Levasseur.

Certes de 1778 à la parution de *La population francaise*, l'ouvrage de Moheau n'a pas été complètement ignoré : Lavoisier s'en est aidé pour ses *Recherches sur la population du royaume* ; Malthus s'y réfère également dans son *Essai* [1], d'autres encore lui ont accordé une mention, A. Young par exemple [2], mais personne ne lui a prêté grande attention. Il a fallu attendre la grande enquête de Levasseur pour que Moheau prenne, parmi les fondateurs de la démographie, la place qui lui est due. Son mérite a donc été reconnu bien tardivement.

Cela s'explique par la date à laquelle l'ouvrage fut édité. C'est en 1778, rappelons-le, que les *Recherches* furent données au public. Quelques années plus tard survenait la révolution et durant cette période troublée, il n'est pas étonnant que l'oubli se soit fait sur le nom de Moheau. Puis vint l'*Essai sur le principe de la population* de Malthus dont la première édition est de 1798. De suite l'auteur anglais eut une grande notoriété. En 1834, l'*Essai* en était déjà à sa cinquième réédition anglaise et durant tout le XIXe siècle il a donné lieu aux controverses souvent passionnées de la plupart des économistes. Le succès de Malthus est pour une bonne part dans le peu de cas qu'on a fait des *Recherches*. Moheau a ainsi partagé le sort de Condillac que A. Smith a relégué dans l'ombre. Comme Condillac, il n'a été découvert que plus d'un siècle après la publication de son livre.

Les *Recherches*, il est vrai, ne sont plus d'actualité, mais outre les précieux renseignements qu'on y peut puiser sur la population française à la veille de la Révolution, elles font date dans l'histoire de la Science démographique. « Moheau, écrit Levasseur, mérite dans l'histoire de la démographie en

1. *Op. cit.*, p. 217.
2. *Op. cit.*, t. 2, Chap. XVII, p. 855 et suiv.

France la même place que les Allemands assignent à Sussmilch dans l'histoire de la démographie allemande »[1]. Moheau est un précurseur. Usant d'une méthode objective, consciencieux dans l'observation, prudent dans l'utilisation et l'interprétation des statistiques, faisant preuve de discernement et d'esprit critique, il porte des jugements qui frappent par leur solidité. Il combat paradoxes et exagérations, évite de tomber dans certaines erreurs courantes. Il soulève un grand nombre de problèmes, montre la multiplicité et la complexité des questions agitées, classe d'une façon toute moderne les résultats acquis. Son analyse des obstacles à l'accroissement de la population est remarquable, son populationnisme raisonné. Moheau est surtout très modéré mais cette modération ne l'empêche pas de mettre en valeur des idées nouvelles. A juste titre donc les *Recherches et Considérations* sont tenues pour une des premières œuvres marquantes de la démographie en France et l'appréciation qu'en donnait la notice du *Journal des Savants* nous servira de conclusion : « Il était impossible y est-il dit, de procéder avec plus de bonne foi, de mesure, de circonspection ; et le caractère dominant de cet ouvrage est la sagesse ».

1. *Op. cit.*, t. 3, p. 502.

Vu :
Strasbourg-Clermont-Ferrand, le 27 décembre 1943,
Le Président de thèse :
André PIETTRE.

Vu :
Strasbourg-Clermont-Ferrand, le 28 décembre 1943,
Le Doyen de la Faculté :
Joseph DELPECH.

Vu et permis d'imprimer :
Strasbourg-Clermont-Ferrand, le 30 décembre 1943,
Le Recteur de l'Académie,
Président du Conseil de l'Université,
A. TERRACHER.

BIBLIOGRAPHIE

I. — OUVRAGES GÉNÉRAUX

AYNARD. — *La bourgeoisie française*, Paris, 1934.

BABEAU. — *Les bourgeois d'autrefois*, Paris, 1886.

— *La ville sous l'Ancien régime*, Paris, 1884, 2 vol.

BADEY. — *Buffon précurseur de la Science démographique*, « *Annales de géographie* », 1929.

BERTILLON (G.). — *La dépopulation de la France*, Paris, Alcan, 1911.

GACHON. — *Une commune rurale en Auvergne*, thèse Lettres, Clermont-Ferrand, 1939.

— *Les Limagnes du sud*, Thèse Lettres, Tours, 1939.

GONNARD (R.). — *Histoire des doctrines de la population*, Paris, 1923.

— Réédition *Recherches et Considérations sur la population de la France*, de MOHEAU, Collection des réformateurs sociaux, Paris, Geuthner, 1912.

GUIMBAUD (L.). — *Un grand bourgeois au XVIII^e siècle : A. de Montyon*, Paris, 1909.

HUBER. — *Cours de démographie et de Statistique sanitaire*, Paris, Hermann, 1938.

HUBER, BUNLE et BOVERAT. — *La population de la France*, Paris, Hachette, 1938.

LALLEMAND. — *Histoire des enfants délaissés et abandonnés*, Paris, 1883.

LABOUR (F.). — *M. de Montyon d'après les documents inédits*, Paris, 1883.

LANDRY. — *La révolution démographique*, Sirey, 1934.

LEVASSEUR. — *La population française*, Paris, Rousseau (1889-1892, 3 vol.

MARCH. — *Démographie. Traité d'hygiène sociale*, Martin et Brouardel, 1928.

RIBBE (de). — *Les familles et la société en France avant la Révolution*, 2^e édit.,1879.

TAINE (H.). — *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Hachette, 1885-1894, 6 vol.

SÉE (E.). — *Peut-on évaluer la population de l'Ancienne France*, « *Revue d'Economie politique* », 1924.

— *Histoire économique de la France*, Paris, Colin, 1939.

II. — PRÉDÉCESSEURS ET CONTEMPORAINS DE MOHEAU

BODIN. — *La République* (1576).

— *Réponses aux paradoxes de M. de Malestroit* (1566) (Ecrits notables sur la monnaie (XVI^e siècle), de Copernic à Davanzati par LE BRANCHU. Collection des principaux économistes. Nouvelle édition).

BOISGUILBERT (P. le Pesant de). — *Le détail de la France* (1795).

— *Le factum de la France* (1707), Collection des principaux économistes. Paris, Guillaumin, édit., 1843.

BUFFON. — *Histoire naturelle*, (1749-1788), Paris, Librairie de l'Encyclopédie du XIX^e^ siècle, 9 vol.

CANTILLON. — *Essai sur la nature du commerce en général* (1755).

DÉPARCIEUX. — *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine* (1746).

EXPILLY . — *Dictionnaire géographique, histoire et politique des Gaules*, (1762-1770), 6 vol.

— *Le géographe*. Manuel, Paris, 1770.

FLÉCHIER. — *Mémoires sur les Grands Jours d Auvergne*, éd. Jonquières, Paris, 1930.

LAVOISIER. — *Résultats extraits « De la richesse territoriale du Royaume de France »* (1791), Collection des principaux économistes, Paris, Guillaumin, éd. 1847.

LEGRAND d'AUSSY. — *Voyage d'Auvergne*, Paris, 1778.

MALTHUS. — *Essai sur le principe de la population* (1° édit. 1798), Collection des principaux économistes, Paris, Guillaumin, édit. 1852.

MESSANCE. — *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen et de quelques autres villes du Royaume*, Paris, 1766.

MONTYON. — *Rapport à S. M. Louis XVIII*, Londres, Constance, 1796.

— *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples*, Paris, 1808, Collection des principaux économistes, Paris, Guillaumin, éd., 1848.

MONTESQUIEU. — *Esprit des Lois*, (1748).

— *Lettres persanes* (1721), éd. Carcassonne, Paris, 1929.

MIRABEAU (Marquis de). — *L'ami des hommes* (1756-1758), éd., 1762.

MONTCHRETIEN (Antoine de). — *Traité de l'Economie politique* (1615), Paris, Plon, 1889.

NECKER. — *De l'Administration des Finances de la France*, éd., 1785, 3 vol.

RESTIF DE LA BRETONNE. — *Le pornographe*, Londres, 1770.

VAUBAN. — *La dîme royale* (1707), Collection des principaux économistes, Paris, Guillaumin, éd., 1843.

VOLTAIRE. — *Le dictionnaire philosophique* (1764), édit. Beuchot, Paris, 1829.

— *Essai sur les mœurs* (1756), édit. Renouard, Paris, 1819.

YOUNG. — *Voyages en France en* 1787, 1788 *et* 1789, édit. H. Sée, Paris, 1931.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. — Les études sur la population avant Moheau 1

L'attribution des Recherches et Considérations 13

La méthode de Moheau 22

PREMIERE PARTIE

L'ÉTAT ET LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

TITRE I

L'ÉTAT DE LA POPULATION

Chapitre I. — *Les recherches démographiques* 33

Section 1 Leur utilité 33

Section 2 Les procédés d'évaluation 36

§ 1 Les dénombrements 36

§ 2 Les procédés accessoires 38

§ 3 Evaluation de la population par le nombre des naissances, des mariages, des décès 41

Chapitre II. — *La population de la France* 46

Section 1 Le chiffre de la population 46

Section 2 La population française comparée 48

Section 3 La répartition géographique de la population 50

Section 4 Population urbaine et population rurale 52

Chapitre III. — *La composition de la population* 56

Section 1 Composition suivant le sexe 56

Section 2 Population par âge 58

Section 3 Population suivant l'état matrimonial 61

Section 4 Proportion du nombre des hommes en état de porter les armes, des ecclésiastiques et des nobles à la population 64

Section 5 Les professions 67

Conclusion 69

TITRE II
LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

Chapitre I. — *La nuptialité* 71

Chapitre II. — *Natalité et fécondité* 73
Section 1 Natalité et fécondité en France 73
Section 2 Naissances suivant le sexe et la légitimité 76
Section 3 Variations de la natalité au cours du temps 77
Section 4 Natalité et fécondité suivant les régions 78
Section 5 Statistique des familles 80

Chapitre III. — *La mortalité* 84
Section 1 La mortalité en France 84
Section 2 Les inégalités devant la mort 86
§ 1 Mortalité suivant le sexe 86
§ 2 Mortalité suivant l'âge 87
§ 3 Mortalité suivant l'état-civil 89
§ 4 Mortalité suivant la classe sociale 90
Section 3 Variations de la mortalité dans le temps 91
Section 4 Mortalité suivant les pays et suivant les régions 92
Section 5 Causes de décès 94

Chapitre IV. — *Emigration et immigration* 96

Chapitre V. — *L'accroissement de la population* 99
Section 1 En France 99
Section 2 Dans le monde 105

Conclusion 107

DEUXIEME PARTIE
LES OBSTACLES AU PEUPLEMENT ET LE POPULATIONNISME DE MOHEAU

TITRE I
LES OBSTACLES AU PEUPLEMENT

Chapitre I. — *Obstacles tenant à des causes physiques* 111

Chapitre II. — *Obstacles tenant à des causes civiles, politiques et morales* .. 116
Section 1 La religion 116
Section 2 Le gouvernement 119
Section 3 La condition des hommes : liberté, esclavage et servage... 121
Section 4 Le mariage 121

Section 5 Les lois successorales 124
Section 6 Les lois pénales 126
Section 7 Les mœurs 127
Section 8 Le luxe 130
Section 9 Les usages 132
Section 10 Les impôts 132
Section 11 La guerre 134
Section 12 Le commerce maritime, les Colonies, l'Emigration ... 134

Conclusion 135

TITRE II

LE POPULATIONNISME DE MOHEAU

Chapitre I. — *La doctrine populationniste* 139

Chapitre II. — *Le programme* 142

BIBLIOGRAPHIE 151

Imp. F. Boisseau, Rue du Taur, 34 - Toulouse
T W - n° 12491 - 21-2-1944